

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

VOLET LOISIR ET SPORT

TABLE DES MATIÈRES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE
VOLET LOISIR ET SPORT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (VOLET LOISIR ET SPORT)

Programmes et investissements

1. Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2022 Préciser :
 - a) Les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2021-2022;
 - b) Les budgets respectifs en 2021-2022 et ceux prévus en 2022-2023;
 - c) Le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
 - d) Le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

2. Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

3. Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :
 - a) Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL);
 - b) Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH);
 - c) Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS);
 - d) Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV);
 - e) Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
 - f) Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
 - g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs;
 - h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
 - i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir;

4. Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.
 - a) Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives;
 - b) Revenus consacrés aux événements sportifs.

5. Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes pour l'année financière 2021-2022 :
 - a) Programme de soutien aux événements sportifs;
 - b) Programme équipe Québec;
 - c) Centre national multisport-Montréal;
 - d) Institut national du sport du Québec;
 - e) Fédération québécoise du sport étudiant;
 - f) Corporation Sports-Québec;
 - g) Les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

6. La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) - phase IV en 2021-2022. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une réponse en 2022-2023. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.
 - a) Nombre de demandes reçues;
 - b) Nombre de demandes autorisées.
7. État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2021-2022 et 2022-2023.
8. État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2021-2022 et 2022-2023.
9. Liste des écoles, par région administrative, ayant bénéficié de l'aide financière attribuée dans le cadre du programme La culture du sport à l'école secondaire publique, élaborée pour soutenir les équipes sportives interscolaires pour 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2022-2023.
10. Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.
11. Concernant la mise en œuvre d'un outil d'intervention pour faire face aux comportements inacceptables dans le milieu du hockey mineur :
 - a) Liste des consultations effectuées;
 - b) Appels d'offres;
 - c) Rencontres;
 - d) Coûts pour 2021-2022.
12. Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2021-2022.
13. Liste des fédérations sportives reconnues par le ministère ainsi que leur financement pour 2021-2022 et prévisions 2022-2023.
14. Concernant la suspension de la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique :
 - a) Détails;
 - b) Rapports;
 - c) Analyses.
15. Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont de nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.
16. Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le ministère quant à leur reconnaissance.
17. Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.
18. Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ). Indiquer pour les villes suivantes, l'aide financière accordée et la nature des projets :
 - a) 2021 : Ville de Laval;
 - b) 2022 : Ville de Rivière-du-loup;
 - c) 2023 : Ville de Rimouski;
 - d) 2024 : Ville de Sherbrooke.
19. Indiquer pour 2021-2022 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.

20. Concernant l'aide annoncée le 15 octobre 2020, veuillez détailler les crédits octroyés, la raison justifiant l'investissement, les entités visées pour chacune des aides financières, ainsi que le calendrier de déboursement des crédits pour chacun des éléments annoncés soit :
- a) Soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
 - b) Aide aux fédérations sportives.
 - c) Projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air.
 - d) Mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
 - e) Aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
 - f) Soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
 - g) Favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.
21. Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.
22. Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée;
23. Concernant l'accès à l'information :
- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.

Politique nationale du loisir, du sport et de l'activité physique

24. État de situation, au 31 mars 2022, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2022-2023.
25. Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge*, ventilés par région et par mois en 2021-2022. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2022-2023.

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

26. Montant total et ventilation des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2021-2022; prévisions pour 2022-2023.
27. Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2021-2022 et 2022-2023. Indiquer :
- a) La liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée;
 - b) La liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

Commotions cérébrales

28. Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :
 - a) Mesures mises en place;
 - b) Indicateurs et cibles atteintes;
 - c) Sommes investies en 2021-2022 et celles prévues en 2022-2023.
29. Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.
30. Préciser l'état de situation, au 31 mars 2022, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).
31. Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2021-2022 et celui prévu en 2022-2023.
32. Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.
33. Préciser les résultats 2021-2022 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :
 - a) Le nombre de rencontres tenues en 2021-2022;
 - b) Les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
 - c) Les résultats des rencontres tenues.
34. Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
35. Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.
36. Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2022, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
37. Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2022, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
38. Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :
 - a) Les sommes investies par le ministère dans le programme en 2021-2022;
 - b) Le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2021-2022;
 - c) La compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation;
 - d) Le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2021-2022;
 - e) Le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

Saine alimentation et mode de vie actif

39. Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2022 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.
40. Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2021-2022 et en 2022-2023.
41. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.
42. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.
43. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2022. Préciser :

- a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2021-2022;
- b) les budgets respectifs en 2021-2022 et ceux prévus en 2022-2023;
- c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
- d) le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

RÉPONSE**Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV****a) Objectif**

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis à la suite d'un appel de projets sera évalué en fonction des critères d'admissibilité suivants :

- 13.1. Le demandeur doit être un organisme admissible;
- 13.2. L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- 13.3. Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- 13.4. L'aide demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de 7,5 millions de dollars;
- 13.5. Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 50 % du coût total du projet (75 % pour l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques, les commissions scolaires et les cégeps).

Réalisations

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2021-2022. Les projets dans le cadre du PSISR – phase IV ont été autorisés en 2018-2019 et en 2019-2020. Aucun nouveau projet n'a été autorisé en 2021-2022 puisque l'enveloppe financière a été utilisée en totalité.

b) Budget

- Enveloppe de 150 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au Programme à ce jour).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|-----------------------------|---|
| Nombre de demandes reçues | 0 |
| Nombre de projets refusés | 6 |
| Nombre de projets autorisés | 0 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2021-2022.

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

a) Objectif

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- financer le remplacement ou la modification d'un tel système pour répondre au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020;
- assurer la pérennité et la fonctionnalité des arénas et des centres de curling existants ainsi que leur mise aux normes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

Critères d'admissibilité

- Description
 - Le programme comporte les deux volets suivants :
 - Volet 1 - La modification ou le remplacement d'un système de réfrigération dans un aréna ou un centre de curling;
 - Volet 2 - La mise aux normes et la rénovation d'un aréna ou d'un centre de curling lorsque celui-ci exige des travaux de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment, et ce, sous réserve de l'admissibilité du projet au volet 1.
 - Organismes admissibles
 - Seuls les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL sont admissibles au Programme. Ils doivent être propriétaires ou emphytéotes du terrain et de l'installation faisant l'objet de la demande.
 - Le demandeur doit faire la démonstration probante de sa capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'installation faisant l'objet de la demande.
 - Dans le cas d'un organisme scolaire ou d'un OBNL, une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire.
 - Installations admissibles
 - Pour être admissible, une installation doit être munie d'au moins un système de réfrigération servant au refroidissement de la surface glacée et fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22.
 - Travaux admissibles
 - Volet 1 :
 - l'acquisition, ainsi que les travaux ayant trait à l'installation ou à la conversion d'un système de réfrigération et de récupération de chaleur ou inhérent à la salle mécanique;
 - lorsqu'ils sont relatifs au système de réfrigération, les travaux permettant de modifier ou remplacer le système dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur en recourant à l'un des réfrigérants suivants :
 - l'ammoniac;
 - le dioxyde de carbone (CO₂);
 - un réfrigérant synthétique de nouvelle génération ayant un potentiel de réchauffement global de moins de 700.
 - Volet 2 :
 - les travaux admissibles de mises aux normes ou de rénovations doivent être :
 - essentiels à la poursuite des opérations de l'installation;
 - de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment.
 - Travaux non admissibles
 - Tous travaux de reconstruction ou de nouvelle construction;
-

- Tous travaux similaires à ceux prévus dans le cadre du projet et ayant fait l'objet d'une contribution financière d'un ministère ou d'un organisme public au cours des dix (10) années précédant le dépôt d'une demande dans le cadre du programme concerné.

Réalisations

- Voir Annexe 1.

b) Budget

- Enveloppe de 110 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|-----------------------------|---|
| Nombre de demandes reçues | 0 |
| Nombre de projets refusés | 0 |
| Nombre de projets autorisés | 1 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 1.
-

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

a) Objectif

Par le financement d'événements sportifs internationaux, le MEQ influence positivement le développement du sport de haut niveau au Québec en misant sur deux axes :

- le développement de l'athlète dans les démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de performance;
- le développement global du système sportif.

Critères d'admissibilité

- Clientèle
 - Le demandeur doit être une fédération sportive québécoise reconnue par le Ministère.
- Compétitions sportives admissibles
 - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise les compétitions sportives de haut niveau.
 - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, ces compétitions sont :
 - un championnat du monde (senior et junior);
 - une coupe du monde, une série mondiale ou une compétition du principal circuit de la fédération internationale concernée (senior et junior);
 - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (senior);
 - une compétition d'un circuit panaméricain (senior);
 - une qualification de zone panaméricaine (senior);
 - un événement d'un circuit de la fédération internationale qui regroupe des athlètes de l'élite mondiale (senior et junior);
 - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation autorisée par le Ministère (senior et junior).
 - Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, ces compétitions sont notamment :
 - une qualification de zone panaméricaine (junior);
 - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (junior);
 - une compétition d'un circuit panaméricain (junior);
 - une compétition d'un circuit nord-américain (senior et junior);
 - une compétition universitaire unisport internationale;
 - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation.
 - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise également dans le cadre du volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, le soutien aux candidatures pour de nouveaux événements pouvant se qualifier dans le volet 1.
 - Les événements et les demandes doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :
 - La discipline sportive doit être régie par une fédération sportive québécoise reconnue par le MEQ.
 - La compétition doit être sanctionnée par la fédération sportive québécoise de la discipline concernée.
 - Le demandeur doit faire la démonstration probante de son incapacité à financer l'événement par la commandite, la vente de billets, les droits de télévision et les autres sources d'autofinancement.
 - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, les critères suivants s'appliquent :
 - La compétition doit être sanctionnée et être présente au calendrier de compétition de la fédération internationale concernée.
 - La discipline sportive concernée doit être présente au programme des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques.
 - La compétition doit présenter un nombre minimal de six (6) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.

- Un minimum de 50 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.
- Un minimum de 20 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- Des activités de découverte et de promotion de la discipline concernée ou d'initiation à celle-ci doivent être présentées.
- Des activités de développement ou de formation organisées en marge de l'événement (pour les entraîneurs, les officiels, les athlètes et les bénévoles) doivent être présentées.
- Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, les critères suivants s'appliquent :
 - Des athlètes québécois doivent obligatoirement participer à la compétition.
 - La compétition doit présenter un nombre minimal de quatre (4) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - Un minimum de 30 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.
 - Un minimum de 10 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- 10. Pour le volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, les critères suivants s'appliquent :
 - Un processus de mise en candidature doit être en vigueur auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas et les droits de présentation de l'événement ne doivent pas avoir été attribués avant le dépôt de la demande d'aide.
 - La demande d'aide financière doit accompagner le dépôt d'une candidature auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas.
 - Une seule demande d'aide peut être transmise pour un même dossier de candidature.

Réalisations

- Voir Annexe 2.

b) Budget

- Enveloppe de 5 000 000 \$ en 2021-2022.

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|-----|
| Nombre de demandes reçues | 43* |
| Nombre de projets refusés | 1 |
| Nombre de projets acceptés | 20 |

* 22 demandes sont toujours en traitement.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 2.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)**a) Objectif**

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le Programme vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- le demandeur doit être un organisme admissible;
- l'infrastructure doit être admissible;
- les travaux prévus doivent être admissibles;
- le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- l'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues.

Réalisations

- Voir Annexe 3.

b) Budget

- Enveloppe (fédérale-provinciale) de 354 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|----|
| Nombre de demandes reçues | 0 |
| Nombre de projets refusés | 1 |
| Nombre de projets acceptés | 10 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 3.
-

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec

a) Objectif

Le Programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il permet également :

- d'accroître l'attractivité des villes pour la présentation des Finales des Jeux du Québec;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;
- de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée ne peut excéder 100 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de cinq (5) millions de dollars;
- Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 100 % du coût total du projet.

Réalisations

- Voir Annexe 4.

b) Budget

- Enveloppe de 25 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|---|
| Nombre de demandes reçues | 2 |
| Nombre de projets refusés | 0 |
| Nombre de projets acceptés | 2 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 4.
-

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

a) Objectif

Le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;
- Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'aménagement et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande d'aide financière;
- L'aide financière demandée ne peut pas excéder 80 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins ou un autre organisme admissible. Dans le cas d'une municipalité ou d'une MRC de 10 001 à 100 000 habitants, l'aide financière demandée ne peut pas excéder 60 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- Le cumul des subventions publiques doit être inférieur ou égal à 80 % des coûts admissibles du projet.

Réalisations

- Ne s'applique pas.

b) Budget

- Enveloppe de 30 000 000 \$ (mesure du budget 2019-2020 : 5 000 000 \$ par année financière de 2020-2021 à 2025-2026).
- Cette enveloppe est pour le PSSPA et pour le PAFSSPA.

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|---|
| Nombre de demandes reçues | 0 |
| Nombre de projets refusés | 2 |
| Nombre de projets acceptés | 0 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

Ne s'applique pas.

Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

a) Objectif

Le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la présence de sentiers et de sites de pratiques de plein air dans plusieurs régions du Québec;
- Favoriser l'accessibilité aux sentiers et aux sites de pratiques d'activités de plein air.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'aménagement et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande d'aide financière;
- L'aide financière demandée ne peut pas excéder 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins ou un autre organisme admissible. Dans le cas d'une municipalité ou d'une MRC de 10 001 à 100 000 habitants, l'aide financière demandée ne peut pas excéder 60 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- Le cumul des subventions publiques doit être inférieur ou égal à 80 % des coûts admissibles du projet.

Réalisations

- Ne s'applique pas.

b) Budget

- Enveloppe de 30 000 000 \$ (mesure du budget 2019-2020 : 5 000 000 \$ par année financière de 2020-2021 à 2025-2026).
- Cette enveloppe est pour le PSSPA et pour le PAFSSPA.

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|------|
| Nombre de demandes reçues | 214* |
| Nombre de projets refusés | 0 |
| Nombre de projets acceptés | 0 |

*L'analyse des demandes est présentement en cours.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

Ne s'applique pas.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure**a) Objectif**

Par le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le Programme vise à :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues.

Réalisations

- Ne s'applique pas.

b) Budget

- Enveloppe de 20 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|-----|
| Nombre de demandes reçues | 358 |
| Nombre de projets refusés | 108 |
| Nombre de projets acceptés | 250 |

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 5
-

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur**a) Objectif**

Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur, vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives et :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande.

Réalisations

- Ne s'applique pas.

b) Budget

- Enveloppe de 175 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2021-2022 :

| | |
|----------------------------|------|
| Nombre de demandes reçues | 184* |
| Nombre de projets refusés | 0 |
| Nombre de projets acceptés | 0 |

*L'analyse des demandes est présentement en cours.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Ne s'applique pas.
-

Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) et Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)

Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)

a) Informations sur le programme

Objectifs

Offrir un soutien financier aux ONL qui sont reconnus par le Ministère en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, au développement et à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable. Plus spécifiquement :

- **Volet soutien à la mission** : Apporter un soutien financier aux ONL pour la promotion, le développement et la régie de leur ou de leurs champs d'intervention en loisir, reconnus dans le cadre du PRONL, dans des perspectives de pérennité, d'augmentation de la pratique d'activités physiques et de développement durable.
- **Volet soutien aux initiatives structurantes** : Soutenir les ONL dans la réalisation d'un projet visant à accroître l'accessibilité du loisir, de faciliter la participation des personnes ayant des besoins particuliers aux activités de loisir et d'offrir une expérience stimulante et sécuritaire aux participants et aux participantes, selon des standards établis à l'échelle provinciale et les priorités ministérielles en matière de loisir.

Critères de reconnaissance (PRONL)

1. Pour être reconnu à titre d'ONL, l'organisme doit :
 1. être un organisme d'action communautaire en vertu de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire^[1], soit :
 1. être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*^[2];
 2. entretenir une vie associative et démocratique;
 3. être enraciné dans la communauté^[3];
 4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
 2. être un organisme d'utilité publique poursuivant une mission d'intérêt général en loisir (qui est propre à la collectivité et transcende l'intérêt de ses membres) qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - a. couvrir un ou plusieurs des secteurs suivants : loisir actif, culturel, électronique, motorisé, de plein air, socioéducatif ou touristique;
 - b. permettre de développer un champ d'intervention en loisir spécialisé ou en milieu de vie;
 3. être considéré par le gouvernement du Québec comme le chef de file d'un ou de plusieurs champs d'intervention en loisir et le démontrer par :
 1. la mobilisation, le regroupement et la représentation, sur une base continue^[4], d'un effectif affilié d'au moins 1 000 membres individuels ou 9 membres collectifs^[5] qui regroupent un minimum de 1 000 personnes (membres ou adhérents et adhérentes)^[6], et ce, sur le territoire québécois;
 2. l'adoption de positions et la réalisation d'actions de portée provinciale, à titre de leader, dans les axes d'intervention suivants :
 - a. **l'accès au savoir** :
 - l'élaboration et l'offre aux intervenants et aux intervenantes ainsi qu'aux participants et aux participantes de programmes de formation et de perfectionnement;
 - l'expérimentation, l'innovation et la recherche, notamment la surveillance des nouvelles tendances pour répondre aux besoins des pratiquants et des pratiquantes;
 - l'élaboration et le déploiement d'outils (de communication et de gestion) pour le milieu, accessibles aux membres et à la population;
 - la promotion de son champ d'intervention en loisir dans une perspective de

- pérennité et d'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir;
 - la concertation des acteurs du milieu;
- b. la **prévention** de la santé et la gestion du risque :
- l'établissement de standards en matière de sécurité, d'éthique et d'encadrement;
 - le cas échéant, la mise en œuvre d'actions visant la qualité et la sécurité des aménagements ou l'accessibilité aux lieux de pratique;
- c. la **démocratie** et l'engagement citoyen :
- la reconnaissance, le soutien et la promotion du bénévolat;
4. rayonner au-delà des cadres local et régional en assurant, à titre de leader, le déploiement de services pour ses membres et la population dans au moins 9 des 17 régions administratives du Québec^[7];
5. posséder un plan de développement pluriannuel approuvé par le conseil d'administration;
6. être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport^[8];
7. adhérer, par une résolution de son conseil d'administration, à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir^[9]. L'organisme doit posséder ou mettre en œuvre les éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2022, à défaut de quoi la reconnaissance sera retirée :
1. une politique en matière de protection de l'intégrité dont les mesures énoncées assurent la confidentialité des plaintes et qui inclut :
 - a. un mécanisme de gestion des plaintes pour abus, harcèlement, négligence ou violence qui prévoit la nomination d'une personne indépendante pour la réception des plaintes ainsi que la mise en place d'un comité de protection de l'intégrité visant à assurer le traitement de celles-ci;
 - b. les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans la gestion des plaintes;
 - c. les modalités applicables pour la formulation d'une plainte, le suivi à assurer aux plaintes ainsi que les mesures d'accommodement visant à protéger les personnes concernées et à limiter les conséquences sur leurs activités, le cas échéant;
 - d. des mesures encadrant la communication de renseignements nécessaires à toute personne en vue d'assurer sa sécurité;
 - e. des sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement à la politique;
 - f. un code de conduite applicable à tous les membres, y compris des règles d'accompagnement à suivre dans les communications avec les pratiquants et les pratiquantes, dans les vestiaires et les espaces privés ainsi que lors de voyages, quelle qu'en soit la durée;
 2. une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'applique à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en son nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
 3. des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité;
 4. la participation annuelle d'un membre du personnel à un minimum de deux activités de sensibilisation, d'information et de formation en matière de protection de l'intégrité. Le MEQ validera les activités choisies;
8. se conformer aux lois applicables et aux règlements édictés par le gouvernement du Québec.

Critères d'admissibilité (PAFONL)

Pour être admissible au *Soutien à la mission*, l'organisme doit respecter les critères suivants :

1. Être un ONL reconnu par le PRONL selon les règles en vigueur;
 2. Être un organisme qui assure, à titre de leader, la promotion, le développement et la régie d'un champ d'intervention en loisir dans l'un ou l'autre des secteurs suivants : loisir actif, de plein air,
-

- socioéducatif ou touristique, milieu de vie en loisir ou loisir spécialisé;
3. Offrir, depuis au moins trois ans, des services qui, en tout état de cause, dépassent les intérêts de ses membres^[1];
 4. Assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein ou de l'équivalent, à raison d'un minimum de 1 800 heures par année, affectée à sa direction générale et au développement du champ d'intervention concerné en loisir;
 5. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le gouvernement du Québec;
 6. S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes sans but lucratif québécois de sport et de loisir, au plus tard le 15 février 2024;
 7. Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli dans les délais prescrits au chapitre VII – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.

État de situation en 2021-2022

- 25 organismes ont reçu un soutien financier;
- le programme couvre la période 2021-2024.

b) Budget initial 2021-2022 : 4 552 931 \$

a) Informations sur les demandes

| Demandes | Soutien à la mission | Soutien aux initiatives structurantes | |
|------------------------|----------------------|---------------------------------------|--|
| Reçues (2021-2022) | 26 | 21 | |
| Retenues (admissibles) | 25 | 21 | |
| Refusées | 1 | 0 | |

b) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 1 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)

a) Informations sur le programme

Objectifs

Le PAFEL comporte deux volets dans lesquels se répartit l'aide financière :

- **Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux** : Ce volet vise à soutenir l'offre événementielle en loisir fédéré dans le but de faire rayonner l'apport des ONL à l'essor du loisir au Québec et de stimuler l'attractivité de ceux-ci auprès des acteurs et du grand public.
- **Soutien à la participation aux événements internationaux** : Ce volet vise à soutenir la participation d'un ou de plusieurs individus dont le talent est confirmé à des événements d'envergure internationale.

Critères d'admissibilité – Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux

Détenir le statut d'[ONL reconnu](#) par le MEQ en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et être soutenu financièrement par l'intermédiaire du volet Soutien à la mission du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)^[1].

1. Tenir un événement qui poursuit l'un ou l'autre ou une combinaison des objectifs des axes suivants:
 - Axe « participatif » : Attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements

d'envergure à des fins récréatives et d'accès au savoir (dans le respect de règles établies par une organisation reconnue et responsable de leur application), dans les divers champs d'intervention en loisir.

- Type « grand public » : événement populationnel.
Ex. : expositions, festivals, jamborees, compétitions.
 - Type « concertation » : rassemblement visant à partager et à développer l'expertise.
Ex. : congrès, colloques, conférences, symposiums.
 - Axe « dépassement » : attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements d'envergure à des fins de comparaisons avec les pairs dans divers champs d'intervention en loisir. Ex. : défis, compétitions, concours, épreuves, championnats, qualifications.
2. Assurer la régie de l'événement.^[2]
 3. Avoir une participation attendue d'au minimum cent participants ou participantes ou cent inscriptions (sans les spectateurs).
 4. Pour un événement d'envergure nationale, dénombrer au minimum des participants ou des participantes en provenance de :
 - Quatre provinces ou territoires (y compris le Québec) ou de neuf régions administratives du Québec, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 Pour un événement d'envergure internationale, dénombrer :
 - Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - 25 % de participants en provenance de l'extérieur du Canada.
 5. Avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 pour l'exercice financier 2021-2022; avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 et pour l'exercice financier 2022-2023; tenir l'événement entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 pour l'exercice financier 2023-2024
 6. Fournir une mise de fonds^[3] minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
 7. Avoir un budget minimal de 25 000 \$.
 8. Tenir l'événement sur le territoire québécois.
 9. Accepter la [Carte accompagnement loisir](#) pour les spectateurs (le cas échéant) pendant toute la durée de l'événement.
 10. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée^[4].

Critères d'admissibilité – Soutien à la participation aux événements internationaux

1. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus à un événement d'envergure internationale, au Québec ou à l'étranger qui comporte au minimum :
 - a) Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - b) 25 % de participants ou de participantes en provenance de l'extérieur du Canada.
 - c) Cent participants ou participantes ou inscriptions (sans les spectateurs).
2. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus :
 - a) à un événement ayant pour objectif la comparaison avec les pairs dans un champ d'intervention en loisir¹
 - b) à un événement de type « concertation » ayant pour objectif de partager et à développer son expertise avec l'élite de son champ d'intervention en loisir.
3. Soumettre une demande pour un individu ou pour une délégation qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - 3.1. être identifié par l'ONL auprès du MEQ et, à ce titre, présenter des résultats remarquables, ou avoir fait l'objet d'un processus de sélection²;
 - 3.2. résider de façon permanente au Québec;
 - 3.3. être membre en règle de l'ONL ou de l'un de ses membres affiliés.

1. Affrontement, compétition, challenge, concours, duel, épreuve, face-à-face, match.

2. Ou dont le talent est confirmé par l'ONL. Les candidats identifiés Espoir ou Relève pourraient également être considérés admissibles selon les ressources financières disponibles.

4. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée³.

État de situation en 2021-2022

- 5 organismes ont reçu un soutien financier.

b) Budget initial 2021-2022 : 100 000 \$.

c) Informations sur les demandes

Le Conseil québécois du loisir (CQL) a agi en tant que prestataire de services et a, comme son contrat le stipule, administré l'aide financière dans le cadre du programme.

d) Montant de la subvention

La subvention est de 95 000\$ avec un contrat de 5 000 \$ au CQL.

³ Selon les ressources financières disponibles, l'acceptation de projets en attente ou un second appel de projets pourrait être effectué au cours de l'année financière, à une nouvelle date limite déterminée par le Ministère.

Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) et Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

a) Objectifs

Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)

- Accroître l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées dans un cadre sain et sécuritaire, selon le paysage organisationnel particulier des régions administratives du Québec.
- Contribuer financièrement aux activités que rendent des instances régionales reconnues et qui permettent la réalisation d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de pratique d'activités de loisir par les personnes handicapées dans une région administrative québécoise donnée.

Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

- Favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités de loisir en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement;
- Soutenir la réalisation de projets, d'envergure locale et régionale, favorisant la pratique d'activités de loisir.

Critères d'admissibilité

- Agir en tant qu'instance régionale responsable du loisir pour les personnes handicapées (IRLPH) dans sa région.
- Être une association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) ou une unité régionale de loisir et de sport (URLS).
- Être un organisme à but non lucratif.
- Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres)
- Entretenir une vie associative et démocratique.
- Avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du PAFIRLPH qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs.
- Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement de services aux personnes handicapées de sa région.
- Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
- S'engager, par résolution du conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes sans but lucratif québécois en sport et en loisir, d'ici le 15 février 2024.
- Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière du PAFIRLPH dûment rempli au plus tard le 1er août de chaque année ainsi que les documents requis.

Réalisations en 2021-2022

Les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) sont d'importants partenaires en matière d'accessibilité, de qualité de l'expérience, de promotion et de concertation. Par l'entremise du PAFIRLPH, le Ministère les reconnaît comme chef de file dans la mise en place de services et d'actions concertées favorables à la pratique régulière de loisirs des personnes handicapées. À ce titre, elles s'assurent :

- d'offrir des services aux acteurs locaux et régionaux de loisir ainsi qu'à la population;
- de réaliser des actions visant à favoriser l'accessibilité au loisir des personnes handicapées en tenant compte des besoins de celles-ci et du profil organisationnel de sa région administrative.

De plus, afin d'appuyer les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) dans la promotion et le développement de l'accessibilité de la pratique d'activités de loisir auprès des personnes handicapées, le ministre de l'Éducation (ministre) octroie une aide financière pour le loisir des personnes handicapées pour :

- Volet 1 – Soutien à l'accompagnement ;
- Volet 2 – Soutien aux initiatives locales et régionales.

Un total de 17 IRLPH ont reçu un soutien financier pour la réalisation du PAFIRLPH et du PAFLPH.

b) Budget initial 2021-2022 : 8 650 963 \$.

- PAFIRLPH – soutien à la mission (2 250 920 \$ + bonification par le Programme d'aide gouvernementale – Action communautaire : 305 970 \$ pour un total de 2 556 890 \$);
- PAFLPH - soutien à l'accompagnement (5 594 073\$);
- PAFLPH - soutien aux initiatives locales et régionales (500 000 \$, dont 25 000 \$ en contrat de service).

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas. Dans le respect des réalités régionales existantes, l'IRLPH est l'organisme qui a assuré la réalisation de la mission loisir des personnes handicapées au cours de la dernière année financière, à moins d'une autre entente entre les organisations.

d) Montant de la subvention

- La réponse à cette question est fournie à l'annexe 2 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle
-

Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS)

a) Objectif

PAFURS

Augmenter la réalisation des activités et des services des URLS qui permettent la mise en œuvre d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air dans un cadre sain et sécuritaire, dans une région administrative québécoise donnée.

Critères d'admissibilité

- a. Agir en tant qu'URLS dans sa région;
 - b. Être un organisme à but non lucratif (OBNL) constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies;
 - c. Entretenir une vie associative et démocratique;
 - d. Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres);
 - e. Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement des services aux acteurs, aux intervenants et à la population de sa région;
 - f. Être signataire de l'[Avis sur l'éthique en loisir et en sport](#);
 - g. Avoir une immatriculation en vigueur au Registraire des entreprises du Québec (REQ);
 - h. Posséder une charte et des règlements généraux;
 - i. Posséder une assurance responsabilité civile et une assurance responsabilité pour les administrateurs valides que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire;
 - j. S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir au plus tard le 15 février 2024;
 - k. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le Gouvernement du Québec;
- 2- Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'aide financière du PAFURS dûment rempli et doit être accompagné des documents apparaissant à l'annexe B au plus tard le 1^{er} mars 2021.

Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

Soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

Un projet admissible doit pouvoir offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques et de plein air variés, accessibles, de qualité et sécuritaire, et ce, en accord avec les enjeux de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – *Au Québec, on bouge!* (PAPSL)^[1]

Plus particulièrement, il doit :

- a) faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement;
 - b) offrir des activités physiques et de plein air sous différentes formes, dont des activités d'initiation et de découverte, dans le but de contribuer au sentiment de compétence, d'autonomie et d'appartenance à son milieu;
 - c) augmenter les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand
-

- nombre de personnes;
- d) permettre d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des espaces publics;
- e) rendre accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire.

Réalisations en 2021-2022

PAFURS

Les URLS assument la liaison entre le niveau local et national, entre autres afin de maximiser l'impact de leurs interventions en termes d'efficacité sur le terrain. En région, chaque URLS, c s'assure qu'une offre appréciable de services soit disponible dans toutes les communautés locales. Ces interventions des URLS sur leur territoire ont par ailleurs fait ressortir tout le potentiel de la concertation des municipalités urbaines et rurales, des établissements scolaires et des associations souvent bénévoles afin de bonifier l'offre de services à la population régionale. Enfin, les URLS disposent d'un levier important afin de soutenir le milieu régional et local : le programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR).

PAFILR

Dans le but de soutenir les besoins locaux et régionaux en matière de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques et de plein air, le Ministère, met une aide financière à la disposition de divers organismes locaux et régionaux. Ce sont les URLS qui administrent le PAFILR dans chacune des régions du Québec.

b) Budget initial 2021-2022 : 13 211 000 \$

- PAFURS : 9 711 000 \$
- PAFILR : 3 500 000 \$

c) Informations sur les demandes

PAFILR :

Nombre de projets retenus : 1457

d) Montant de la subvention

- La réponse à cette question est fournie à l'annexe 3 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle
-

Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

Finalité

Augmenter la mise en place d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports dans les camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté ou handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières.

a) Objectifs

- **Volet soutien aux activités estivales**

Augmenter l'accessibilité aux camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières, dans le but d'augmenter leur participation à des activités physiques, des loisirs actifs et des sports qui les mettent en contact avec la nature pendant la période estivale.

- **Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées**

Accroître les services d'accompagnement pour favoriser l'accessibilité aux activités de loisir pour les personnes handicapées dans les camps de vacances québécois.

- **Volet soutien aux projets innovants**

Hausser le nombre de projets novateurs qui contribuent à la création d'environnements favorables à la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs et de sports dans les camps de vacances.

Critères d'admissibilité spécifique au volet soutien aux activités estivales

- Être un organisme d'action communautaire, soit :
 - être un organisme à but non lucratif⁴;
 - être enraciné dans la communauté;
 - entretenir une vie associative et démocratique;
 - être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- Être un camp de vacances certifié par l'Association des camps du Québec (ACQ);
- Offrir des activités et des services liés à sa mission depuis au moins trois ans⁵;
- Être propriétaire, locataire ou gestionnaire, sur le territoire québécois, d'installations d'hébergement permanentes :
 - ayant une capacité d'au moins 25 lits pour les usagers et les usagers où sont réalisées les activités du camp de vacances;
 - comprenant un espace physique permanent afin que la direction générale de l'organisme puisse y exercer des fonctions à temps plein soit plus de 30 heures par semaine;
- Démontrer que sa mission principale est liée au domaine du loisir et du sport.
- Mettre en place des environnements favorables à l'augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports définis à l'annexe 2, et à cette fin :
 - Favoriser l'accessibilité à ses services et à ses installations pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières et à cette fin :
 - mettre en application une politique de tarification qui prend en considération la situation socioéconomique des individus. À ce titre, l'organisme doit appliquer un rabais minimal de 15 % sur le prix courant d'un séjour pour chaque inscription effectuée par la clientèle visée;
 - démontrer que la clientèle visée représentait pour un organisme :
 - bénéficiant du PAFACV, une moyenne d'au minimum 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées au cours des trois dernières années durant la période estivale;
 - ne bénéficiant pas du PAFACV 2017-2020, au moins 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées durant la période estivale 2019;

⁴ L'organisme doit posséder un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) au Registraire des entreprises du Québec.

⁵ Un camp de vacances qui cesse ses opérations durant une saison estivale, en début ou à l'intérieur du cycle triennal, pour un cas de force majeure tel qu'une catastrophe naturelle, un incendie ou un autre motif jugé valable par le Ministère et qui ne résulte pas de la négligence, pourrait faire l'objet d'une analyse lui permettant de réintégrer le programme en cours de cycle.

- c) élaborer une programmation diversifiée qui permet notamment la découverte et la pratique régulière d'une vaste gamme d'activités de même que l'initiation à celles-ci;
 - d) rendre accessibles ses services à toutes les personnes intéressées (sans égard à leur revenu, à leur race, à leur sexe, à leur handicap, à leur orientation sexuelle, à leur région géographique ou à leur milieu ethnique ou culturel).
- 6.2 Contribuer à la qualité de l'« expérience camp » et à cette fin :
- a) favoriser l'embauche d'un personnel d'animation formé dans le cadre de programmes éprouvés;
 - b) offrir des activités, des aménagements, des installations et des équipements adaptés à ses différentes clientèles.
- 7 Avoir organisé des séjours en camp de vacances (avec animation) pour un minimum de 30 jours pendant la période estivale de l'année précédant le dépôt de la demande.
- 8 Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.⁶
- 9 S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir au plus tard le 15 février 2023, dans le respect des exigences propres au niveau minimum.

Critères d'admissibilité spécifiques au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées

1. Afin d'être admissible au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées :
 - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances au volet 1 - Soutien aux activités estivales;
 - 1.2. Offrir des services d'accompagnement pour les personnes handicapées pendant la période estivale pour chaque année en cours.

Critères d'admissibilité spécifiques au volet soutien aux projets innovants

1. Afin d'être admissible au volet – Soutien aux projets innovants :
 - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances du volet 1 - Soutien aux activités estivales;
 - 1.2. Garantir la disponibilité financière d'une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
 - 1.3. Soumettre au maximum deux projets par année financière, conformément à l'objectif, qui permet minimalement de :
 - a) en particulier pour les 5 à 17 ans :
 - découvrir des activités de loisir actif, de sport et de plein air éthiques et sécuritaires ainsi que l'initiation à ces activités;
 - se rapprocher avec la nature.
 - b) Développer des activités récréatives émergentes dans les camps de vacances;
 - c) Contribuer à l'amélioration de la qualité de « l'expérience camp » pour la clientèle;
 - d) Accroître le développement durable, qui mise sur l'innovation pour le milieu des camps de vacances québécois;
 - e) Assurer la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui éprouvent des difficultés.

Réalisations en 2021-2022

Note : l'interdiction d'opérer des activités en camps de vacances au Québec, imposée par décret à l'été 2020 dû à la pandémie de Covid-19, a été levée pour l'été 2021. Ainsi, en 2021, les camps avec hébergement étaient en droit d'opérer. Par ailleurs, étant donné les mesures sanitaires exigées, cinq camps de vacances ont choisi de ne pas opérer et un camp a fermé définitivement.

- 62 camps de vacances ont été soutenus dans le cadre du PAFACV pour l'exercice financier 2021-2022;
- 1 138 personnes handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières ont été subventionnées par l'entremise des camps de vacances,

⁶ L'avis et le formulaire d'adhésion sont accessibles en ligne à l'adresse suivante :

www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-larecherche/detail/article/avis-sur-lethique-en-loisir-et-en-sport-le-loisir-et-le-sport-en-valeur/.

- 6 529 nuitées ont été subventionnées dont 2 357 ayant bénéficiées d'un accompagnement.
- 82 accompagnateurs pour les personnes handicapées ont été embauchés.
- Projets innovants :
 - Un montant de 30 222 \$ sera versé annuellement au Camp Amy Molson pour la réalisation du programme Carbon neutral summer camp (phases 2 et 3). Ce projet consiste à développer un programme basé sur la psychologie de l'éducation environnementale pour réduire l'empreinte environnementale pour devenir le premier camp de vacances neutre en carbone au Canada.
 - Un montant de 42 000 \$ sera versé annuellement aux Camps Odyssée (Camp Trois Saumon) dans le cadre du projet « Odyssée Aventure » afin de démocratiser la pratique du plein air et celle de l'expérience de camp chez les jeunes (principalement adolescents) issus de milieux défavorisés, ayant des besoins particuliers et/ou n'ayant pas accès à ce type d'activité. Ce projet consiste à développer un inventaire d'équipements spécialisés accessible et des capsules vidéo plein-air adaptées à la clientèle.
 - Un montant de 25 000 \$ sera versé annuellement au YMCA du Québec, Camp YMCA Kanawana, pour le déploiement d'une nouvelle offre en plein air à l'intérieur du programme de littéracie physique.
 - Un montant de 14 340 \$ sera versé au Camp Patmos pour la mise en œuvre d'un programme de zoothérapie.
 - Un montant de 8 438 \$ sera versé à Plein air Bruchési pour le développement d'un programme de culture maraîchère afin d'accroître le développement durable et réduire l'empreinte écologique dans les camps de vacances.
 - Un montant de 13 400 \$ sera versé à la Corporation Cité-Joie pour la réalisation du Projet de planches à pagaies adaptées aux personnes handicapées. Ce projet consiste à faire l'acquisition de planches à pagaie et leur apporter les adaptations nécessaires afin de rendre l'activité accessible aux personnes handicapées. Il vise également à aménager l'aire d'accès au lac, ainsi qu'à embaucher et à former le personnel nécessaire en fonction de cette nouvelle activité.
 - Un montant de 12 799 \$ sera versé annuellement à la Colonie Sainte-Jeanne d'Arc pour la réalisation du Projet de mini-camps de ressourcement en plein air. Ce projet consiste à offrir trois mini-camps par année d'une durée de trois nuits chacun afin de faire vivre aux participants un moment de ressourcement en plein air, dans le but de déterminer leur projet de vie, tout en leur permettant de créer un sentiment d'appartenance à un groupe.
 - Un montant de 6 093 \$ sera versé annuellement au Camp familial Saint-Urbain pour la réalisation du projet de création de boîtes d'activités pour des activités de plein air actif. Le projet vise la création de boîtes d'activités clés en main sur cinq thèmes (ex. : identification des arbres, survie). Le projet comprend l'achat du matériel, la mise en forme des boîtes et l'expérimentation sur le terrain. Enfin, une diffusion du produit à d'autres camps lors du congrès de l'Association des camps du Québec est également prévue.
 - Un montant de 13 128 \$ sera versé au Camp familial Saint-Urbain pour la réalisation d'un Projet pilote de planches à pagaie. Le projet consiste à expérimenter l'utilisation de planches à pagaie afin d'offrir une plus grande diversité d'activités nautiques. Le projet vise l'achat de dix planches à pagaie et dix pagaies, ainsi que l'installation du rangement pour ces équipements.
 - Un montant de 10 500 \$ sera versé annuellement à Plein air Bruchési pour la réalisation du projet « Cap sur les flots ». Ce projet vise à faire découvrir et à initier les campeurs à des activités nautiques non motorisées. Il consiste à faire l'achat de canots, kayaks et planches à pagaie, ainsi que d'une chaloupe pour assurer la surveillance lors des activités sur l'eau. Il vise également à lancer un camp spécifique de planche à pagaie où il sera possible d'explorer différentes variantes de ce sport, dont le yoga sur planche.

b) Budget⁷ 2021-2022 : 5 764 138 \$

- Volet soutien aux activités estivales (5 462 383 \$)
- Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées (125 835 \$)
- Volet soutien aux projets innovants (175 920 \$)

***Note importante :**

Étant donné que six camps n'ont pas opéré à l'été 2021 et qu'un camp a fermé définitivement, une partie de l'enveloppe budgétaire récupérée du volet soutien aux activités estivales a servi à soutenir la réalisation de projets innovants en attente (faute de budget initialement).

⁷ Il s'agit du budget octroyé aux camps de vacances qui ont opéré à l'été 2021 en tenant compte des mesures sanitaires imposées en période de pandémie. Sept camps n'ont pas opéré (dont 1 qui a cessé ses activités) et ne sont pas considérés dans ce budget. Aussi, le budget indiqué comprend la PGPS et le PAGAC. Voir les notes à cet effet.

***Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé**

Une somme de 450 000 \$ en provenance du plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé ayant pour objectif de contribuer à la pratique d'activités physiques ou de loisir pour des clientèles spécifiques ou des populations vulnérables a été ajoutée dans l'enveloppe soutien aux activités estivales. Ces crédits supplémentaires ont été redistribués aux camps de vacances spécialisés pour les personnes handicapées, et ce, au prorata de l'aide financière accordée dans le cadre du PAFACV pour l'année financière 2021-2022.

***Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)**

Une augmentation ponctuelle du financement de certains organismes communautaires a été annoncée dans le plan budgétaire provincial de 2021-2022. Celle-ci vise à permettre à ces organismes de maintenir ou d'accroître leurs services et de mieux répondre aux besoins de la population dans le contexte de la pandémie. Pour le PAFACV, une somme de 1 559 222 \$ a été allouée dans le volet 1 aux camps d'action communautaire pour l'exercice financier 2021-2022.

c) Informations sur les demandes

| Volets | Demandes reçues | Demandes refusées | Demandes retenues |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| Soutien aux activités estivales | 67 | 0 | 67 |
| Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées | 21 | 0 | 21 |
| Soutien aux projets structurants | 15 | 5 | 10 ⁸ |
| Totaux | 103 | 5 | 98 |

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 4 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

⁸ 5 projets ont été acceptés initialement avec le budget disponible et le pointage obtenu. Par ailleurs, cinq projets admissibles supplémentaires ont pu être autorisés avec le budget récupéré de la non-opération de cinq camps à l'été 2021 et de la fermeture d'un camp. Cela porte au total l'acceptation de 10 projets innovants.

Programme d'assistance financière à la Fête nationale du Québec

La responsabilité de la Fête Nationale est dorénavant la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications.

Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)

a) Objectifs

Soutenir la réalisation de la mission en loisir des CCL qui mettent en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière, dans une perspective de développement durable.

Critères d'admissibilité

Posséder ou diriger un centre communautaire de loisir, ou en administrer les activités sur le territoire québécois, ainsi que le définit le programme. À ce titre, disposer d'un espace physique permanent, d'une direction générale ou d'une coordination administrative, logistique et de développement à temps plein⁹ de même que de ressources humaines et matérielles sous sa responsabilité directe;

- Réaliser de façon régulière des activités liées à sa mission en loisir depuis au moins trois ans.
- Être un organisme d'action communautaire autonome¹⁰ soit :
 - 1.1. Être un organisme à but non lucratif;
 - 1.2. Être enraciné dans la communauté;
 - 1.3. Entretenir une vie associative et démocratique;
 - 1.4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
 - 1.5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
 - 1.6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
 - 1.7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
 - 1.8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.
- Mettre en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs, libres ou organisés, ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière et qui ont comme résultats :
 - a. de favoriser l'accessibilité aux loisirs à l'ensemble de la population en :
 - permettant l'accès physique, temporel, et socioéconomique à ses locaux, à ses services, à ses activités et à ses programmes;
 - offrant des services adaptés aux besoins et aux capacités physiques et socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté ou d'handicap, des groupes ou des communautés qui éprouvent des limitations particulières;
 - offrant des activités de loisir sur une base annuelle continue qui cible au moins quatre des six groupes d'âge suivants : 0- 5 ans, 6-12 ans, 13-17 ans, 18-25 ans, 26-55 ans et 56 ans et plus;
 - en offrant des activités dans au moins quatre des six secteurs du loisir suivants :
 - loisir actif (sport, programme de psychomotricité, yoga, etc.), dont un minimum de 60 minutes d'activités physiques de niveau modéré ou intense par jour (libres ou organisées);
 - loisir culturel (chorale, improvisation, peinture, etc.);
 - loisir de plein air (club de marche, vélo, patinage, etc.);
 - loisir socioéducatif (échecs, génies en herbe, etc.);
 - loisir touristique (sortie de groupe, événement, conférence, voyage, etc.);
 - camp de jour.
 - animant leur milieu de vie et la vie de quartier de la population environnante par le loisir sur une base continue et annuelle. À ce titre, assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein affectée à l'animation ou l'équivalent, à savoir deux personnes à mi-temps;
 - mettant en place des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne et le maintien d'une vie démocratique et associative saine.

⁹ Le terme « temps plein » désigne un minimum de 1 440 heures travaillées par année par une même personne.

¹⁰ Le respect de ce statut est effectué en vertu des balises de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire – L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

- b. de contribuer à la qualité de l'expérience de loisir en:
 - élaborant une programmation de loisirs qui permet notamment la découverte, l'initiation et la pratique régulière d'une variété d'activités;
 - mettant en place des conditions sécuritaires et éthiques dans la pratique des activités dans leurs milieux, notamment dans l'organisation des camps de jour (le cas échéant);
 - en effectuant la vérification des antécédents judiciaires du personnel d'animation et d'accompagnement intervenant auprès de clientèles vulnérables, et ce, préalablement à l'embauche et à chaque intervalle de trois ans suivant celle-ci;
 - c. de soutenir et promouvoir le loisir et l'action bénévole en cette matière par :
 - la diffusion, à travers différents outils promotionnels, de l'information sur les différents services et activités offerts;
 - le recrutement, la rétention ou la reconnaissance de leurs bénévoles.
 - d. de favoriser la concertation et le partenariat avec les organismes de son milieu par :
 - la création de lieux d'échange pour le développement optimal de l'offre d'activités pour la population ou la mobilisation des forces locales autour d'enjeux en loisir.
- Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
 - Être partenaire de la [Carte accompagnement loisir](#);
 - s'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir](#), au plus tard le 15 février 2024, dans le respect des exigences propres au niveau minimum;
 - s'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à adhérer à [l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir](#) au plus tard le 15 février 2024;
 - transmettre au Ministère le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, accompagné de tous les documents mentionnés à l'annexe 3, dans les délais prescrits.

Réalisations en 2021-2022

Dans le cadre de l'édition 2021-2022 du PAFCCCL, 62 CCL seront soutenus financièrement (sous réserve d'approbation par les autorités).

b) Budget initial 2021-2022 : 5 801 126 \$

c) Informations sur les demandes du cycle 2021-2024

| Reçues | Retenues | Refusées |
|--|----------|----------|
| 68 | 62 | 6 |
| (dont 10 non soutenus financièrement au précédent cycle) | | |

- Parmi les demandes refusées, trois organismes ne satisfaisaient pas à certains critères d'admissibilité, deux organismes ont déposé une demande incomplète et un organisme a retiré sa demande d'admissibilité.
- Deux organismes subventionnés par le PAFCCCL en 2020-2021 ont fusionné et obtiendront du financement pour leur nouvelle entité;
- Parmi les demandes retenues, un conseil de bande est soutenu financièrement par un montant forfaitaire pour la mission de leur centre communautaire de loisir.

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 5 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle.

Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)**a) Objectif**

Élaborer et de mettre en œuvre des initiatives qui favorisent la pratique d'activités de loisir dans les centres communautaires de loisir. Ces initiatives visent particulièrement des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers.

Critères d'admissibilité

1. Sont admissibles au programme les organismes suivants :

- un CCL soutenu financièrement par l'entremise du PAFICCL;
- un organisme national de loisir soutenu financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;
- une fédération sportive québécoise soutenue financièrement par l'entremise du Programme de soutien financier aux fédérations sportives québécoises;
- une unité régionale de loisir et de sport soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique;
- une association régionale de loisir pour personnes handicapées soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées.

2. Les organismes doivent fournir une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.

3. Les organismes doivent soumettre un projet qui crée des environnements favorables à la pratique de loisirs. Ces environnements permettent notamment :

- l'accessibilité et la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers;
- l'innovation, la promotion, la découverte et l'initiation, particulièrement celles qui stimulent le goût de bouger;
- l'amélioration de la qualité de l'expérience en CCL, particulièrement l'amélioration du milieu de vie;
- la promotion et la valorisation de l'implication bénévole;
- la concertation et le leadership autour de défis relatifs à l'offre d'activités en CCL.

4. Le projet doit se terminer au plus tard le 31 mars 2022.

5. Les organismes doivent transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière du PAFICCL ainsi qu'un exemplaire de la résolution du conseil d'administration appuyant le dépôt de la demande dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée.

Réalisations 2021-2022

Dans le cadre du PAFICCL 2021-2022, 19 organismes ont été financés pour leur projet.

b) Budget initial 2021-2022 : 237 500 \$.

c) **Informations sur les demandes 2021-2022**

| Type d'organisme | Nombre de demandes d'assistances financières PAFICCL | | |
|------------------|--|----------|-----------|
| | Reçues | Retenues | Refusées* |
| CCL | 28 | 18 | 10 |
| ONL | 1 | 1 | 0 |
| FSQ | 2 | 0 | 2 |
| URLS | 1 | 1 | 1 |
| ARLPH | 0 | 0 | 0 |
| Total | 32 | 19 | 13 |

* Les projets présentés ou les organismes demandeurs ne répondent pas aux exigences ou aux critères d'admissibilité du programme.

d) **Montant de la subvention**

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 5.1 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle.

Programme Soutien à l'action bénévole

a) Objectif

Ce programme vise à soutenir financièrement les municipalités et les organismes à but non lucratif dans leurs efforts pour combler des besoins en activités communautaires, de loisir et de sport, de même qu'en équipements légers. Le Ministère accorde une enveloppe à chacun des 125 députés et députées de l'Assemblée nationale. Ces derniers disposent d'une latitude quant au choix des projets qu'ils souhaitent appuyer au sein de leur circonscription respective dans le respect des exigences du programme.

Critères d'admission

- Organismes admissibles
 - Les organismes admissibles sont les organismes à but non lucratif, les municipalités du Québec, les municipalités de villages nordiques et les conseils de bande. Tout organisme qui ne possède pas un statut de personne morale est inadmissible.
- Projets admissibles
 - Tout projet relatif à des activités communautaires, de loisir et de sport ou à l'achat d'équipements légers est admissible. Les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales en loisir, en sport et en matière d'activités communautaires.

Réalisations en 2020-2021

Dans le cadre de ce programme, 14 595 (en date du 28 février 2022) subventions ont été accordées par les députés et les députées de chaque circonscription électorale à même leur enveloppe octroyée par le Ministère. Ce sont 16 017 273 \$ qui ont été octroyés à ce jour.

b) Budget initial 2021-2022 : 20 400 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Voir la rubrique b)

Organismes provinciaux de sport

a) Objectif

Permettre à ces organismes d'assumer auprès de leurs membres les mandats qui leur sont reconnus, à savoir :

- **Corporation Sports-Québec** : coordonner la réalisation du programme des Jeux du Québec, coordonner le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs, organiser des événements de valorisation des intervenants en sport, coordonner les programmes de bourses et représenter ses membres, notamment les fédérations sportives.
 - **Réseau du sport étudiant du Québec** : organiser la réalisation d'événements sportifs en milieu scolaire en conformité avec les ententes de coopération avec les fédérations sportives concernées.
 - **Institut national du sport du Québec** : offrir aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau des services scientifiques et médico-sportifs de premier ordre ainsi que l'accès à des infrastructures sportives de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de performances optimales sur la scène internationale. Coordonner les activités des partenaires (CREM-CEU) en matière de développement du talent sportif, assurer la gestion du Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports et des centres d'entraînement unisport.
 - **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** : convaincre le secteur privé ou tout autre organisme d'investir au sein de la Fondation afin de mieux soutenir par des programmes de bourse les athlètes québécois qui participent à des compétitions sur la scène internationale.
 - **Le Club de la médaille d'Or** : Recueillir des fonds afin d'offrir des bourses aux athlètes québécois principalement élite ou relève et qui ne sont pas bénéficiaires d'un brevet ou qui ne sont boursiers du Programme Équipe Québec.
 - **Panthéon des sports du Québec** : rendre hommage à ceux et à celles qui ont contribué au développement d'une culture sportive au Québec en les intronisant au sein de Panthéon des sports du Québec.
 - **Alliance sport-études enseignement supérieur** : offrir aux étudiants-athlètes, identifiés par leur fédération sportive et inscrits dans les 42 cégeps et 8 universités affiliés à l'Alliance un encadrement pédagogique adapté afin qu'ils ou elles puissent poursuivre simultanément leur carrière sportive et leurs études.
 - **Établissements scolaires ayant des programmes Sport-études au secondaire** : offrir aux élèves -athlètes inscrits dans 41 écoles publiques et 9 écoles privées un encadrement sportif et pédagogique leur permettant de concilier le sport et les études.
 - **Sportcom** : accroître la visibilité du sport olympique et paralympique, en offrant un service d'information centré sur les athlètes de haut niveau; coordonner, développer et financer des initiatives pour assurer un service d'information sur les athlètes et leurs résultats auprès des médias québécois; assurer la coordination de l'équipe de communications du personnel de mission de la délégation du Québec lors des Jeux du Canada et des Jeux de la Francophonie.
 - **Égale Action** : assurer un leadership provincial, valoriser, promouvoir et soutenir les modèles ainsi qu'outiller et accompagner les fédérations sportives québécoises pour favoriser la participation équitable et les expériences positives des filles et des femmes en sport.
 - **Fédérations sportives** : soutenir les activités des fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs plans de développement de la pratique sportive, soutenir la diffusion d'information et la visibilité, encourager les comportements éthiques et la pratique sécuritaire, rendre accessible des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et d'autres cadres sportifs, offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap, soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci, veiller à l'application de la réglementation de sa ou de ses disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous sa juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel il est affilié et de la fédération internationale, s'il y a lieu.
 - **Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador** : développer le sport, le loisir et l'activité physique dans les communautés non conventionnées des Premières Nations du Québec.
-

Critères d'admissibilité

Pour les fédérations sportives :

- Être une fédération sportive québécoise reconnue par le Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises selon les règles en vigueur.
- Rayonner à l'échelle provinciale en offrant des services à des membres sur une base régulière selon les critères suivants :
 - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui fait partie du programme en vigueur des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 100 membres participant à des activités de compétition et regrouper au moins cinq clubs membres;
 - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui ne fait pas partie du programme actuel des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 1 500 membres participant à des activités sportives (initiation, récréation, compétition ou excellence) qui viennent d'au moins dix des dix-neuf régions Jeux du Québec du Québec.
- Démontrer une saine gestion et une santé financière stable se traduisant notamment par :
 - un déficit accumulé moyen inférieur à 15 % des revenus totaux au cours des trois dernières années financières;
 - un ratio d'endettement moyen inférieur à 80 % au cours des trois dernières années financières;
 - des actifs nets non affectés qui ne dépassent pas 50 % des dépenses annuelles totales;
 - des actifs nets affectés qui ne nuisent pas à la réalisation des activités et qui répondent à un besoin;
 - l'absence de transfert de sommes d'argent provenant du Gouvernement du Québec et destinées à la réalisation de sa mission vers une autre organisation (fondation ou autre organisme pour l'aider à exercer ses activités);
 - la tenue d'une comptabilité claire, précise et conforme aux principes comptables généralement reconnus.
- Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures avec le Gouvernement du Québec.
- Ne pas être soutenu financièrement pour la réalisation de sa mission et de ses activités par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir du Ministère.

Pour les écoles secondaires publiques et les écoles privées accueillant des programmes reconnus : regrouper des athlètes identifiés et avoir signé un protocole d'entente avec la fédération sportive concernée.

Pour les organismes multisports : ce sont des subventions spécifiques qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme normé et ne sont pas soumises à des critères d'admissibilité particuliers. Cela doit cependant correspondre à des mandats reconnus par le Ministère.

Réalisations en 2021-2022

- Soutien aux organismes multisports suivants : Corporation Sports-Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec, l'Institut national du sport du Québec et Égale Action, Sportcom, Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, Le Club de la médaille d'or, Panthéon des sports du Québec, Alliance sport-études enseignement supérieur et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Soutien à 57 fédérations unisports, incluant 5 fédérations pour personnes handicapées.
- Soutien à 50 écoles, dont 9 privées, dans 37 disciplines accueillant plus de 610 programmes Sport-études reconnus (9396 athlètes).

b) Budget initial 2021-2022 : 11 136 067 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Soutien au fonctionnement des organismes provinciaux de sport suivants :

- multisports :
 - Corporation Sports-Québec (687 000 \$);

- Réseau du sport étudiant du Québec (750 000 \$)¹¹;
- Institut national du sport du Québec (6 190 830 \$);
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (200 000 \$);
- Le Club de la médaille d'Or inc. (25 000 \$);
- Panthéon des sports du Québec (35 000 \$);
- Alliance sport-études, enseignement supérieur (72 000 \$);
- Commissions scolaires et écoles privées accueillant des programmes Sport-études reconnus (628 000 \$);
- Sportcom (300 000 \$);
- Égale Action (175 000 \$);
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (345 000 \$)¹².
- unisport :
 - 57 fédérations sportives incluant 5 fédérations pour personnes handicapées (sourds, aveugles, paralytiques cérébraux, parasports et Jeux olympiques spéciaux).
Un total de 7 412 491 \$ est octroyé à ces fédérations, incluant la bonification dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du SLS.

Détail des subventions accordées en 2021-2022 dans le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises :

| Organismes | Total 2021-2022 |
|---|--------------------|
| Association de tae-kwon-do du Québec inc. | 71 396 \$ |
| Association de triathlon du Québec | 122 859 \$ |
| Association québécoise d'aviron inc. | 59 812 \$ |
| Association québécoise de canoë-kayak de vitesse | 59 812 \$ |
| Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux | 54 820 \$ |
| Association sportive des aveugles du Québec | 54 820 \$ |
| Association sportive des sourds du Québec inc. | 54 820 \$ |
| Commission de surf des neiges du Québec | 59 816 \$ |
| Curling Québec | 94 593 \$ |
| Danse sport Québec inc. | 27 410 \$ |
| Eau Vive Québec | 71 402 \$ |
| Fédération de basket-ball du Québec | 277 641 \$ |
| Fédération de cheerleading du Québec | 195 756 \$ |
| Fédération de crosse du Québec inc. | 85 889 \$ |
| Fédération de football amateur du Québec | 208 804 \$ |
| Fédération de gymnastique du Québec | 122 837 \$ |
| Fédération de lutte olympique du Québec inc. | 33 896 \$ |
| Fédération de natation du Québec | 449 692 \$ |
| Fédération de pétanque du Québec inc. | 31 141 \$ |
| Fédération de rugby du Québec | 112 176 \$ |
| Fédération de soccer du Québec | 517 883 \$ |

¹¹ Dont 100 000 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

¹² Dont 172 500 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

| Organismes | Total 2021-2022 |
|--|--------------------|
| Fédération de tennis de table du Québec inc. | 94 602 \$ |
| Fédération de tir à l'arc du Québec inc. | 94 612 \$ |
| Fédération de volley-ball du Québec | 368 291 \$ |
| Fédération des sports à quatre murs du Québec inc. | 94 601 \$ |
| Fédération d'haltérophilie du Québec | 71 398 \$ |
| Fédération du baseball amateur du Québec inc. | 169 901 \$ |
| Fédération du plongeon amateur du Québec | 82 481 \$ |
| Fédération québécoise d'athlétisme | 194 942 \$ |
| Fédération québécoise de badminton inc. | 192 555 \$ |
| Fédération québécoise de biathlon | 71 407 \$ |
| Fédération québécoise de boxe olympique | 94 600 \$ |
| Fédération québécoise de golf | 131 394 \$ |
| Fédération québécoise de handball olympique | 71 381 \$ |
| Fédération québécoise de hockey sur glace inc. | 911 874 \$ |
| Fédération québécoise de kin-ball | 33 904 \$ |
| Fédération québécoise de pickleball | 53 203 \$ |
| Fédération québécoise de ski acrobatique | 71 387 \$ |
| Fédération québécoise de ski alpin | 122 829 \$ |
| Fédération québécoise de tennis | 179 184 \$ |
| Fédération québécoise de tir | 71 399 \$ |
| Fédération québécoise d'ultimate | 70 984 \$ |
| Fédération québécoise des sports cyclistes | 140 565 \$ |
| Judo-Québec inc. | 122 855 \$ |
| Karaté Québec | 71 405 \$ |
| La Fédération de la voile du Québec ltée | 107 153 \$ |
| La Fédération de patinage de vitesse du Québec | 107 133 \$ |
| La Fédération de water-polo du Québec | 48 117 \$ |
| La Fédération d'escrime du Québec | 71 393 \$ |
| Natation Artistique Québec | 94 591 \$ |
| Olympiques spéciaux Québec | 54 820 \$ |
| Parasports Québec | 71 412 \$ |
| Patinage Québec | 140 578 \$ |
| Regroupement Quilles Québec | 31 141 \$ |
| Ringuette Québec | 107 142 \$ |
| Ski de fond Québec | 107 141 \$ |
| Softball Québec | 122 841 \$ |

| Organismes | Total 2021-2022 |
|-------------------|----------------------------|
| Total | 7 412 491 \$ |

Programme de soutien au développement de l'excellence sportive

a) Objectifs

- Améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale en soutenant financièrement les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs modèles de développement des athlètes, les projets de préparation des équipes du Québec en vue des Jeux du Canada de 2022 et 2023 ainsi que l'engagement d'entraîneurs et d'entraîneuses.

Critères d'admissibilité

- Organismes provinciaux : les disciplines sportives considérées prioritaires par le Ministère selon les normes du programme qui déterminent le degré d'intérêt pour le gouvernement d'investir dans une discipline sportive pour le développement du talent sportif.

b) Budget initial 2021-2022 : 8 800 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas

d) Montant de la subvention

Montant de la subvention versée : 8 800 000 \$

- Les montants ont été établis en 2017-2018 pour les 5 années du cycle 2017-2022 afin de soutenir les fédérations sportives pour la réalisation de leurs modèles de développement des athlètes incluant le soutien à l'engagement d'entraîneurs et d'entraîneuses.
- Le soutien à la mise en œuvre des modèles de développement des athlètes de 54 disciplines ainsi que de 16 disciplines pratiquées par des athlètes en situation de handicap, incluant la préparation des équipes du Québec pour les Jeux du Canada de 2022 et 2023 (500 000 \$).
- La bonification de 500 000 \$ dédiée à l'engagement d'entraîneurs est incluse dans le tableau suivant et est notamment octroyée pour la réalisation d'activités de mentorat.
- La bonification de 1 375 000 \$ dédiée à la mise en œuvre de projets synergiques est incluse dans le tableau suivant.

Voici la répartition des subventions à ces organismes :

| Programme de soutien au développement de l'excellence | 2020-2021 |
|--|------------------|
| Association de tae-kwon-do du Québec inc. | 114 471 \$ |
| Association de triathlon du Québec | 148 758 \$ |
| Association québécoise d'aviron inc. | 101 673 \$ |
| Association québécoise de canoë-kayak de vitesse | 201 930 \$ |
| Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux | 49 557 \$ |
| Association sportive des aveugles du Québec | 35 519 \$ |
| Association sportive des sourds du Québec inc. | 18 833 \$ |
| Cheval Québec | 28 439 \$ |
| Commission de surf des neiges du Québec | 119 659 \$ |
| Curling Québec | 47 449 \$ |
| Eau Vive Québec | 16 559 \$ |
| Fédération de basket-ball du Québec | 259 215 \$ |
| Fédération de football amateur du Québec | 133 295 \$ |
| Fédération de gymnastique du Québec | 389 562 \$ |
| Fédération de lutte olympique du Québec inc. | 89 202 \$ |
| Fédération de natation du Québec | 345 487 \$ |
| Fédération de rugby du Québec | 53 151 \$ |
| Fédération de soccer du Québec | 408 687 \$ |
| Fédération de tennis de table du Québec inc. | 179 512 \$ |
| Fédération de tir à l'arc du Québec inc. | 107 591 \$ |

| | |
|---|---------------------|
| Fédération de volley-ball du Québec | 397 318 \$ |
| Fédération des sports à quatre murs du Québec inc. | 44 919 \$ |
| Fédération d'haltérophilie du Québec | 193 070 \$ |
| Fédération du baseball amateur du Québec inc. | 218 528 \$ |
| Fédération du plongeon amateur du Québec | 261 895 \$ |
| Fédération québécoise d'athlétisme | 263 195 \$ |
| Fédération québécoise de badminton inc. | 199 530 \$ |
| Fédération québécoise de biathlon | 134 318 \$ |
| Fédération québécoise de boxe olympique | 168 287 \$ |
| Fédération québécoise de golf | 129 789 \$ |
| Fédération québécoise de handball olympique | 64 171 \$ |
| Fédération québécoise de hockey sur glace inc. | 484 385 \$ |
| Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade | 10 022 \$ |
| Fédération québécoise de ski acrobatique | 267 203 \$ |
| Fédération québécoise de ski alpin | 327 224 \$ |
| Fédération québécoise de tennis | 237 478 \$ |
| Fédération québécoise de tir | 20 906 \$ |
| Fédération québécoise des sports cyclistes | 471 717 \$ |
| Judo-Québec inc. | 271 455 \$ |
| Karaté Québec | 98 860 \$ |
| La Fédération de la voile du Québec ltée | 117 207 \$ |
| La Fédération de patinage de vitesse du Québec | 345 787 \$ |
| La Fédération de water-polo du Québec | 75 318 \$ |
| La Fédération d'escrime du Québec | 149 473 \$ |
| Natation Artistique Québec | 191 753 \$ |
| Olympiques spéciaux Québec | 37 611 \$ |
| Parasports Québec | 178 602 \$ |
| Patinage Québec | 265 188 \$ |
| Ringuette Québec | 72 940 \$ |
| Ski de fond Québec | 231 313 \$ |
| Softball Québec | 101 352 \$ |
| | 8 800 000 \$ |

Événements et Jeux

a) Objectifs

Soutenir un ensemble d'événements de niveau québécois, canadien et international afin de favoriser la participation des athlètes à des compétitions d'envergure.

Soutenir l'organisation d'événements sportifs de niveaux canadien et international.

Critères d'admissibilité

En respect des règles et normes approuvées par les autorités.

Réalisations en 2021-2022

Jeux du Québec : (Tableau 1)

- soutien aux unités régionales de loisir et de sport pour la réalisation des Jeux régionaux dans chacune des 19 régions identifiées au programme des Jeux du Québec;
- soutien à la Corporation Sports-Québec pour la coordination nationale du programme, le transport des participants vers les villes hôtes, la diffusion des finales nationales et la réalisation du volet Mes premiers jeux;
- soutien au comité organisateur des finales , d'été 2022* (Laval), Rivière-du-Loup (hiver 2023)** et Rimouski à l'été 2024 pour l'organisation des finales nationales.

* En raison de la COVID-19, l'édition 2020 prévue à Laval a été reportée possiblement à l'été 2022.

** En raison de la COVID-19, l'édition 2021 prévue à Rivière-du-Loup 3 a dû être annulée en raison de la COVID-19. Un report est envisagé à l'hiver 2023.

b) Budget initial 2021-2022 : 4 712 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Pour l'année financière 2021-2022, le Ministère a octroyé les subventions suivantes :

| Organismes | Subvention 2021-2022 |
|--|-----------------------------|
| Corporation Sports-Québec ⁽¹⁾ | 1 100 000 \$ |
| Partenaires régionaux | 1 722 000 \$ ⁽²⁾ |
| Partenaires locaux | |
| Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Laval – 2021 | 1 000 000 \$ |
| Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup - 2021 | 400 000 \$ |
| Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Rimouski - 2024 | 490 000 \$ |
| Total | 4 712 000 \$ |

(1) Un montant de 425 000 \$ est également octroyé à cet organisme à l'intérieur du Programme de soutien à Sports-Québec pour la coordination des Jeux du Québec.

(2) Depuis 2017-2018, le montant octroyé à chacun des partenaires régionaux est inclus dans le PAFURS en matière d'activité physique, sport loisir et plein air.

Programme de soutien aux événements sportifs :

- soutien à divers comités organisateurs d'événements sportifs canadiens, internationaux et grand public.

Réalisations en 2021-2022

Un total de 119 demandes a été reçue. De ce nombre, 103 demandes étaient admissibles et ont été soutenues financièrement. Les 16 demandes non admissibles ne respectaient pas le cadre normatif du programme.

Montant de la subvention versée :

| Programme de soutien aux événements sportifs | Événement | 2021-2022 |
|---|--|------------------|
| Association de triathlon du Québec | Triathlon Défi du Parc | 3 500 \$ |
| | Triathlon Duchesnay | 3 000 \$ |
| | Esprit Triathlon Montréal | 6 000 \$ |
| | Triathlon de Verdun | 2 500 \$ |
| | Pentathlon des neiges 2022 | 7 500 \$ |
| Association québécoise d'aviron inc. | Régate ERA 2021 | 4 500 \$ |
| Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux | Championnats canadiens de boccia 2021 | 6 500 \$ |
| Commission de surf des neiges du Québec | Nationaux SBX Mont Orignal 2022 | 10 000 \$ |
| | NorAm Freestyle Stoneham 2022 | 8 000 \$ |
| | NorAm PSG Mont-Tremblant 2022 | 3 000 \$ |
| | FIS PSL Val St-Côme 2022 | 2 000 \$ |
| Curling Québec | Challenge casino de Charlevoix | 5 000 \$ |
| Danse Sport Québec | Hit the Floor Lévis 2021 | 7 500 \$ |
| | Hit the Floor Gatineau 2021 | 7 000 \$ |
| | Hit the Floor Gatineau 2022 | 6 000 \$ |
| Eau Vive Québec | Sélection nationale Freestyle | 5 000 \$ |
| | Montréal Eau Vive 2021 | 5 000 \$ |
| | Slalom 7 Sœurs 2021 | 4 000 \$ |
| | Slalom des Tulipes 2021 | 4 000 \$ |
| Fédération de football amateur du Québec | Coupe Vanier 2021 | 15 000 \$ |
| Fédération de gymnastique du Québec | Championnats de l'Est du Canada 2021 | 6 500 \$ |
| | 2 ^e Coupe du Québec – gym artistique masculine 2022 | 9 000 \$ |
| Fédération de natation du Québec | Traversée du Lac Tremblant 2021 | 4 000 \$ |
| | Championnats U Sports de natation 2022 | 5 000 \$ |
| Fédération de net-ball du Québec | Invitational Coupe du Québec 2022 | 3 500 \$ |
| Fédération de pétanque du Québec | Festi-Pétanque La Marseillaise 2021 | 3 500 \$ |
| Fédération de tennis de table du Québec inc. | Championnats canadiens 2021 | 5 500 \$ |
| | Circuit # 1 | 3 500 \$ |
| | Circuit # 2 | 3 000 \$ |
| | Circuit # 3 | 3 000 \$ |
| | Circuit # 4 | 2 500 \$ |
| | Circuit # 5 | 2 500 \$ |
| Fédération de volley-ball du Québec | Championnat canadien collégial de volleyball masculin 2022 | 6 500 \$ |
| Fédération des sports à quatre murs du Québec inc. | Squash Québec Open 2021 | 7 500 \$ |
| | Championnat canadien senior de racquetball 2021 | 8 000 \$ |
| | PSA Challenger de Gatineau 2021 | 5 000 \$ |
| | Championnat canadien de l'Est de racquetball 2022 | 5 500 \$ |
| | Sélection Équipe nationale de simple de racquetball 2022 | 5 500 \$ |

| | | |
|--|--|-----------|
| Fédération québécoise d'athlétisme | Essais olympiques et paralympiques 2021 | 7 000 \$ |
| | Championnat canadien universitaire de cross-country 2021 | 5 500 \$ |
| | Classique d'athlétisme de Montréal 2021 | 4 500 \$ |
| | BougeBouge 5km Montréal souterrain 2022 | 4 500 \$ |
| | BougeBouge Outaouais et Festival sportif à Gatineau 2021 | 4 500 \$ |
| | Course Saint-Laurent 2021 | 3 500 \$ |
| | Défi des couleurs | 4 500 \$ |
| | Défi des entreprises Montréal | 2 000 \$ |
| | Défi des entreprises Québec | 2 000 \$ |
| | Demi-marathon de Lévis 2021 | 5 000 \$ |
| | Demi-marathon Mont-Tremblant 2021 | 6 000 \$ |
| | La chute du diable 2021 | 2 000 \$ |
| | OCM Les Classiques Notre-Dame 2021 | 5 500 \$ |
| | Québec Méga Trail 2021 | 6 000 \$ |
| | Tour du Cap Tourmente 2021 | 4 500 \$ |
| | Trail du Grand Duc 2021 | 2 000 \$ |
| | Ultra-Trail Harricana du Canada 2021 | 6 500 \$ |
| | 15 km au pied du Mont St-Hilaire 2021 | 4 000 \$ |
| | 30 km des Rives de Boucherville 2021 | 4 000 \$ |
| | Bromont Ultra 2021 | 4 500 \$ |
| Demi-marathon Bonneville de Lachine 2021 | 4 500 \$ | |
| Marathon de Granby 2021 | 5 500 \$ | |
| Série de courses Gaspésia 2021 | 4 500 \$ | |
| Fédération québécoise de badminton | Yonex Élite Junior 2021 | 3 500 \$ |
| | Québec Junior Séries Élite 2022 | 3 500 \$ |
| Fédération québécoise de golf | Omnium Placements Mackenzie 2021 | 7 000 \$ |
| | Championnats canadiens junior masculin 2021 | 5 500 \$ |
| | Championnat Mid-Amateur senior féminin 2021 | 5 000 \$ |
| | Championnat canadien senior masculin 2021 | 5 000 \$ |
| | Invitation Bromont 2021 | 6 000 \$ |
| Fédération québécoise de ski acrobatique | Coupe Canada bosses MSA 2022 | 6 000 \$ |
| | Championnat canadien bosses VSC 2022 | 5 000 \$ |
| | Championnat canadien senior sauts le Relais 2022 | 4 000 \$ |
| | Coupe Canada junior sauts Le Relais 2022 | 3 500 \$ |
| | Coupe Canada slopestyle Stoneham 2022 | 6 000 \$ |
| Fédération québécoise de ski alpin | Championnat canadien U16 2022 | 15 000 \$ |
| | Coupe NorAm 2022 | 9 000 \$ |
| Fédération québécoise de tennis | Championnat canadien junior U12 2021 | 5 500 \$ |
| | Championnat canadien junior U14 2021 | 6 000 \$ |
| | Championnat canadien intérieur junior U16 2022 | 6 000 \$ |
| Fédération québécoise des sports cyclistes | Championnats canadiens Élites – Para 2021 | 6 000 \$ |
| | Équipe Cyclist MaKadence 2021 | 3 500 \$ |
| | Championnats canadiens des Maîtres 2021 | 6 000 \$ |
| | Grinduro St-Urbain 2021 | 5 000 \$ |

| | | |
|---------------------------------------|---|-------------------|
| | Coupe Canada Drummondville 2021 | 3 500 \$ |
| | Coupe Canada St-Jean-sur-Richelieu 2021 | 3 500 \$ |
| | Championnats canadiens XC Baie St-Paul 2021 | 6 500 \$ |
| | Coupe Canada XC BMO 2021 | 5 000 \$ |
| | Coupe Canada XC St-Félicien 2021 | 4 500 \$ |
| | Raid Bras-du-Nord 2021 | 4 000 \$ |
| | Vélo Victo Fest 2021 | 5 000 \$ |
| | Cyclo Défis du Parc 2021 | 3 000 \$ |
| | Week-end des couleurs 2021 | 3 500 \$ |
| Judo-Québec inc. | 44 ^e Omnium du Québec 2021 | 15 000 \$ |
| La Fédération de water-polo du Québec | Habawaba 2021 | 5 500 \$ |
| La Fédération d'escrime du Québec | Championnats canadiens 2021 | 5 000 \$ |
| | Terre des Hommes 2021 | 3 000 \$ |
| Natation Artistique Québec | SYNC 2021 | 4 500 \$ |
| Parasports Québec | Championnats canadiens de tennis en fauteuil roulant 2021 | 6 000 \$ |
| | Parasports Québec Invitation 2021 | 5 000 \$ |
| Ringuette Québec | Tournoi de l'Association de Pierrefonds 2022 | 5 000 \$ |
| Ski de fond Québec | Circuit Coupe Québec 2021-2022 | 15 000 \$ |
| | Championnat de l'Est 2022 | 7 500 \$ |
| | Coupe Canada #1 – Gatineau (Canne de Noël) 2021 | 4 000 \$ |
| | Gatineau Loppett 2022 | 9 000 \$ |
| | | 552 000 \$ |

Programme Équipe Québec

a) Objectifs

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes québécois qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. Parallèlement, Équipe Québec vise également à fournir un appui financier aux entraîneures et entraîneurs qui encadrent ces athlètes. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Soutenir de façon appropriée les athlètes québécois dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive en leur accordant une bourse d'entraînement annuelle d'au plus 6 000 \$;
- Faciliter la transition de ces athlètes lorsqu'ils se retirent de la compétition active de haut niveau;
- D'améliorer les conditions de pratique professionnelle des entraîneures et entraîneurs des athlètes d'Équipe Québec par une contribution financière annuelle maximale de 20 000 \$.

En ce qui concerne le soutien à la promotion des valeurs et des bienfaits du sport :

- favoriser l'émergence d'une culture sportive au Québec et promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique;
- organiser un forum pour les athlètes et les entraîneures et les entraîneurs d'Équipe Québec, afin qu'ils puissent échanger sur leur cheminement et leurs préoccupations.

Critères d'admissibilité

Dans le cas des athlètes :

- tous les athlètes québécois identifiés de niveau « excellence » par sa fédération sportive auprès du Ministère;
- l'athlète doit posséder une adresse permanente au Québec;
- l'athlète doit être membre en règle de sa fédération sportive québécoise (advenant le cas qu'il n'y a pas de fédération sportive reconnue par le Ministère dans sa discipline, un athlète pourrait être admissible s'il est qualifié pour les Jeux olympiques ou paralympiques.);
- Les athlètes évoluant dans la National Collegiate Athletic Association (NCAA) ne sont pas admissibles au Programme au cours de leur saison. C'est la responsabilité de l'athlète d'aviser le Ministère du début et de la fin de la saison dans la NCAA.

Volet « bourse de retraite »

- Les athlètes bénéficiaires du Programme Équipe Québec qui se retirent de la compétition active pourront obtenir, une seule fois, une bourse définie selon le nombre d'années pour lesquelles ils auront été boursiers du Programme, et ce, jusqu'à concurrence de 4 000 \$. L'athlète qui souhaite se prévaloir de cette bourse doit en faire la demande en remplissant le formulaire en ligne, dans un délai maximal de douze mois suivant son retrait de la compétition active.

Dans le cas des entraîneures et des entraîneurs :

- tous les entraîneurs qui sont reconnus en tant qu'« entraîneur permanent » et « premier responsable » de l'encadrement annuel d'un athlète boursier du programme Équipe Québec;
- l'entraîneur doit résider au Québec et être membre en règle de sa fédération sportive québécoise;
- l'entraîneur est réputé à temps plein selon les normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) : ils doivent être actifs en entraînement sportif au moins 1 800 heures par année;
- l'entraîneur doit résider de façon permanente au Québec, et posséder minimalement :
 - une certification de niveau 3, 4 ou 5 selon l'ancien système de certification des entraîneurs du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou;
 - le statut « formé » au volet Compétition-Développement du PNCE ou;
 - un diplôme avancé à l'entraînement de l'Institut national du sport du Québec (INS) ou;
 - un baccalauréat dans une discipline appropriée en entraînement sportif (éducation physique, activité physique, kinésiologie ou intervention sportive) en plus d'une formation appropriée spécifique à son sport comparable à ce qui est attendu pour les certifications nommées plus haut¹³.
- pour les disciplines sportives dont certains niveaux de certification ne sont pas encore disponibles, des mesures d'exception peuvent s'appliquer.

¹³ C'est le Ministère qui sera responsable de déterminer l'admissibilité d'un entraîneur selon ce critère.

Réalisations au 28 février 2021

- 456 athlètes
- 32 athlètes retraités
- 88 entraîneurs et entraîneuses (ce chiffre sera à modifier sous peu à la fin des analyses, 11 dossiers en suivi)

b) Budget initial 2021-2022 : 5 000 000 \$

c) Informations sur les demandes

En date du 28 février 2022 :

- Nombre de demandes approuvées en 2021-2022 : 576
- Nombre de demandes refusées en 2021-2022 : 9 entraîneurs et 18 athlètes

d) Montant de la subvention

En raison de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la liste des subventions octroyées par personne ne peut pas être fournie.

Programme de financement des instances régionales en sport étudiant

a) Objectifs

- Soutenir financièrement les instances régionales en sport étudiant (instances), afin d'assurer, au niveau régional, la mission du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), qui est de soutenir et contribuer au développement du sport et de l'activité physique dans le milieu de l'éducation au Québec.
- Concrètement, le RSEQ regroupe les établissements d'enseignement pour créer et gérer des réseaux de compétitions et des championnats qui permettront aux élèves-athlètes et aux étudiants---athlètes de pratiquer leur sport dans un environnement sécuritaire et favoriser la réussite scolaire.
- Par ce programme de financement, il est attendu que les instances œuvrent avec le RSEQ afin de contribuer aux rôles et aux responsabilités du Réseau.

Critères d'admissibilité

Reconnaissance des instances régionales de sport étudiant

Une instance régionale de sport étudiant doit satisfaire les critères suivants afin d'être reconnue et admissible au programme :

1. Être une instance régionale de sport étudiant
2. Être enregistré au Registraire des entreprises du Québec (REQ) en tant qu'organisme sans but lucratif - Loi sur les compagnies, Partie III (chapitre C-38, article 218);
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Avoir un conseil d'administration composé de représentants des secteurs du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique, et permettant une représentation significative de chacun des milieux ;
5. Avoir une immatriculation en vigueur auprès du REQ;
6. Être détenteur d'une charte et de règlements généraux;
7. Posséder une assurance responsabilité civile et administrateur valide que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire;
8. Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et activité physique en milieu étudiant (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres);
9. Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement des services aux acteurs, aux intervenants et à la population de sa région;
10. Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;
11. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le gouvernement du Québec.
- 12.

b) Budget initial 2021-2022 : 900 000 \$

c) Informations sur les demandes

En 2021-2022, les 14 instances régionales de sport étudiant font l'objet d'une subvention de 49 000 \$ chacune pour un total de 686 000 \$.

d) Montant de la subvention

Pour l'année financière 2021-2022, les subventions versées sont les suivantes :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 49 000 \$ |
| Canton-de-l'Est | 49 000 \$ |
| Côte-Nord | 49 000 \$ |
| Est-du-Québec | 49 000 \$ |
| Greater Montreal Athletic Association | 49 000 \$ |
| Lac-Saint-Louis | 49 000 \$ |
| Montréal | 49 000 \$ |
| Laurentides-Lanaudière | 49 000 \$ |
| Laval | 49 000 \$ |
| Mauricie | 49 000 \$ |
| Outaouais | 49 000 \$ |
| Québec-Chaudière-Appalaches | 49 000 \$ |
| Montérégie | 49 000 \$ |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 49 000 \$ |
| Total | 686 000 \$ |

Placements Sports et Loisirs

a) Objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2021-2022

Placements Sports et Loisirs est un programme d'appariement des dons obtenus par des fédérations sportives québécoises (FSQ) unisports et des organismes nationaux de loisir (ONL) auprès d'entreprises privées et de mécènes, qui a pour but de soutenir le fonctionnement des FSQ et des ONL, et non pas leurs activités de développement.

Les règles de Placements Sports et Loisirs permettent :

- a. d'aider davantage les FSQ et les ONL qui en ont le plus besoin;
- b. de répondre rapidement aux besoins pressants;
- c. de stabiliser le financement à long terme.

Placements Sports et Loisirs renforce ainsi l'aptitude des FSQ et des ONL à bien desservir la population.

Ces organisations pourront générer des revenus supplémentaires, notamment par une augmentation du nombre de membres et une plus grande capacité à obtenir des commandites.

b) Budget initial 2021-2022

6 000 000 \$ dont 342 000 \$ en frais de gestion alloués à l'organisme mandataire

c) Informations sur les demandes

Placements Sports et Loisirs est géré par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec. C'est à cet organisme qu'est versée l'aide financière par l'entremise d'un contrat de service.

d) Montant de la subvention

Pour 2021-2022, 7 019 068 \$, incluant une bonification de 1 361 068 \$ ont été consacrés à l'appariement des sommes recueillies par les FSQ et les ONL auprès du secteur privé.

Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air (PAFprojets)

a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2021-2022;

L'objectif du Programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets structurants qui favorisent la pratique régulière d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air, auprès de la population québécoise.

Les organismes admissibles sont ceux qui offrent des services dans les domaines de l'activité physique, du sport, du loisir ou du plein air à la population québécoise et qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- a) être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies ou une coopérative constituée en vertu de la Loi sur les coopératives;
- b) être immatriculé au Registre des entreprises du Québec;
- c) exercer ses activités depuis au moins deux ans au Québec;
- d) avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du programme qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs;
- e) le cas échéant, dans les deux années précédant la demande d'aide financière, avoir respecté toutes ses obligations envers le gouvernement du Québec;
- f) œuvrer à l'échelle provinciale.

b) le budget 2021-2022 : 1 484 620 \$

c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;

Sur les 36 demandes reçues, 10 ont été acceptées. Les 26 autres étaient soit inadmissibles ou ont été refusés.

d) le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

| | |
|---|---------------------|
| Piétons Québec | 185 025 \$ |
| Natation artistique Québec | 101 715 \$ |
| Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) | 149 390 \$ |
| Vélo Québec Association | 185 025 \$ |
| Réseau des Unités régionales de loisir et de sport (RURLS) | 115 365 \$ |
| Ski de fond Québec | 150 270 \$ |
| Rando Québec | 176 605 \$ |
| Eau Vive Québec | 68 045 \$ |
| Association des stations de ski du Québec | 185 025 \$ |
| Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade | 168 155 \$ |
| Total | 1 484 620 \$ |

Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques (PAFEMAP)

a) Objectif; critères d'admissibilité; réalisations 2021-2022

L'objectif : Le PAFEMAP vise à augmenter le nombre d'initiatives développées par les petites et moyennes entreprises pour encourager la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble de leur personnel.

Critères d'admissibilité : Le programme s'adresse aux dirigeants de petites et de moyennes entreprises, aux regroupements d'entreprises et aux consortiums du Québec. Les critères à respecter sont les suivants :

- être inscrit au Registraire des entreprises du Québec;
- employer de 5 à 499 personnes;
- exercer ses activités depuis au moins deux ans sur le territoire québécois.

À l'exception de celles prévues à la clause 6 du guide des règles et normes

Projets admissibles

- **Volet 1** – Aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (limite de 40 000 \$)

Tout aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (travaux de construction, de rénovation ou de mise à niveau d'installations sportives à usage collectif) dont l'objectif est de favoriser la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble du personnel.

- **Volet 2** – Achat de matériel et d'équipement (limite de 20 000 \$)

Tout matériel et tout équipement sportif et de plein air, étant des outils accessibles à l'ensemble du personnel, qui permettent d'améliorer l'expérience de la pratique régulière d'activités physiques dans un contexte sécuritaire.

- **Volet 3** – Organisation et promotion des activités physiques (limite de 20 000 \$)

Toute activité de sensibilisation, de promotion et d'éducation qui favorise l'engagement de l'ensemble du personnel à la pratique régulière d'activités physiques, qui soutient également l'amélioration de l'offre ainsi que l'organisation, l'encadrement et l'animation des activités physiques.

L'aide financière maximale admissible est de 40 000 \$ pour l'ensemble des trois volets. Le demandeur doit apporter sa propre contribution de 20 % du total des dépenses admissibles.

b) Budget prévu : 6 040 000 \$ pour 2021-2022

c) Le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants :

- 563 demandes reçues d'une valeur de 16,750 M\$.
345 projets non financés:
218 projets à annoncer totalisant 6 039 257 \$.

| NOM DE L'ORGANISME | SUBVENTION |
|---|--------------|
| Gestion 1139 inc. | 39 852,00 \$ |
| Verdant Environmental Technologies | 38 093,00 \$ |
| Corporation Services Moneris | 40 000,00 \$ |
| Les Placements Luc Poirier | 40 000,00 \$ |
| Forages Technic-Eau | 26 726,00 \$ |
| Gilles Leduc Entrepreneur Électricien | 40 000,00 \$ |
| Fusion Électrique | 6 581,00 \$ |
| Fabrication Sima | 40 000,00 \$ |
| C.R.L. AUTOMOBILES INC. (Kia des Laurentides) | 38 800,00 \$ |
| 3093 3758 Québec (Protect Construction) | 40 000,00 \$ |
| Gestion Ino Vita | 36 759,00 \$ |
| Ad hoc recherche inc. | 20 000,00 \$ |
| Gestion A1-5 inc. | 24 000,00 \$ |
| ÉLECTRICITÉ KINGSTON INC. (Le Groupe Gufort inc.) | 40 000,00 \$ |
| Les Produits Sunforce inc. | 27 109,00 \$ |
| Clinique Dentaire Hugues Fontaine inc. | 40 000,00 \$ |
| La Fabrique AllWood inc. | 26 610,00 \$ |
| 038_9364-6297 Québec inc. | 39 391,00 \$ |
| Le Consortium Jack World inc. | 31 010,00 \$ |
| Bâtiments d'acier Finar inc. | 40 000,00 \$ |
| Clément Del Vecchio Cpa Sencrl | 19 140,00 \$ |

| | |
|--|--------------|
| Productions Rivard | 40 000,00 \$ |
| Sodemco inc. | 37 530,00 \$ |
| André Bouvet Ltée | 20 000,00 \$ |
| Attraction inc. | 33 440,00 \$ |
| Groupe ABS inc. | 40 000,00 \$ |
| 9342-3044 Québec inc. (La Voute) | 39 000,00 \$ |
| Pharmacie Jean-Michel Guillotte | 9 040,00 \$ |
| Gicleurs F.F. (1981) Ltée | 39 521,00 \$ |
| Technologies Propres TGWT inc. | 6 000,00 \$ |
| Pro-iTek inc. | 33 302,00 \$ |
| Le Fromage au Village inc. | 38 000,00 \$ |
| L2 construction inc. | 39 997,00 \$ |
| Ubiquis Canada inc. | 9 260,00 \$ |
| Isolations multi-services 2005 inc. | 30 080,00 \$ |
| 9215-5720 Québec inc. (Transport BMA) | 31 388,00 \$ |
| Les produits Gilbert inc. | 40 000,00 \$ |
| 9219-3382 Québec inc (Trylea) | 8 257,00 \$ |
| Symbiose dentaire inc. | 9 064,00 \$ |
| 9134-8615 QUÉBEC INC | 40 000,00 \$ |
| Construction Jackalope Inc | 23 057,00 \$ |
| M.A.C. Métal Architectural Inc | 40 000,00 \$ |
| Cométal inc | 40 000,00 \$ |
| Garage P.Venne inc | 40 000,00 \$ |
| Construction Laval Aubin Ltée | 40 000,00 \$ |
| Construction Lavigne & Baril inc. | 32 255,00 \$ |
| 9112-2879 QUÉBEC INC (Groupe DGL) | 40 000,00 \$ |
| Fabridor inc | 39 142,00 \$ |
| GESTION JESYJO INC | 26 973,00 \$ |
| Vision Sherbrooke Inc | 12 685,00 \$ |
| G.M. Précision inc | 15 045,00 \$ |
| Chamard et associés inc | 40 000,00 \$ |
| Systèmes TLM inc. | 24 146,00 \$ |
| 9343-8208 Québec inc. (Events.work) | 12 000,00 \$ |
| MP2B inc | 25 320,00 \$ |
| SPORTS 1 2 3 4 5 INC | 12 000,00 \$ |
| Dimension sportive et culturelle Gatineau-Ottawa | 16 000,00 \$ |
| Solution informatique Inso inc. | 40 000,00 \$ |
| P.L.C. inc | 34 112,00 \$ |
| Bâtiment Pré-fab inc | 31 975,00 \$ |
| A3 Surfaces inc | 40 000,00 \$ |
| Gestion Bellemare inc. | 38 400,00 \$ |
| Construction CDX inc. | 15 270,00 \$ |
| INFO TELECOM INC | 18 806,00 \$ |
| 9296-0764 Québec inc. (Béton autonivelant SGI) | 34 440,00 \$ |
| Constructions BSL Inc. | 24 405,00 \$ |
| 9159-4895 QUÉBEC INC (Harden) | 40 000,00 \$ |
| ADN-organisations inc. | 2 665,00 \$ |
| Usinage Pro-24 inc | 25 200,00 \$ |
| 9184-2518 Québec Inc (Rocand) | 11 184,00 \$ |
| Entreprise de communications Tank inc | 29 480,00 \$ |
| Genatec inc | 40 000,00 \$ |
| OPTEL VISION INC. | 16 784,00 \$ |
| Dispomed Ltée | 29 680,00 \$ |
| Québec numérique | 24 732,00 \$ |
| 9086-1477 Québec Inc. (Vertdure) | 40 000,00 \$ |
| Soudure D.R. Lemire Inc. | 19 066,00 \$ |

| | |
|--|--------------|
| Centre de plomberie St-Jérôme inc (ORAM Plomberie du bâtiment) | 37 507,00 \$ |
| Mauvalin inc | 29 828,00 \$ |
| Trudel Immeubles Inc. | 35 920,00 \$ |
| Les Entreprises d'Électricité EG Ltée | 39 797,00 \$ |
| Florent Électrique inc | 39 926,00 \$ |
| Groupe RDL Québec inc | 8 770,00 \$ |
| MARCEL CHAREST ET FILS INC. | 40 000,00 \$ |
| Architecture Quinzhee Inc. | 10 656,00 \$ |
| LCM informatique | 40 000,00 \$ |
| Maître Compacteur Inc | 24 712,00 \$ |
| Centre dentaire VL inc | 29 200,00 \$ |
| L'effet monstre inc. | 15 374,00 \$ |
| SOLPAK PACKAGING SOLUTIONS INC. | 38 399,00 \$ |
| E-Z-EM CANADA INC. | 40 000,00 \$ |
| 8683727 Canada Inc (Visavie Soins) | 28 000,00 \$ |
| Beauté Star Inc | 25 448,00 \$ |
| 9317-3177 Québec inc (DGE Électrique) | 24 478,00 \$ |
| BREUVAGE GURU INC | 4 912,00 \$ |
| 9104-4289 QUÉBEC INC. (Coupesag) | 36 372,00 \$ |
| Loisir et Sport Montérégie | 20 000,00 \$ |
| Hub6 inc. | 7 449,00 \$ |
| Autos Jean-François Hamel Ltée (FASRS Hamel Honda) | 40 000,00 \$ |
| Centre de Jour Feu Vert inc | 3 920,00 \$ |
| 9019-4002 Québec Inc (Infolaser) | 24 000,00 \$ |
| Kotmo inc. | 15 056,00 \$ |
| Boutique La Vie en Rose Inc. | 40 000,00 \$ |
| N.G.C. Aérospatiale Ltée | 17 040,00 \$ |
| Rébec Inc | 24 800,00 \$ |
| Environnement Routier NRJ inc | 29 664,00 \$ |
| Logistique CAF inc | 40 000,00 \$ |
| 9028-4043 QUÉBEC INC. | 5 728,00 \$ |
| Groupe Amiel Inc. | 4 608,00 \$ |
| Groupe Financier Massé inc | 9 080,00 \$ |
| Les Industries Bonneville Ltée | 40 000,00 \$ |
| MACHINERIE J.S.A. PVC INC. | 8 171,00 \$ |
| Entreprise Transfix inc. | 11 199,00 \$ |
| Optimum Graphiques | 23 905,00 \$ |
| BERNIER FOURNIER INC. | 24 720,00 \$ |
| PRODUITS CHIMIQUES G.H. LTÉE (EverZinc Canada) | 40 000,00 \$ |
| SÉLECT TOITURE INC | 11 762,00 \$ |
| Doucet + Turcotte Architectes Inc | 13 568,00 \$ |
| VÊTEMENTS EFG INC. | 33 553,00 \$ |
| TOURCAR INC. | 40 000,00 \$ |
| CONSTRUCTIONS SENI INC | 25 594,00 \$ |
| Média Ubiweb Inc | 34 246,00 \$ |
| Groupe Cyberswat Inc. | 3 600,00 \$ |
| 2857-6957 QUÉBEC INC (P.S.M.) | 17 733,00 \$ |
| CÔTÉ-RÉCO INC. | 20 874,00 \$ |
| Captel inc. | 40 000,00 \$ |
| Groupe Terexca inc | 26 700,00 \$ |
| Prosomo Inc. | 20 000,00 \$ |
| 9198-6000 Qc inc (Agatha boutique pour bébé) | 39 102,00 \$ |
| PME INTER NOTAIRES MONTRÉAL INC. | 40 000,00 \$ |
| PROTECTION INCENDIE INTER INC. | 5 281,00 \$ |
| Cardigan Marketing Inc | 28 849,00 \$ |

| | |
|--|--------------|
| DUCHESNE ET FILS LTÉE | 40 000,00 \$ |
| Roland Munger Inc. | 39 584,00 \$ |
| GLOBALIA INC | 38 171,00 \$ |
| Groupe Ramo inc. | 25 862,00 \$ |
| 3175120 Canada Inc. (Lu-Ard Électrique) | 40 000,00 \$ |
| Camille Blais & Fils | 18 143,00 \$ |
| VDDO INC | 30 407,00 \$ |
| La Maison DF inc. | 21 710,00 \$ |
| Brio conseils Inc | 8 696,00 \$ |
| 9210-2920 QUÉBEC INC(Obox Group) | 29 664,00 \$ |
| 9257-6537 QUÉBEC INC. (Roulottes Chaudières) | 38 300,00 \$ |
| CENTRE DU CAMPING RÉMILLARD INC | 10 626,00 \$ |
| L2C Experts-conseils inc | 18 760,00 \$ |
| GROUPE CAC CONSTRUCTION INC | 30 752,00 \$ |
| CONFORMiT Technology inc | 19 760,00 \$ |
| COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE BEAUCE-NORD | 40 000,00 \$ |
| Résidences Le Grand Manoir (2005) Inc | 15 600,00 \$ |
| SOLUTIONS GURUS INC | 29 645,00 \$ |
| COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SERVICES À DOMICILE BEAUCE-SARTIGAN | 24 800,00 \$ |
| LES PNEUS MOINS CHERS INC. (PMC Tire) | 40 000,00 \$ |
| NOXE INC | 40 000,00 \$ |
| TRIADÉ MARKETING COMMUNICATION DESIGN INC | 8 389,00 \$ |
| TÉLÉCOM LOUIS DUBOIS (LD) INC | 12 280,00 \$ |
| ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC | 9 440,00 \$ |
| LES SERVICES AMBULANCIERS TRANSCONTINENTAL INC | 21 358,00 \$ |
| Alex Ingredients Inc | 39 249,00 \$ |
| 9221-5698 QUÉBEC INC. (Boulangerie Guillaume) | 18 502,00 \$ |
| ÉQUIPEMENTS METFAB INC | 40 000,00 \$ |
| PORALU MARINE INC | 40 000,00 \$ |
| Conseil de la transformation alimentaire du Québec | 21 641,00 \$ |
| Habitations Robert Inc | 40 000,00 \$ |
| Larochelle Groupe Conseil Inc | 15 954,00 \$ |
| PALETTES PERRON INC | 33 293,00 \$ |
| LAREAU - COURTIERS D'ASSURANCES INC. | 40 000,00 \$ |
| ESET CANADA RECHERCHE INC | 3 620,00 \$ |
| HAGGAR CANADA CO (TRIBAL SPORTSWEAR) | 32 059,00 \$ |
| Lumca | 40 000,00 \$ |
| MONGRAIN INC | 40 000,00 \$ |
| 2948-4292 QUÉBEC INC (ECOPAK) | 40 000,00 \$ |
| Canimex inc. (division Torque Force) | 40 000,00 \$ |
| Les Enseignes Simon (2006) inc | 26 654,00 \$ |
| A7 INTÉGRATION INC | 40 000,00 \$ |
| Entretien d'édifice MP inc | 39 944,00 \$ |
| SERVICES PRÉHOSPITALIERS LAURENTIDES-LANAUDIÈRE LTÉE | 35 368,00 \$ |
| Sefar BDH Inc | 31 516,00 \$ |
| DSA Dumais service auxiliaire inc | 38 883,00 \$ |
| Calefactio Solutions Inc | 37 872,00 \$ |
| Érige Inc | 15 215,00 \$ |
| Néomédia inc | 27 160,00 \$ |
| SYSTÈMES ÉNERGIE TST INC | 15 616,00 \$ |
| Can-Explore Inc. | 26 000,00 \$ |
| PLANIT CANADA INC | 40 000,00 \$ |
| 9272-7957 Québec inc (Cabinet Comptable Ex & Co) | 36 010,00 \$ |

| | |
|---|------------------------|
| BLOUIN, JULIEN, POTVIN, s.e.n.c.r.l. | 16 280,00 \$ |
| Groupe CMI Inc | 6 069,00 \$ |
| BROSSEAU VERRE CONCEPT INC | 40 000,00 \$ |
| COMMUNICATIONS CASACOM INC | 20 000,00 \$ |
| MAURICIE VOLKSWAGEN INC | 40 000,00 \$ |
| IZONESOLUTIONS.COM INC. | 32 131,00 \$ |
| ALIMENTATION GUILLAUME VAILLANT-CHARTRAND INC | 38 455,00 \$ |
| Promutuel du Lac au Fleuve | 28 436,00 \$ |
| Technologies de transfert de chaleur Maya Ltee (Maya HTT) | 7 072,00 \$ |
| Brasserie Messorum Bracitorium Inc | 8 800,00 \$ |
| Mouvement national des Québécoises et Québécois | 16 362,00 \$ |
| Rochefort et Associés Avocats, S.E.N.C | 25 602,00 \$ |
| Groupe SGM inc | 40 000,00 \$ |
| Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue | 12 756,00 \$ |
| Remorquage J2 - Montpas inc | 40 000,00 \$ |
| TRANSTEX INC | 39 939,00 \$ |
| Granit Design | 19 240,00 \$ |
| Navada Ltée | 40 000,00 \$ |
| Consulab Educatech Inc | 40 000,00 \$ |
| Galvion inc. | 16 000,00 \$ |
| E-SMART CONTROL INC | 36 957,00 \$ |
| Oliméga Inc | 9 204,00 \$ |
| Charpentes Montmorency Inc | 35 530,00 \$ |
| 9354-9426 Quebec Inc. (Physio Thera Plus) | 3 419,00 \$ |
| MÉSOTEC INC | 13 935,00 \$ |
| Groupe SCP Environnement Inc | 11 465,00 \$ |
| Groupe Richer inc. | 21 822,00 \$ |
| DISTRIBUTION EUGENE GAGNON INC | 8 191,00 \$ |
| MÉTRIPLUS LTÉE | 40 000,00 \$ |
| 9134-8052 Québec inc. (Best Western Plus Hôtel Albert) | 40 000,00 \$ |
| Ideo Concepts Incorporée | 3 898,00 \$ |
| SGPP (Québec) inc. | 40 000,00 \$ |
| Construction Carbo Inc. | 40 000,00 \$ |
| | 6 039 257,00 \$ |

Projets autorisés en 2021-2022

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|----------------------------------|-------------|-----------------------|--|----------------------|------------------------|----------|
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | F-2018-0186 | Ville de New Richmond | Remplacement du système de réfrigération de l'aréna du complexe sportif Jean-Marie-Jobin | 800 000,00 \$ | 2 394 539,36 \$ | 1 |
| Total général | | | | 800 000,00 \$ | 2 394 539,36 \$ | 1 |

Projets autorisés en 2021-2022
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

Annexe 2

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|-----------------------|-------------|--|---|------------------------|-------------------------|-----------|
| | E-2021-0452 | Fédération québécoise des sports cyclistes | Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal 2021 | 172 000,00 \$ | - \$ | 1 |
| | E-2021-0448 | Fédération québécoise de ski alpin | Super Série Sports Experts 2022 | 40 500,00 \$ | 474 219,00 \$ | 1 |
| | E-2021-0453 | Fédération québécoise des sports cyclistes | Tour de Beauce 2021 | 37 500,00 \$ | - \$ | 1 |
| | E-2022-0454 | Fédération québécoise des sports cyclistes | Tour de Beauce 2022 | 90 000,00 \$ | - \$ | 1 |
| 03 Capitale-Nationale | E-2021-0438 | Commission de surf des neiges du Québec | Coupe du monde FIS de snowboardcross 2022 | 275 000,00 \$ | 1 219 966,00 \$ | 1 |
| 03 Capitale-Nationale | E-2021-0447 | Fédération québécoise de hockey sur glace inc. | Tournoi international de hockey pee-wee de Québec 2022 | 25 000,00 \$ | - \$ | 1 |
| 03 Capitale-Nationale | E-2021-0445 | Fédération québécoise de ski acrobatique | Coupes du monde FIS de ski acrobatique de saut - Le Relais 2022 | 150 000,00 \$ | 773 600,00 \$ | 1 |
| 03 Capitale-Nationale | E-2021-0450 | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm de ski acrobatique de saut – Le Relais 2022 | 4 750,00 \$ | - \$ | 1 |
| 03 Capitale-Nationale | E-2021-0451 | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm FIS de freeski – Stoneham 2022 | 22 500,00 \$ | - \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2020-0432 | Fédération du plongeur amateur du Québec | Série mondiale de plongeur FINA/CNSG 2021 | 225 000,00 \$ | 1 114 250,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2021-0436 | Association de triathlon du Québec | Séries de Championnat World Triathlon 2021 | 650 000,00 \$ | 3 447 087,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2021-0434 | Fédération québécoise de tennis | Omnium Banque Nationale 2021 | 500 000,00 \$ | 9 487 030,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2021-0440 | Basketball Québec | B3 Montréal 2021 | 275 000,00 \$ | 1 844 338,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2021-0441 | Patinage Québec | Internationaux Classique d'automne 2021 | 25 000,00 \$ | 241 710,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | E-2021-0443 | Fédération de patinage de vitesse du Québec | Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste de l'ISU 2022 | 140 000,00 \$ | 1 240 000,00 \$ | 1 |
| 09 Côte-Nord | E-2021-0433 | Fédération québécoise des sports cyclistes | Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI 2021 | 51 108,93 \$ | 120 926,83 \$ | 1 |
| 14 Lanaudière | E-2021-0439 | Fédération québécoise de tennis | Internationaux de tennis junior du Canada 2021 | 33 750,00 \$ | 452 521,00 \$ | 1 |
| 14 Lanaudière | E-2021-0449 | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm de bosses de Val St-Côme 2022 | 7 250,00 \$ | - \$ | 1 |
| 15 Laurentides | E-2021-0444 | Fédération québécoise de ski acrobatique | Coupes du monde FIS de ski acrobatique de bosses Mont-Tremblant 2022 | 200 000,00 \$ | 859 500,00 \$ | 1 |
| 16 Montérégie | E-2021-0437 | Cheval Québec | International Bromont 2021 | 67 500,00 \$ | 2 330 720,00 \$ | 1 |
| Total général | | | | 2 991 858,93 \$ | 23 605 867,83 \$ | 20 |

Projets autorisés en 2021-2022
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Annexe 3

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|--------------------------|-------------|--|---|--------------------------|--------------------------|-----------|
| 05 Estrie | C-2019-0267 | Ville de Sherbrooke | Aménagement d'un centre gymnique et de cheerleading | 8 000 000,00 \$ | 12 000 000,00 \$ | 1 |
| 06 Montréal | C-2019-0005 | Ville de Montréal-Ouest | Construction du centre sportif et récréatif Montréal-Ouest | 12 556 727,00 \$ | 22 590 812,34 \$ | 1 |
| 06 Montréal | C-2019-0108 | Ville de Montréal | Mise aux normes de l'aréna Dollard-Saint-Laurent | 8 479 766,00 \$ | 14 341 866,12 \$ | 1 |
| 06 Montréal | C-2019-0110 | Ville de Montréal | Mise aux normes du complexe sportif Saint-Jean-Vianney | 6 890 298,00 \$ | 10 335 396,23 \$ | 1 |
| 06 Montréal | C-2019-0363 | Ville de Montréal | Complexe récréatif Gadbois – Montréal – Réfection et reconstruction | 20 000 000,00 \$ | 73 502 380,46 \$ | 1 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | C-2019-0168 | Ville de Rouyn-Noranda | Construction d'un centre aquatique | 12 426 138,00 \$ | 21 165 000,00 \$ | 1 |
| 13 Laval | C-2019-0123 | Ville de Laval | Complexe aquatique – Laval – Construction | 20 000 000,00 \$ | 69 162 286,00 \$ | 1 |
| 15 Laurentides | C-2019-0023 | Ville de Sainte-Thérèse | Construction d'un nouvel aréna | 12 716 435,00 \$ | 19 337 122,70 \$ | 1 |
| 16 Montérégie | C-2019-0027 | Ville de Sorel-Tracy | Construction d'un nouveau complexe sportif | 20 000 000,00 \$ | 31 550 000,05 \$ | 1 |
| 16 Montérégie | C-2019-0174 | Régie intermunicipale sports et loisirs Beau-Château | Construction d'un complexe aquatique intérieur | 14 123 349,00 \$ | 29 507 367,00 \$ | 1 |
| Total général | | | | 135 192 713,00 \$ | 303 492 230,90 \$ | 10 |

Projets autorisés en 2021-2022
Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|----------------------|-------------|---------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------|----------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | J-2021-0006 | Ville de Rimouski | Réfection du terrain synthétique | 1 158 151,29 \$ | 1 189 991,32 \$ | 1 |
| 05 Estrie | J-2021-0005 | Ville de Sherbrooke | Construction d'un gymnase double | 5 000 000,00 \$ | 6 769 531,16 \$ | 1 |
| Total général | | | | 6 158 151,29 \$ | 7 959 522,48 \$ | 2 |

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre | |
|----------------------|--|--|--|---|---------------|---------------|---|
| 01 Bas-Saint-Laurent | A-2021-0012 | Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska | Mise à jour des milieux culturels, loisirs et sportifs | 100 000,00 \$ | 152 760,20 \$ | 1 | |
| | A-2021-0019 | Municipalité de Lac-des-Aigles | Rénovation du Centre des Loisirs Diane Roy | 82 978,35 \$ | 299 973,72 \$ | 1 | |
| | A-2021-0027 | Club Fadoq la Pocatière | Mise aux normes Fadoq La Pocatière | 44 367,28 \$ | 66 219,82 \$ | 1 | |
| | A-2021-0043 | Municipalité de Sayabec | Aménagement d'un parc | 90 655,66 \$ | 228 807,66 \$ | 1 | |
| | A-2021-0044 | Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski | Amélioration de l'étanchéité et de l'isolation du centre polyvalent | 100 000,00 \$ | 192 333,38 \$ | 1 | |
| | A-2021-0047 | Municipalité de Saint-Antoine | Aménagement d'un skatepark | 84 409,95 \$ | 125 985,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0052 | Municipalité d'Alberville | Construction d'un mini-golf | 37 823,82 \$ | 56 453,46 \$ | 1 | |
| | A-2021-0085 | Ville Amqui | Réfection de la patinoire P.-L.-Hallé | 100 000,00 \$ | 299 999,99 \$ | 1 | |
| | A-2021-0125 | Le Comité du Parc de la Côte des Chats | Glissades sur tubes | 26 800,27 \$ | 54 500,46 \$ | 1 | |
| | A-2021-0128 | Municipalité de Saint-Valérien | Aménagement d'une enceinte récréative multi-sports extérieure multigénérationnelle | 99 886,95 \$ | 149 085,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0153 | Les Loisirs de St-Noël Inc. | Aménagement d'un pumtrack | 47 490,00 \$ | 85 990,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0157 | Centre de Plein air Familial Richelieu de Cabano | Mise à niveau du remonte pente de la Pente École | 48 280,00 \$ | 72 060,58 \$ | 1 | |
| | A-2021-0168 | Ville Saint-Pascal | Reconstruction des terrains de tennis | 100 000,00 \$ | 268 169,57 \$ | 1 | |
| | A-2021-0176 | Municipalité de Saint-Léon-le-Grand | Réaménagement de la patinoire | 98 905,95 \$ | 147 620,82 \$ | 1 | |
| | A-2021-0206 | Comité de Développement Socio-Économique | Mise en place d'une surface multifonctionnelle sur la patinoire extérieure de Sainte-Flavie | 69 479,26 \$ | 103 700,39 \$ | 1 | |
| | A-2021-0215 | Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri | Réfection du chalet des loisirs | 100 000,00 \$ | 153 765,70 \$ | 1 | |
| | A-2021-0228 | Municipalité de Saint-Mathieu-De-Rieux | Amélioration d'une infrastructure sportive | 100 000,00 \$ | 211 492,07 \$ | 1 | |
| | A-2021-0250 | Municipalité de Saint-Moise | Remplacement des bandes de la patinoire extérieure | 59 184,87 \$ | 88 335,62 \$ | 1 | |
| | A-2021-0251 | Municipalité de Saint-Donat-de-Rimouski | Réfection de la patinoire | 62 608,03 \$ | 93 444,83 \$ | 1 | |
| | A-2021-0258 | Corporation de gestion du Parc du Mont-Saint-Mathieu | Mise à jour du Parc à neige du Mont-Saint-Mathieu | 62 555,00 \$ | 93 370,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0259 | Municipalité du village de Price | Amélioration des lumières du terrain de baseball | 100 000,00 \$ | 173 534,87 \$ | 1 | |
| | A-2021-0278 | Ville de Mont-Joli | Aménagement d'une patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 299 214,38 \$ | 1 | |
| | A-2021-0303 | Municipalité d'Auclair | Réfection de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 213 209,87 \$ | 1 | |
| | A-2021-0310 | Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! | Rénovation et modernisation de la patinoire extérieure | 93 554,36 \$ | 142 783,01 \$ | 1 | |
| | A-2021-0317 | Municipalité de Saint-Épiphanie | Aménagement d'équipements récréatifs et sportifs au parc | 100 000,00 \$ | 295 263,73 \$ | 1 | |
| | A-2021-0322 | Ville de La Pocatière | Réaménagement du parc de planche à roulettes | 86 252,91 \$ | 144 483,81 \$ | 1 | |
| | A-2021-0348 | Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth | Aménagement d'un parc à planche à roulettes et d'un pumtrack | 100 000,00 \$ | 235 820,83 \$ | 1 | |
| | 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean | A-2021-0013 | Municipalité de la paroisse de La Doré | Implantation d'un dek hockey | 100 000,00 \$ | 178 741,22 \$ | 1 |
| | | A-2021-0075 | Municipalité de Labrecque | Réfection du terrain de baseball | 47 669,82 \$ | 71 148,98 \$ | 1 |
| | | A-2021-0095 | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Aménagement d'un sentier multifonctionnel | 34 115,70 \$ | 53 543,64 \$ | 1 |
| | | A-2021-0123 | Municipalité de Saint-François-de-Sales | Aménagement d'un sentier multifonctionnel (Circuit énergie) | 18 649,33 \$ | 27 834,82 \$ | 1 |
| | | A-2021-0169 | Municipalité de Sainte-Monique de Honfleur | Aménagement du parc des générations | 100 000,00 \$ | 266 920,23 \$ | 1 |
| A-2021-0198 | | Municipalité d'Albanel | Rénovation des bandes des patinoires extérieures municipales et aménagement d'un sentier glacé | 100 000,00 \$ | 163 006,74 \$ | 1 | |
| A-2021-0304 | | Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur | Mise aux normes et réfection du parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 247 770,50 \$ | 1 | |
| A-2021-0025 | | Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges | Implantation de jeux d'eau extérieurs dans le parc de la Sablière | 100 000,00 \$ | 297 125,37 \$ | 1 | |
| A-2021-0039 | | Ville de Beauport | Réfection du terrain de baseball | 100 000,00 \$ | 149 607,20 \$ | 1 | |
| A-2021-0077 | | Ville de Lac-Delage | Aménagements d'un parc municipal | 100 000,00 \$ | 286 168,64 \$ | 1 | |
| A-2021-0120 | | Ville de Cap-Santé | Réfection de la patinoire extérieure | 88 702,55 \$ | 133 608,67 \$ | 1 | |
| A-2021-0129 | | Ville de Château-Richer | Réfection du plancher du gymnase | 100 000,00 \$ | 173 229,38 \$ | 1 | |
| A-2021-0134 | | Camp le Manoir des Éboulements | Parcours aérien et forêt interactive | 100 000,00 \$ | 291 250,00 \$ | 1 | |
| A-2021-0137 | Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval | Aire de jeux pour enfants au parc des Saphirs | 92 269,64 \$ | 137 715,88 \$ | 1 | | |
| A-2021-0209 | Municipalité de Saint-Ubalde | Renouvellement des modules de jeux | 50 000,00 \$ | 78 640,18 \$ | 1 | | |
| A-2021-0227 | Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans | Rénovation complète de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 150 657,07 \$ | 1 | | |
| A-2021-0233 | Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury | Déplacement et mise aux normes du parc de planches à roulettes | 100 000,00 \$ | 175 959,06 \$ | 1 | | |
| A-2021-0273 | Ville de Neuville | Réaménagement du parc du Poitou | 100 000,00 \$ | 299 368,99 \$ | 1 | | |
| A-2021-0299 | Municipalité de Saint-Siméon | Refuge à la halte des bouleaux | 73 151,77 \$ | 109 181,75 \$ | 1 | | |
| A-2021-0300 | Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf | Modules d'entraînement extérieurs | 34 537,00 \$ | 51 548,20 \$ | 1 | | |
| A-2021-0306 | Ville Saint-Marc-des-Carières | Véloparc et parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 248 899,13 \$ | 1 | | |
| A-2021-0336 | Ville de Lac-Sergent | Construction d'un terrain tennis au parc de l'Hôtel de ville | 77 375,79 \$ | 115 499,38 \$ | 1 | | |
| A-2021-0346 | Municipalité de Saint-Gilbert | Rénovation du préau | 57 000,00 \$ | 85 102,50 \$ | 1 | | |
| 04 Mauricie | A-2021-0068 | Municipalité de Saint-Stanislas-de-Champlain | Aménagement d'un parcours psychomoteur | 30 983,17 \$ | 46 243,53 \$ | 1 | |
| | A-2021-0087 | Municipalité de Hérouville | Réfection et aménagement de la piscine extérieure | 100 000,00 \$ | 299 996,53 \$ | 1 | |
| | A-2021-0106 | Municipalité de Saint-Boniface | Aménagement de modules de jeux | 100 000,00 \$ | 267 007,36 \$ | 1 | |
| | A-2021-0111 | Municipalité de Trois-Rives | Reconstruction d'une patinoire dans le secteur Saint-Joseph-de-Mékinac | 100 000,00 \$ | 157 481,25 \$ | 1 | |
| | A-2021-0145 | Municipalité de la paroisse Saint-Roch-de-Mékinac | Réfection de la patinoire | 55 715,28 \$ | 83 157,13 \$ | 1 | |
| | A-2021-0154 | Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban | Mise aux normes du centre sportif Jules Paquin | 100 000,00 \$ | 232 246,17 \$ | 1 | |
| | A-2021-0165 | Les Loisirs de St-Prosper Inc. | Amélioration et rénovation des installations du terrain des Loisirs | 100 000,00 \$ | 175 580,84 \$ | 1 | |
| | A-2021-0234 | Service des Loisirs de Maskinongé Inc. | Mise à niveau et amélioration du terrain de baseball | 100 000,00 \$ | 149 773,09 \$ | 1 | |
| | A-2021-0267 | Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès | Aménagement d'un parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 157 481,25 \$ | 1 | |
| | A-2021-0289 | Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes | Construction d'un abri pour les patineurs | 62 962,87 \$ | 99 223,82 \$ | 1 | |
| | A-2021-0291 | Municipalité de Sainte-Ursule | Aménagement de nouvelles installations sportives et récréatives | 100 000,00 \$ | 179 595,45 \$ | 1 | |
| | A-2021-0324 | Conseil des Atikamekw d'Opitciwan | Aménagement d'une piste d'athlétisme | 100 000,00 \$ | 297 940,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0010 | Municipalité de Saint-Romain | Aménagement du parc des générations | 64 777,74 \$ | 96 683,19 \$ | 1 | |
| | A-2021-0037 | Municipalité de Ham-Sud | Rénovation du terrain de balle | 37 345,77 \$ | 69 186,77 \$ | 1 | |
| | A-2021-0046 | Municipalité de La Patrie | Aménagement de jeux d'eau | 89 436,66 \$ | 133 487,55 \$ | 1 | |
| | A-2021-0062 | Municipalité de Dienville | Aménagement d'une piste à rouleaux (pumtrack) | 100 000,00 \$ | 150 132,13 \$ | 1 | |
| | A-2021-0063 | Municipalité d'Ascot Corner | Aménagement de jeux d'eau au parc Goddard | 94 086,49 \$ | 140 427,60 \$ | 1 | |
| | A-2021-0064 | Ville de Valcourt | Aménagement du parc Champêtre | 100 000,00 \$ | 185 000,00 \$ | 1 | |
| | A-2021-0071 | Ville de Val-des-Sources | Réaménagement du parc des Explorateurs | 83 119,19 \$ | 147 323,73 \$ | 1 | |
| A-2021-0074 | Municipalité de Lawrenceville | Revitalisation du parc municipal | 93 814,67 \$ | 140 021,89 \$ | 1 | | |
| A-2021-0103 | Ville de Windsor | Construction d'un bâtiment de services près du terrain de baseball | 100 000,00 \$ | 194 346,39 \$ | 1 | | |
| A-2021-0109 | Ville de East Angus | Mise à niveau de la patinoire du parc Nicol | 100 000,00 \$ | 187 744,95 \$ | 1 | | |
| A-2021-0139 | Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor | Aménagement d'un terrain de pickleball | 10 000,00 \$ | 24 802,25 \$ | 1 | | |
| A-2021-0141 | Municipalité Saint-Étienne-de-Bolton | Agrandissement du chalet du parc municipal | 100 000,00 \$ | 299 214,38 \$ | 1 | | |
| A-2021-0144 | Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton | Aménagement, rénovation et construction d'infrastructure de petite envergure au Parc Desjardins | 100 000,00 \$ | 289 076,79 \$ | 1 | | |
| A-2021-0160 | Ville de Danville | Rénovation des infrastructures de jeux au parc Plein-Air | 55 061,94 \$ | 82 182,00 \$ | 1 | | |
| A-2021-0177 | Ville de Stanstead | Aménagement d'une pumtrack | 100 000,00 \$ | 181 680,87 \$ | 1 | | |
| A-2021-0188 | Municipalité d'Eastman | Bonification du parc des Sports | 100 000,00 \$ | 298 282,69 \$ | 1 | | |
| A-2021-0247 | Municipalité du Canton d'Orford | Aménagement du sentier polyvalent (Segment D) donnant accès au parc national du Mont-Orford (PNMO) | 100 000,00 \$ | 299 949,30 \$ | 1 | | |
| A-2021-0248 | Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton | Aménagement d'une patinoire multifonctionnelle | 54 465,98 \$ | 81 292,50 \$ | 1 | | |
| A-2021-0263 | Corporation de développement socio-économique de Stoke | Aménagement d'une piste à rouleaux (pumtrack) et d'un sentier multifonctionnel | 90 000,00 \$ | 266 161,99 \$ | 1 | | |

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|----------------------------------|-------------|---|---|---------------|---------------|--------|
| | A-2021-0277 | Municipalité de Milan | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 159 000,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0279 | Municipalité de Racine | Remise à neuf et bonification des infrastructures extérieures de loisir de Racine (modules de jeux) | 100 000,00 \$ | 242 318,44 \$ | 1 |
| | A-2021-0282 | Municipalité de Dudswell | Aménagement du parc Gordon-MacAulay - Phase 2 | 100 000,00 \$ | 151 706,94 \$ | 1 |
| | A-2021-0285 | Municipalité de Saint-Adrien | Aménagement d'une aire de jeux pour enfants | 32 970,00 \$ | 49 209,74 \$ | 1 |
| | A-2021-0354 | Municipalité Lambton | Aménagement de jeux d'eau | 87 100,00 \$ | 207 875,25 \$ | 1 |
| | A-2021-0356 | Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton | Mise à niveau du terrain de soccer | 19 622,33 \$ | 31 813,49 \$ | 1 |
| 07 Outaouais | A-2021-0002 | Municipalité de Montebello | Réfection des terrains de tennis | 45 159,33 \$ | 67 401,98 \$ | 1 |
| | A-2021-0028 | Municipalité de L'Ange-Gardien | Installation d'un bloc d'escalade et d'une « jungle de bambous » dans le parc régional de Champboisé | 98 737,83 \$ | 147 369,90 \$ | 1 |
| | A-2021-0036 | Ville de Gracefield | Aménagement du parc des loisirs de la Ville de Gracefield | 100 000,00 \$ | 299 256,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0073 | Municipalité de Lac-des-Plages | Réaménagement de la patinoire extérieure | 44 982,06 \$ | 67 137,40 \$ | 1 |
| | A-2021-0089 | Ville de Maniwaki | Installation d'un bloc d'escalade | 63 816,00 \$ | 95 247,77 \$ | 1 |
| | A-2021-0099 | Municipalité de Duhamel | Aménagement d'un parc de jeux pour enfants | 67 000,00 \$ | 128 216,53 \$ | 1 |
| | A-2021-0100 | L'association de l'aréna du centre de la Gatineau | Installation d'un compresseur à haute efficacité énergétique | 100 000,00 \$ | 154 782,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0102 | Canton Lochaber-Partie-Ouest | Réaménagement de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 292 915,13 \$ | 1 |
| | A-2021-0150 | Municipalité Canton de Low | Ajout d'un circuit d'hébertisme et d'appareils d'exercice extérieurs | 75 000,00 \$ | 112 444,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0197 | Municipalité de Blue Sea | Modules d'entraînement extérieur | 21 224,18 \$ | 31 677,88 \$ | 1 |
| | A-2021-0222 | Municipalité de La Pêche | Revitalisation du parc Monette | 59 090,00 \$ | 172 405,24 \$ | 1 |
| | A-2021-0244 | Montebello Sport Culture | Montebello Vélo de Montagne - Aménagement d'une piste de type pumtrack | 95 000,00 \$ | 141 800,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0266 | Municipalité de Ripon | Aménagement de jeux d'eau | 64 198,70 \$ | 101 068,33 \$ | 1 |
| | A-2021-0275 | Municipalité Bois-Franc | Aménagement de bandes de patinoire et ajout d'un toit sur l'estrade du terrain de balle | 75 670,00 \$ | 114 436,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0296 | Municipalité de Mansfield-et-Pontefract | Mise à niveau du terrain de balle | 90 000,00 \$ | 137 318,41 \$ | 1 |
| | A-2021-0313 | Municipalité de Bryson | Mise aux normes et bonification du parc municipal de Bryson | 57 898,50 \$ | 86 847,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0338 | Municipalité de Val-des-Bois | Construction d'une patinoire et d'un bâtiment adjacent | 100 000,00 \$ | 176 945,95 \$ | 1 |
| | A-2021-0352 | Norway Bay Municipal Association | Reconstruction du terrain de tennis | 45 347,43 \$ | 67 682,73 \$ | 1 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | A-2021-0026 | Municipalité de Rémigny | Aménagement des parcs municipaux | 55 000,00 \$ | 167 861,95 \$ | 1 |
| | A-2021-0053 | Municipalité Sainte-Gertrude-Manneville | Rénovation du terrain de baseball | 53 969,94 \$ | 80 552,18 \$ | 1 |
| | A-2021-0069 | Ville de La Sarre | Réfection du terrain de balles de la 3e rue Est | 100 000,00 \$ | 196 326,64 \$ | 1 |
| | A-2021-0093 | Municipalité de Laverlochère-Angliers | Réaménagement du terrain de baseball dans le secteur Laverlochère et de la patinoire couverte dans le secteur d'Angliers | 55 348,84 \$ | 82 610,21 \$ | 1 |
| | A-2021-0113 | Municipalité de Landrienne | Restauration de la surface de jeu du Centre multifonctionnel Serge-Savard | 100 000,00 \$ | 225 372,22 \$ | 1 |
| | A-2021-0118 | Le comité des Loisirs de Duparquet | Aménagement d'une aire de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 220 351,89 \$ | 1 |
| | A-2021-0171 | Municipalité du Canton de Clermont | Rénovation de la patinoire existante | 43 661,79 \$ | 65 166,85 \$ | 1 |
| | A-2021-0178 | Municipalité de Poularies | Réfection de la patinoire | 44 048,96 \$ | 65 750,66 \$ | 1 |
| | A-2021-0184 | Municipalité de Clerval | Patinoire extérieure multifonction | 63 835,03 \$ | 95 276,16 \$ | 1 |
| | A-2021-0203 | Municipalité de La Corne | Installation de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 273 725,09 \$ | 1 |
| | A-2021-0214 | Municipalité de Normétal | Aménagement d'un parc d'entraînement | 26 349,97 \$ | 39 328,32 \$ | 1 |
| | A-2021-0238 | Municipalité de Notre-Dame-du-Nord | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 201 050,44 \$ | 1 |
| | A-2021-0246 | Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues | Éclairage du terrain de baseball | 78 641,94 \$ | 117 376,02 \$ | 1 |
| | A-2021-0260 | Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues | Aménagement d'un parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 152 951,48 \$ | 1 |
| | A-2021-0281 | Municipalité de Barraute | Construction d'un parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 203 938,23 \$ | 1 |
| | A-2021-0318 | Ville de Macamic | Réfection de la dalle de béton périphérique de la patinoire CJT Macamic | 100 000,00 \$ | 214 486,85 \$ | 1 |
| | A-2021-0342 | Ville de Malartic | Construction d'un bâtiment multiservices pour le plein air | 76 185,62 \$ | 113 709,88 \$ | 1 |
| 09 Côte-Nord | A-2021-0115 | Ville de Forestville | Rénovation du parc de planche à roulettes de Forestville | 58 021,80 \$ | 86 599,70 \$ | 1 |
| | A-2021-0172 | Municipalité de Sacré-Coeur | Aménagement du terrain de Baseball | 100 000,00 \$ | 150 425,04 \$ | 1 |
| | A-2021-0192 | La Municipalité Les Escoumins | Jeux d'eau au Escoumins | 100 000,00 \$ | 209 974,15 \$ | 1 |
| | A-2021-0321 | Municipalité de Ragueneau | Rénovation de patinoire extérieure | 29 346,53 \$ | 43 800,79 \$ | 1 |
| 10 Nord-du-Québec | A-2021-0084 | Ville de Lebel-sur-Quévillon | Aménagement du parc des générations | 100 000,00 \$ | 299 214,40 \$ | 1 |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | A-2021-0049 | Ville de Carleton-sur-Mer | Éclairage des terrains sportifs | 76 306,25 \$ | 116 832,43 \$ | 1 |
| | A-2021-0136 | Ville de New Richmond | Réfection des terrains de tennis | 100 000,00 \$ | 235 429,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0204 | Municipalité de Nouvelle | Projet d'aménagement d'un terrain multisport 4 saisons | 60 531,00 \$ | 90 344,92 \$ | 1 |
| | A-2021-0210 | Municipalité de Pointe-à-la-Croix | Construction de terrains de soccer à Pointe-à-la-Croix | 71 734,38 \$ | 107 066,25 \$ | 1 |
| | A-2021-0290 | Ville de Chandler | Rénovation partielle de l'aréna de Newport | 100 000,00 \$ | 289 392,79 \$ | 1 |
| | A-2021-0295 | O.T.J. de Ste-Thérèse-de-Gaspé inc. | Rénovation du terrain de balle | 60 000,00 \$ | 90 700,00 \$ | 1 |
| 12 Chaudière-Appalaches | A-2021-0015 | Ville de Beauceville | Jeux d'eau de la Cité Sportive | 100 000,00 \$ | 156 755,24 \$ | 1 |
| | A-2021-0018 | Municipalité Saint-Côme-Linière | Surface de dek hockey | 95 813,78 \$ | 143 005,64 \$ | 1 |
| | A-2021-0033 | Municipalité de Laurier-Station | Reconstruction des terrains de tennis | 100 000,00 \$ | 207 610,52 \$ | 1 |
| | A-2021-0035 | Municipalité de Saint-Séverin | Chalet multifonctions et patinoire | 100 000,00 \$ | 299 250,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0055 | Municipalité de Saint-Anselme | Aménagement d'un véloparc et d'une rampe de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 182 216,86 \$ | 1 |
| | A-2021-0058 | Municipalité de Saint-Zacharie | Agrément du parc municipal | 100 000,00 \$ | 168 100,74 \$ | 1 |
| | A-2021-0066 | Ville de Saint-Joseph-de-Beauce | Aménagement d'un plateau sportif multisport | 100 000,00 \$ | 206 825,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0078 | Les Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse inc. | Relocalisation de la patinoire | 100 000,00 \$ | 173 612,25 \$ | 1 |
| | A-2021-0122 | Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce | Terrain de tennis et marqueurs de points | 44 493,82 \$ | 66 408,69 \$ | 1 |
| | A-2021-0131 | Municipalité de Saint-Benoît-Labre | Réfection complète du terrain de tennis existant | 14 324,00 \$ | 95 621,57 \$ | 1 |
| | A-2021-0133 | Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley | Réaménagement du terrain de tennis | 83 393,01 \$ | 124 467,18 \$ | 1 |
| | A-2021-0138 | Municipalité de la paroisse de Saint-Martin | Construction et aménagement d'un terrain de tennis | 100 000,00 \$ | 199 488,86 \$ | 1 |
| | A-2021-0146 | Municipalité de Saint-Flavien | Modernisation des installations sportives | 91 444,13 \$ | 136 483,77 \$ | 1 |
| | A-2021-0147 | Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds | Construction de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 155 002,24 \$ | 1 |
| | A-2021-0182 | Municipalité de Lac-Étchemin | Aménagement d'un terrain multisport | 100 000,00 \$ | 255 227,59 \$ | 1 |
| | A-2021-0183 | Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire | Aménagement d'une patinoire | 71 045,04 \$ | 106 037,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0187 | Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon | Aménagement de terrains de tennis et pickleball | 100 000,00 \$ | 293 965,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0195 | Municipalité de Sainte-Perpétue | Rénovation de la patinoire extérieure et intégration d'une surface à dek hockey | 81 899,69 \$ | 122 238,35 \$ | 1 |
| | A-2021-0219 | Municipalité de Dosquet | Aménagement de jeux d'eau | 81 842,48 \$ | 122 152,96 \$ | 1 |
| | A-2021-0239 | Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 163 489,93 \$ | 1 |
| | A-2021-0240 | Comité des loisirs St-Daniel inc. | Aménagement d'un parc de planche à roulettes | 53 659,92 \$ | 80 089,44 \$ | 1 |
| | A-2021-0242 | Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud | Création d'un véloparc | 93 248,38 \$ | 139 176,68 \$ | 1 |
| | A-2021-0253 | Municipalité de Saints-Anges | Aménagement des espaces de jeux au terrain des loisirs | 100 000,00 \$ | 150 011,60 \$ | 1 |
| | A-2021-0254 | Municipalité Saint-Simon-les-Mines | Remplacement des bandes de la patinoire | 34 191,53 \$ | 51 032,14 \$ | 1 |
| | A-2021-0257 | Municipalité de Saint-Benjamin | Aménagement de jeux d'eau et bonification des infrastructures | 100 000,00 \$ | 149 536,75 \$ | 1 |
| | A-2021-0298 | Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce | Aménagement d'une surface de dek hockey | 100 000,00 \$ | 170 000,01 \$ | 1 |
| | A-2021-0302 | Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy | Réfection de la patinoire extérieure | 53 360,52 \$ | 79 642,57 \$ | 1 |
| 14 Lanaudière | A-2021-0070 | Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice | Rénovation du Centre communautaire Léo Chaussé et achat et installation d'un système d'irrigation pour le terrain de soccer | 100 000,00 \$ | 293 965,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0079 | Municipalité de Lanoraie | Aménagement d'un terrain de soccer à 7 | 100 000,00 \$ | 299 999,99 \$ | 1 |

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|---------------------|-------------|---|---|---------------|---------------|--------|
| | A-2021-0108 | Municipalité de Saint-Damien | Reconstruction de deux terrains de tennis | 60 845,51 \$ | 90 814,19 \$ | 1 |
| | A-2021-0117 | Municipalité de Saint-Didace | Bonifications récréatives du Parc Claude-Archambault | 30 770,66 \$ | 45 926,36 \$ | 1 |
| | A-2021-0161 | Ville de Notre-Dame-des-Prairies | Aménagement d'un pumtrack | 100 000,00 \$ | 285 465,20 \$ | 1 |
| | A-2021-0181 | Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola | Parc de planche à roulettes | 100 000,00 \$ | 188 977,50 \$ | 1 |
| | A-2021-0211 | Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci | Parc de la rivière Dufresne | 34 312,64 \$ | 51 212,90 \$ | 1 |
| | A-2021-0265 | Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare | Aménagement d'une patinoire permanente non réfrigérée | 90 107,62 \$ | 134 488,99 \$ | 1 |
| | A-2021-0284 | Municipalité de Saint-Félix-de-Valois | Aménagement de parcs | 99 016,63 \$ | 193 602,57 \$ | 1 |
| | A-2021-0341 | Municipalité de Saint-Jean-de-Matha | Aménagement d'un skateparc | 100 000,00 \$ | 205 681,01 \$ | 1 |
| 15 Laurentides | A-2021-0008 | Municipalité de Val-Morin | Création d'un véloparc | 14 096,00 \$ | 21 039,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0011 | Ville de Lorraine | Aménagement d'une patinoire extérieure multifonctionnelle au parc Lorraine | 100 000,00 \$ | 276 984,04 \$ | 1 |
| | A-2021-0038 | Municipalité de Lac-des-Écorces | Mise à niveau du centre multisport | 59 227,66 \$ | 88 399,49 \$ | 1 |
| | A-2021-0056 | Municipalité Saint-Joseph-du-Lac | Aménagement d'une nouvelle patinoire | 100 000,00 \$ | 299 214,41 \$ | 1 |
| | A-2021-0057 | Municipalité de la paroisse de Brébeuf | Réfection des terrain de tennis | 100 000,00 \$ | 183 623,14 \$ | 1 |
| | A-2021-0061 | Municipalité d'Amherst | Aménagement d'une surface en béton aux patinoires d'Amherst | 100 000,00 \$ | 240 445,54 \$ | 1 |
| | A-2021-0094 | Municipalité d'Arundel | Aménagement de modules de jeux et d'une table de ping-pong | 21 462,64 \$ | 32 033,79 \$ | 1 |
| | A-2021-0101 | Municipalité du canton de Harrington | Rénovation de la patinoire et aménagement d'un terrain d'activités | 64 714,30 \$ | 100 032,09 \$ | 1 |
| | A-2021-0105 | Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs | Aménagement de jeux d'eau | 95 200,36 \$ | 212 074,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0112 | Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré | Réaménagement du parc Gérard-Legault | 100 000,00 \$ | 299 214,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0143 | Municipalité de Kiamika | Revitalisation du terrain de baseball | 17 585,41 \$ | 26 246,88 \$ | 1 |
| | A-2021-0156 | Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Aménagement d'un nouveau parc de planches à roulettes | 86 943,66 \$ | 141 307,41 \$ | 1 |
| | A-2021-0175 | Municipalité de Lantier | Aménagement d'une glissade extérieure toutes saisons | 24 952,46 \$ | 37 242,48 \$ | 1 |
| | A-2021-0217 | Municipalité d'Oka | Construction d'une nouvelle patinoire au parc Optimiste | 100 000,00 \$ | 299 214,39 \$ | 1 |
| | A-2021-0225 | Municipalité de La Minerve | Mise à niveau du parc des Sourires | 66 978,75 \$ | 105 175,97 \$ | 1 |
| | A-2021-0235 | MRC des Pays-d'en-Haut | Mise à niveau les sentiers multifonctionnels du parc du Corridor aérobie | 100 000,00 \$ | 185 145,47 \$ | 1 |
| | A-2021-0288 | Municipalité de Nominigüe | Réfection des terrains de tennis au parc Grégoire-Charbonneau | 91 795,83 \$ | 160 630,90 \$ | 1 |
| | A-2021-0333 | Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard | Aménagement d'une surface de jeu de pickleball | 10 028,39 \$ | 14 967,74 \$ | 1 |
| | A-2021-0340 | Municipalité de Labelle | Mise à niveau du terrain de balle | 100 000,00 \$ | 153 483,86 \$ | 1 |
| | A-2021-0343 | Municipalité de Piedmont | Aménagement d'un parcours d'hébertisme | 12 315,76 \$ | 18 381,73 \$ | 1 |
| | A-2021-0350 | Municipalité de Notre-Dame-du-Laus | Aménagement de modules de jeux | 100 000,00 \$ | 159 581,01 \$ | 1 |
| | A-2021-0357 | Municipalité de Lac-du-Cerf | Mise à niveau de la piste d'hébertisme du parc de la Biche | 60 241,13 \$ | 89 912,13 \$ | 1 |
| 16 Montérégie | A-2021-0001 | Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge | Mise aux normes du parc municipal au Centre-Communautaire Albert Santerre | 68 553,94 \$ | 124 102,12 \$ | 1 |
| | A-2021-0004 | Ville de Saint-Philippe | Rénovation et mise aux normes du système d'éclairage du terrain de baseball | 100 000,00 \$ | 232 967,26 \$ | 1 |
| | A-2021-0017 | Ville de Contrecoeur | Remplacement des modules de jeux et aménagement d'une piste de pumtrack au parc Henri-Lacroix | 100 000,00 \$ | 253 937,64 \$ | 1 |
| | A-2021-0022 | Municipalité de Saint-Hugues | Construction d'un chalet récréatif | 100 000,00 \$ | 179 213,66 \$ | 1 |
| | A-2021-0023 | Centre de plein air l'Estacade | Aménagement de modules de jeux au Centre de plein air l'Estacade | 54 270,00 \$ | 93 129,75 \$ | 1 |
| | A-2021-0029 | Municipalité de Saint-Jude | Rénovation de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 198 305,96 \$ | 1 |
| | A-2021-0031 | Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix | Aménagement d'un jeu d'eau | 100 000,00 \$ | 156 330,69 \$ | 1 |
| | A-2021-0040 | Municipalité de Howick | Mise aux normes des parcs | 41 320,03 \$ | 61 671,68 \$ | 1 |
| | A-2021-0042 | Municipalité de Saint-Michel | Réaménagement du chalet des loisirs | 91 694,53 \$ | 137 406,07 \$ | 1 |
| | A-2021-0045 | Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil | Construction d'une patinoire extérieure permanente | 44 278,04 \$ | 66 086,62 \$ | 1 |
| | A-2021-0048 | Municipalité de McMasterville | Aménagement de murs d'escalade extérieurs | 100 000,00 \$ | 152 079,65 \$ | 1 |
| | A-2021-0051 | Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague | Aménagement de modules de jeux | 100 000,00 \$ | 288 823,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0065 | Village de Pointe-Fortune | Réaménagement du parc « Le sentier écorécréatif de la Pointe » | 54 039,39 \$ | 105 884,41 \$ | 1 |
| | A-2021-0083 | Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur | Aménagement d'une patinoire permanente | 100 000,00 \$ | 296 799,66 \$ | 1 |
| | A-2021-0088 | Municipalité de Saint-Polycarpe | Mise aux normes de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 274 768,90 \$ | 1 |
| | A-2021-0096 | Municipalité de Saint-Anicet | Remplacer les bandes de la patinoire actuelle et refaire l'asphalage | 79 486,04 \$ | 118 633,88 \$ | 1 |
| | A-2021-0098 | Ville de Dunham | Réfection et aménagement des terrains de tennis et d'un pumtrack | 97 071,45 \$ | 144 882,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0104 | Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu | Construction de jeux d'eau | 99 357,55 \$ | 148 294,85 \$ | 1 |
| | A-2021-0107 | Municipalité de Saint-Armand | Revitalisation de l'aire récréative | 100 000,00 \$ | 299 214,38 \$ | 1 |
| | A-2021-0155 | Municipalité de Brigham | Réaménagement multigénérationnel des activités sportives au parc Gilles-Daigneault | 98 182,38 \$ | 154 380,49 \$ | 1 |
| | A-2021-0159 | Municipalité d'Ormstown | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 299 739,32 \$ | 1 |
| | A-2021-0167 | Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford | Aménagement d'une surface multifonctionnelle | 70 332,48 \$ | 104 973,85 \$ | 1 |
| | A-2021-0170 | Ville de Waterloo | Construction d'une patinoire extérieure avec terrains de pikelball | 100 000,00 \$ | 272 530,52 \$ | 1 |
| | A-2021-0173 | Municipalité Saint-Charles-sur-Richelieu | Construction d'une nouvelle patinoire | 100 000,00 \$ | 222 396,13 \$ | 1 |
| | A-2021-0193 | Municipalité du Village de Massueville | Aménagement de modules de jeux | 37 849,77 \$ | 56 492,20 \$ | 1 |
| | A-2021-0196 | Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir | Construction d'un parc de planches à roulettes au Parc Noël-Dubé | 100 000,00 \$ | 173 997,71 \$ | 1 |
| | A-2021-0201 | Ville de Saint-Césaire | Aménagement d'un parc multigénérationnel au Complexe sportif et rénovation/mise aux normes du parc de l'avenue du Frère André | 100 000,00 \$ | 299 983,19 \$ | 1 |
| | A-2021-0213 | Municipalité de Sainte-Clotilde | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 247 662,30 \$ | 1 |
| | A-2021-0224 | Centre sportif régional Les Jardins du Québec inc. | Mise aux normes des bandes de la patinoire | 100 000,00 \$ | 279 467,50 \$ | 1 |
| | A-2021-0229 | Municipalité du canton de Shefford | Construction et aménagement d'un parc de jeux d'eau | 95 819,00 \$ | 154 234,50 \$ | 1 |
| | A-2021-0232 | Ville de Richelieu | Rénovation des terrains de tennis | 100 000,00 \$ | 299 020,71 \$ | 1 |
| | A-2021-0243 | Ville d'Acton Vale | Réfection de la patinoire extérieure | 100 000,00 \$ | 168 429,35 \$ | 1 |
| | A-2021-0245 | Municipalité de Roxton Pond | Aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 188 557,55 \$ | 1 |
| | A-2021-0271 | Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois | Amélioration du parc Denis Rolland | 54 500,70 \$ | 81 344,33 \$ | 1 |
| | A-2021-0286 | Municipalité de Freilighsburg | Patinoire et skateparc démontables au Centre des Loisirs Paul Goodhue | 63 307,45 \$ | 94 488,76 \$ | 1 |
| | A-2021-0287 | Ville de Coteau-du-Lac | Réaménagement du parc de planche à roulettes | 95 000,00 \$ | 175 329,13 \$ | 1 |
| | A-2021-0297 | Parc d'environnement naturel de Sutton inc. | Agrandissement du poste d'accueil du PENS | 100 000,00 \$ | 210 776,43 \$ | 1 |
| | A-2021-0312 | Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton | Aménagement d'un pumtrack | 91 736,03 \$ | 136 919,45 \$ | 1 |
| | A-2021-0315 | Ville de Saint-Pie | Construction d'une surface de dek hockey | 100 000,00 \$ | 297 214,37 \$ | 1 |
| | A-2021-0320 | Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon | Rénovation de l'arène | 14 419,74 \$ | 21 522,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0323 | Club Impulsion | Relocalisation du Club Impulsion | 100 000,00 \$ | 155 000,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0325 | Municipalité de Napierville | Rénovation et mise aux normes du Chalet des loisirs | 66 824,55 \$ | 99 738,13 \$ | 1 |
| | A-2021-0327 | Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford | Piste multidisciplinaire pour la pratique des sports à roulettes de type pumtrack | 72 152,92 \$ | 107 690,93 \$ | 1 |
| | A-2021-0331 | Municipalité du village de Pointe-des-Cascades | Réfection du terrain de tennis | 94 820,50 \$ | 141 523,16 \$ | 1 |
| | A-2021-0359 | Municipalité de Sainte-Christine | Mise aux normes du terrain des loisirs de Sainte-Christine | 83 536,53 \$ | 124 681,40 \$ | 1 |
| 17 Centre-du-Québec | A-2021-0081 | Ville de Princeville | Conversion de la piste de BMX en pumtrack asphaltée | 100 000,00 \$ | 152 231,89 \$ | 1 |
| | A-2021-0097 | Village de Saint-Célestin | Amélioration du parc intergénérationnel par l'aménagement de jeux d'eau | 100 000,00 \$ | 228 381,37 \$ | 1 |
| | A-2021-0163 | Municipalité de Saint-Samuel | Aménagement d'un jeu d'eau | 100 000,00 \$ | 190 919,78 \$ | 1 |
| | A-2021-0179 | Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska | Aménagement de jeux d'eau et mise en valeur du parc Léon-Couture | 100 000,00 \$ | 166 249,22 \$ | 1 |
| | A-2021-0199 | Municipalité de la Paroisse du Saint-Rosaire | Création d'une aire de jeux d'eau | 74 511,03 \$ | 138 748,33 \$ | 1 |
| | A-2021-0230 | Municipalité d'Inverness | Mise à niveau du terrain de baseball | 28 142,65 \$ | 42 003,95 \$ | 1 |

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

| Région | Dossier | Requérant | Titre du projet | Aide accordée | Coût total | Nombre |
|----------------------|-------------|---|--|-------------------------|-------------------------|------------|
| | A-2021-0252 | Municipalité de Durham-Sud | Amélioration des installations au terrain des loisirs | 31 571,71 \$ | 47 121,95 \$ | 1 |
| | A-2021-0269 | Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford | Mise en place d'un centre multisports - Phase 2 | 52 434,00 \$ | 82 168,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0272 | Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults | Mise en normes de la patinoire | 85 929,64 \$ | 158 078,47 \$ | 1 |
| | A-2021-0301 | Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham | Aménagement de jeux d'eau de modules de planches à roulettes | 100 000,00 \$ | 178 168,00 \$ | 1 |
| | A-2021-0305 | Municipalité du canton de Ham-Nord | Réfection de la surface du terrain de tennis | 33 345,45 \$ | 49 769,33 \$ | 1 |
| | A-2021-0314 | Municipalité de Parisville | Amélioration des terrains sportifs de Parisville | 100 000,00 \$ | 161 197,71 \$ | 1 |
| | A-2021-0330 | Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston | Mise à niveau de l'éclairage du centre Richard-Lebeau | 28 567,70 \$ | 50 803,00 \$ | 1 |
| Total général | | | | 20 028 639,34 \$ | 39 804 527,15 \$ | 250 |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

Il y a trois modalités de soutien financier du gouvernement du Québec aux athlètes québécois :

1. Le Programme Équipe Québec

Ce programme permet à des athlètes identifiés de niveau « excellence » auprès du ministère de l'Éducation de recevoir une bourse maximale annuelle de 6 000 \$. En 2021-2022, 456 athlètes ont été soutenus.

De plus, 32 athlètes retraités ont reçu un soutien financier pour des montants variant entre 1 000 \$ et 4 000 \$, calculés selon le nombre d'années pendant lesquelles ils ont eu le statut d'athlètes identifiés « excellence » dans le cadre de ce programme.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ne permet pas de fournir la liste des boursiers et des montants accordés.

Équipe Québec dispose d'une enveloppe annuelle totale de 5 M\$ pour tous les volets (athlètes, athlètes retraités et entraîneurs).

- 2. La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** a reçu une subvention de 260 000 \$. Grâce au soutien du gouvernement du Québec et du secteur privé, la Fondation a versé, en 2020-2021, 1 192 500 \$ en bourse à 464 athlètes.
- 3. Tous les athlètes identifiés de niveaux « excellence », « élite » et « relève »** (2 708 athlètes en 2021) ont accès à la mesure de **crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau**. Cette mesure est gérée par Revenu Québec.
-

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

QUESTION

Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :

- a) Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL);
- b) Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH);
- c) Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS);
- d) Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV);
- e) Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
- f) Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
- g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs;
- h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir.

RÉPONSE

- a) **Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir (PRONL)**
4 552 931 \$ à 25 organismes (voir annexe 1).
- b) **Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)**
8 650 963 \$ versés aux organismes des 17 régions du Québec : Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées 2 556 890 \$, Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées : 5 594 073 \$ (volet accompagnement) et 475 000 \$ (volet initiatives locales et régionales) (voir annexe 2). À cette somme s'ajoute un montant de 25 000 \$ en contrat de service, pour un total de 6 094 073 \$
- c) **Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS)**
9 711 000 \$ versés à 18 unités régionales de loisir et de sport (voir annexe 3). À cette somme s'ajoute celle du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR), soit 3 500 000 \$¹.
Total : 13 211 000 \$
- d) **Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)**
4 204 916 \$ versés à 62 camps de vacances, dont 3 903 161 \$ pour le volet soutien aux activités estivales; 125 835 \$ versés pour le volet aide à l'accompagnement des personnes handicapées et 175 920 \$ au volet soutien aux projets innovants (voir annexe 4).
- e) **Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale**
Les activités gouvernementales au regard de la Fête nationale relèvent dorénavant du ministère de la Culture et des Communications.
- f) **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience**
La réponse est incluse dans les tableaux en annexe aux questions b) et d).
- g) **Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs**
5 801 102 \$ à 68 organismes (voir annexe 5). À cette somme s'ajouteront 237 500 \$ pour des projets soutenus par le Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL-voir annexe 5.1).

¹ Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec

9 914 000 \$ versés à l'organisme pour divers mandats dont 436 000 \$ en contrat (voir annexe 6).
2 990 000 \$ versés à l'organisme pour le soutien à la mission. 750 000 \$ pour la gestion d'un mécanisme de gestion indépendant des plaintes. Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs 5 658 000 \$. 80 000 \$ pour une plateforme parascolaire en lien avec la Mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire (en cours d'approbation). Total : 9 914 000 \$.

i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir

350 000 \$ seront versés à l'organisme pour le soutien de sa mission (annonce à venir) et 200 000 \$ sous la forme d'un contrat de service pour la gestion du Programme de formation en animation en loisir et sport du Québec.

a) Programmes de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL)

41600 : Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) Volet soutien à la mission

41601 : PAFONL Volet initiatives structurantes

41602 : PAFONL Volet initiatives structurantes (plein air)

41652 : Jeux des aînés

| Nom de l'organisme | Volets du programme | Subventions annoncées | Total |
|---|---------------------|-----------------------|-------------------|
| Association des scouts du Canada | 41600 | 198 651 \$ | 198 651 \$ |
| Association des parcs régionaux du Québec | 41600 | 152 672 \$ | 152 672 \$ |
| Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées | 41600 | 187 623 \$ | 410 123 \$ |
| | 41601 | 222 500 \$ | |
| Canot Kayak Québec | 41600 | 165 527 \$ | 210 527 \$ |
| | 41602 | 45 000 \$ | |
| Cheval Québec | 41600 | 171 996 \$ | 216 996 \$ |
| | 41602 | 45 000\$ | |
| Eau Vive Québec | 41602 | 45 000\$ | 45 000\$ |
| Fédération des astronomes amateurs du Québec | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Fédération québécoise de camping et de caravaning | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Fédération québécoise de kite | 41600 | 130 830 \$ | 130 830 \$ |
| Fédération québécoise de la marche | 41600 | 201 241 \$ | 266 241 \$ |
| | 41602 | 65 000 \$ | |
| Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade | 41600 | 186 715\$ | 251 715 \$ |
| | 41602 | 65 000 \$ | |
| Fédération québécoise des activités subaquatiques | 41600 | 164 166 \$ | 189 166 \$ |
| | 41602 | 25 000 | |
| Fédération québécoise des centres communautaires de loisir | 41600 | 156 156\$ | 162 656\$ |
| | 41601 | 6 500 \$ | |
| Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Fédération québécoise des échecs | 41600 | 93 024 \$ | 93 024\$ |
| Fédération québécoise du loisir en institution | 41600 | 184 927 \$ | 271 927 \$ |
| | 41601 | 87 000 \$ | |
| | 41600 | 197 178 \$ | |
| La Fédération de l'âge d'or du Québec | 41601 | 93 000 | 386 178 \$ |
| | 41652 | 96 000 | |
| La Fédération québécoise de philatélie | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| L'Association des camps du Québec inc. | 41600 | 204 806 \$ | 204 806\$ |
| Les Clubs 4-H du Québec inc. | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Radio amateur Du-Of Québec inc. | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Regroupement QuébecOiseaux | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |

**N° : LS-3
ANNEXE 1**

| | | | |
|--|-------|------------|---------------------|
| Ski de fond Québec | 41602 | 55 000 \$ | 55 000 \$ |
| Société des fêtes et festivals du Québec | 41600 | 93 024 \$ | 93 024 \$ |
| Société québécoise de spéléologie | 41600 | 166 735 \$ | 191 735 \$ |
| | 41602 | 25 000 \$ | |
| Vélo Québec Association | 41600 | 178 468 \$ | 233 468 \$ |
| | 41602 | 55 000 \$ | |
| Voile Québec | 41602 | 45 000 \$ | 45 000 \$ |
| TOTAL | | | 4 552 931 \$ |

b) Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) :

41603 : Soutien aux activités des instances régionales : 2 556 900 \$
(comprenant une bonification au Programme d'aide gouvernementale –
Action communautaire de 305 970 \$).

41617 : Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) volet
soutien à accompagnement : 5 594 073 \$

41618 : PAFLPH volet soutien aux initiatives locales et régionales : 500 000 \$ (dont 25 000 \$ en
contrat)

| Nom de l'organisme | Code de programme | Subvention annoncée | Total |
|--|-------------------|---------------------|--------------|
| AlterGo | 41603 | 257 219\$ | 1 683 705 \$ |
| | 41617 | 1 384 490 \$ | |
| | 41618 | 41 996 \$ | |
| Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches | 41603 | 159 769\$ | 479 036 \$ |
| | 41617 | 290 312 \$ | |
| | 41618 | 28 955 \$ | |
| Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Lanaudière | 41603 | 164 281\$ | 468 200 \$ |
| | 41617 | 273 566 \$ | |
| | 41618 | 30 353 \$ | |
| Association régionale de loisir pour personnes handicapées des Laurentides | 41603 | 194 217 \$ | 557 266 \$ |
| | 41617 | 328 129 \$ | |
| | 41618 | 34 920 \$ | |
| Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec | 41603 | 130 892 \$ | 363 021 \$ |
| | 41617 | 206 147 \$ | |
| | 41618 | 25 982 \$ | |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale | 41603 | 160 427 \$ | 655 046 \$ |
| | 41617 | 468 223 \$ | |
| | 41618 | 26 396 \$ | |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Laval inc. | 41603 | 131 052 \$ | 406 228 \$ |
| | 41617 | 256 575 \$ | |
| | 41618 | 18 601 \$ | |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-Saint-Jean | 41603 | 155 603 \$ | 409 315 \$ |
| | 41617 | 225 395 \$ | |
| | 41618 | 28 317 \$ | |
| Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Côte-Nord | 41603 | 150 719 \$ | 282 551 \$ |
| | 41617 | 103 798 \$ | |
| | 41618 | 28 034 \$ | |
| Conseil Sport Loisir de l'Estrie | 41603 | 150 270 \$ | 408 780 \$ |
| | 41617 | 229 785 \$ | |
| | 41618 | 28 725 \$ | |
| Loisir Sport Baie-James | 41603 | 17 958 \$ | 46 531 \$ |
| | 41617 | 24 618 \$ | |
| | 41618 | 3 955 \$ | |
| Loisir Sport Outaouais | 41603 | 142 252 \$ | 407 231 \$ |
| | 41617 | 234 109 \$ | |
| | 41618 | 30 870 \$ | |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue | 41603 | 145 349 \$ | |

ANNEXE 2

| | | | |
|--|-------|------------|---------------------|
| | 41617 | 137 299 \$ | |
| | 41618 | 26 592 \$ | 309 240 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine inc. | 41603 | 127 351 \$ | |
| | 41617 | 111 709 \$ | |
| | 41618 | 30 049 \$ | 269 109 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie | 41603 | 114 814 \$ | |
| | 41617 | 208 644 \$ | |
| | 41618 | 25 255 \$ | 348 713 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc. | 41603 | 135 346 \$ | |
| | 41617 | 184 802 \$ | |
| | 41618 | 30 086 \$ | 350 234 \$ |
| Zone loisir Montérégie | 41603 | 219 371 \$ | |
| | 41617 | 926 472 \$ | |
| | 41618 | 35 914 \$ | 1 181 757 \$ |
| TOTAL | | | 8 625 963 \$ |

c) Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS)

41604 : PAFURS - activités et services : 9 711 000 \$

41650 : PAFURS – PAFILR : 3 500 000 \$¹

| NOM DE L'ORGANISME | PAFURS | PAFILR |
|---|----------------------|---------------------|
| Administration régionale Crie | 240 000 \$ | 10 000 \$ |
| Loisir Sport Baie-James | 350 000 \$ | 49 000 \$ |
| Regroupement du sport à Laval | 418 265 \$ | 153 696 \$ |
| Conseil Sport Loisir de l'Estrie | 600 048 \$ | 238 086 \$ |
| Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière | 513372 \$ | 197 848 \$ |
| Loisir et sport Montérégie | 887039 \$ | 290 364 \$ |
| Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean | 597049 \$ | 236 694 \$ |
| Sport et loisir de l'Île de Montréal | 792156 \$ | 246 316 \$ |
| Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue | 573112 \$ | 225 582 \$ |
| Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides | 610498 \$ | 242 938 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais | 537748 \$ | 209 165 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches | 473592 \$ | 173 393 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 481086 \$ | 205 217 \$ |
| Unité régionale loisir et sport de la Côte--Nord | 571152 \$ | 224 672 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie | 503324 \$ | 193 184 \$ |
| Unité de loisir et de sport de la Capitale--Nationale | 478621 \$ | 181 716 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent | 615927 \$ | 235 339 \$ |
| Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec | 468011 \$ | 176 790 \$ |
| Administration régionale Kativik | | 10 000 \$ |
| TOTAL | 9 711 000 \$ | 3 500 000 \$ |
| GRAND TOTAL | 13 211 000 \$ | |

¹ Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

d) Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

41605 : Volet soutien aux activités estivales

41620 : Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées

41625 : Volet soutien aux projets innovants

| Nom du camp | 41605 | PGPS | PAGAC | 41605 + PGPS + PAGAC | 41620 | 41625 | TOTAL |
|---|------------|-----------|-----------|----------------------|----------|-----------|------------|
| Association des scouts du Canada - District de la Mauricie (Domaine St-Louis-de-France) | 21 526 \$ | | 11 842 \$ | 33 368 \$ | | | 33 368 \$ |
| Association Garagona inc. | 104 217 \$ | 40 059 \$ | 57 332 \$ | 201 608 \$ | 8 750 \$ | | 210 358 \$ |
| Base de plein air Bon départ | 135 100 \$ | | 74 321 \$ | 209 421 \$ | 8 750 \$ | | 218 171 \$ |
| Camp "O" Carrefour inc. | 46 997 \$ | 18 065 \$ | 25 854 \$ | 90 916 \$ | 8 750 \$ | | 99 666 \$ |
| Camp Amy Molson inc. | 111 042 \$ | | 61 086 \$ | 172 128 \$ | 8 330 \$ | 30 222 \$ | 210 680 \$ |
| Camp Brochet | 37 554 \$ | | | 37 554 \$ | | | 37 554 \$ |
| Camp Carowanis inc. | 38 583 \$ | 14 830 \$ | 21 225 \$ | 74 638 \$ | | | 74 638 \$ |
| Camp d'activités Kinkora (Camp Kinkora) | 52 915 \$ | | 29 110 \$ | 82 025 \$ | | | 82 025 \$ |
| Camp de Rivière Ouelle inc. | 61 577 \$ | 23 669 \$ | | 85 246 \$ | | | 85 246 \$ |
| Camp des bouleaux de l'association d'églises baptistes évangéliques au Québec | 99 227 \$ | | | 99 227 \$ | | | 99 227 \$ |
| Camp école Kéno inc. | 39 248 \$ | | 21 591 \$ | 60 839 \$ | | | 60 839 \$ |
| Camp familial St-Urbain | 99 520 \$ | | 54 748 \$ | 154 268 \$ | 3 570 \$ | 19 221 \$ | 177 059 \$ |
| Camp Jardin (gan) d'Israël | 80 032 \$ | | | 80 032 \$ | | | 80 032 \$ |
| Camp Jardin d'Hannah (Pardas Chanah) | 55 417 \$ | | | 55 417 \$ | | | 55 417 \$ |
| Camp Joli B. inc. | 22 107 \$ | | | 22 107 \$ | | | 22 107 \$ |
| Camp Le Manoir des Éboulements | 20 028 \$ | | 11 018 \$ | 31 046 \$ | | | 31 046 \$ |
| Camp Mariste | 57 917 \$ | | | 57 917 \$ | 2 231 \$ | | 60 148 \$ |
| Camp Massawippi - Centre Mackay | 96 677 \$ | 37 161 \$ | 53 184 \$ | 187 022 \$ | 8 702 \$ | | 195 724 \$ |
| Camp Olier | 28 614 \$ | | 15 742 \$ | 44 356 \$ | | | 44 356 \$ |
| Camp Ozanam | 129 093 \$ | | 71 017 \$ | 200 110 \$ | | | 200 110 \$ |
| Camp Patmos | 39 833 \$ | | | 39 833 \$ | | 14 340 \$ | 54 173 \$ |
| Camp Péniel inc. | 18 915 \$ | | | 18 915 \$ | | | 18 915 \$ |
| Camp Portneuf | 28 590 \$ | | 15 728 \$ | 44 318 \$ | | | 44 318 \$ |
| Camp Quatre Saisons inc. | 40 872 \$ | | 22 484 \$ | 63 356 \$ | | | 63 356 \$ |
| Camp Richelieu Saint-Côme inc. | 57 352 \$ | | 31 550 \$ | 88 902 \$ | | | 88 902 \$ |
| Camp Richelieu Vive La joie inc. | 23 558 \$ | | 12 960 \$ | 36 518 \$ | | | 36 518 \$ |
| Camp Sable Chaud | 15 274 \$ | | 8 403 \$ | 23 677 \$ | | | 23 677 \$ |
| Camps Odyssée inc. | 53 876 \$ | | 29 638 \$ | 83 514 \$ | 5 095 \$ | 42 000 \$ | 130 609 \$ |
| Centre de plein air du Lac Flavrian | 76 569 \$ | 29 431 \$ | 42 122 \$ | 148 122 \$ | | | 148 122 \$ |
| Centre de plein air Lasallien inc. | 70 182 \$ | | 38 608 \$ | 108 790 \$ | | | 108 790 \$ |
| Centre de plein air l'Estacade | 49 353 \$ | | 27 150 \$ | 76 503 \$ | | | 76 503 \$ |
| Centre de vacances et d'apprentissage loisirs de Saint-Cyprien | 64 664 \$ | 24 855 \$ | 35 573 \$ | 125 092 \$ | | | 125 092 \$ |

ANNEXE 4

| | | | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Centre De-La-Salle | 23 885 \$ | | 13 140 \$ | 37 025 \$ | | | 37 025 \$ |
| Centre Normand Léveillé inc. | 100 860 \$ | 38 768 \$ | 55 485 \$ | 195 113 \$ | 2 343 \$ | | 197 456 \$ |
| Centre Notre-Dame de Fatima | 70 918 \$ | 27 259 \$ | 39 013 \$ | 137 190 \$ | 8 750 \$ | | 145 940 \$ |
| Centre Notre-Dame de la Rouge | 18 047 \$ | | | 18 047 \$ | | | 18 047 \$ |
| Colonie de vacances des Grèves | 57 166 \$ | | 31 448 \$ | 88 614 \$ | | | 88 614 \$ |
| Domaine de l'Amitié inc. | 56 548 \$ | | 31 108 \$ | 87 656 \$ | 7 140 \$ | | 94 796 \$ |
| Domaine des Prés d'or | 115 156 \$ | 44 263 \$ | 63 349 \$ | 222 768 \$ | 8 750 \$ | | 231 518 \$ |
| Explos-nature | 19 789 \$ | | 10 886 \$ | 30 675 \$ | | | 30 675 \$ |
| Fédération des guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières | 37 095 \$ | | | 37 095 \$ | | | 37 095 \$ |
| Fondation "Le Terrier" inc. | 21 951 \$ | | 12 076 \$ | 34 027 \$ | | | 34 027 \$ |
| Fondation Papillon | 128 188 \$ | 49 273 \$ | 70 519 \$ | 247 980 \$ | 8 750 \$ | | 256 730 \$ |
| Havre familial | 40 461 \$ | | | 40 461 \$ | | | 40 461 \$ |
| La Colonie Sainte-Jeanne d'Arc | 72 407 \$ | | 39 832 \$ | 112 239 \$ | 2 678 \$ | 12 799 \$ | 127 716 \$ |
| La Corporation Cité-Joie inc. | 132 790 \$ | 51 042 \$ | 73 050 \$ | 256 882 \$ | 8 754 \$ | 13 400 \$ | 279 036 \$ |
| La Corporation de l'Étincelle (Saint-Henri) | 101 744 \$ | | 55 971 \$ | 157 715 \$ | 2 083 \$ | | 159 798 \$ |
| La Société Grand Village inc. | 88 985 \$ | 34 204 \$ | 48 952 \$ | 172 141 \$ | 4 016 \$ | | 176 157 \$ |
| Le Domaine familial incorporé | 36 544 \$ | | 20 104 \$ | 56 648 \$ | | | 56 648 \$ |
| Le Domaine Notre-Dame inc. | 23 578 \$ | | 12 971 \$ | 36 549 \$ | | | 36 549 \$ |
| Le P'tit Bonheur De Sablon | 122 653 \$ | | 67 474 \$ | 190 127 \$ | 8 750 \$ | | 198 877 \$ |
| Les YMCA du Québec (camp Kanawana) | | | | - \$ | | 25 000 \$ | 25 000 \$ |
| Les Camps étudiants de Québec | 21 021 \$ | | 11 654 \$ | 32 675 \$ | | | 32 675 \$ |
| Loge Frontière | 22 174 \$ | | | 22 174 \$ | | | 22 174 \$ |
| One Hope Ministries of Canada | 28 632 \$ | | | 28 632 \$ | | | 28 632 \$ |
| Plein air Bruchési | 15 034 \$ | | 8 270 \$ | 23 304 \$ | | 18 938 \$ | 42 242 \$ |
| Plein Air Lanaudia | 51 686 \$ | | 28 433 \$ | 80 119 \$ | 893 \$ | | 81 012 \$ |
| Plein air Ville-Joie | 35 308 \$ | | 19 424 \$ | 54 732 \$ | | | 54 732 \$ |
| Rendez-vous familial Pointe St-Charles inc. | 73 252 \$ | | 40 297 \$ | 113 549 \$ | | | 113 549 \$ |
| Répit Emergo | 44 541 \$ | 17 121 \$ | 24 503 \$ | 86 165 \$ | 8 750 \$ | | 94 915 \$ |
| Villa du Carmel | 16 319 \$ | | 8 977 \$ | 25 296 \$ | | | 25 296 \$ |
| TOTAL | 3 453 161 \$ | 450 000 \$ | 1 559 222 \$ | 5 462 383 \$ | 125 835 \$ | 175 920 \$ | 5 764 138 \$ |

g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs

Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir

| Liste des centres communautaires de loisir admissibles | 2021-2022* |
|--|------------|
| Action Prévention Verdun | 77 016 \$ |
| Association des résidents de Champfleury | 85 498 \$ |
| Association Les Chemins du Soleil | 80 135 \$ |
| Association récréative Milton-Parc | 86 438 \$ |
| Association sportive et communautaire du Centre-Sud | 129 500 \$ |
| Carrefour accès loisirs inc. | 86 304 \$ |
| CCSE Maisonneuve | 142 147 \$ |
| Centre communautaire Douglas | 76 415 \$ |
| Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os | 73 571 \$ |
| Centre communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges | 106 514 \$ |
| Centre Multi Loisir Sherbrooke Inc. | 101 803 \$ |
| Centre communautaire de loisirs Claude-Nault | 94 833 \$ |
| Centre communautaire Drummondville-Sud inc. | 94 972 \$ |
| Centre communautaire Hochelaga | 90 931 \$ |
| Centre communautaire Le Trait d'Union | 79 691 \$ |
| Centre communautaire Pierre-Lemaire | 93 869 \$ |
| Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc. | 102 800 \$ |
| Centre communautaire Saint-Charles | 96 414 \$ |
| Centre communautaire Saint-Pierre inc. | 88 182 \$ |
| Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie | 82 436 \$ |
| Centre de loisirs monseigneur | 91 178 \$ |
| Centre des loisirs Saint-Sacrement inc. | 116 867 \$ |
| Centre du Plateau | 104 894 \$ |
| Centre Durocher inc. | 102 599 \$ |
| Centre Landry (1980) inc. | 98 494 \$ |
| Centre loisir Multi-Plus | 114 042 \$ |
| Centre Mgr Marcoux inc. | 99 979 \$ |
| Centre Sablon | 125 223 \$ |
| Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat | 83 897 \$ |
| Centre Récréatif Poupart Inc | 79 006 \$ |
| Centre sportif de la Petite-Bourgogne | 95 880 \$ |
| Corporation du Centre Jean-Claude | 112 195 \$ |
| Gestaforme inc. | 98 247 \$ |
| La Corporation du Centre du Sablon | 115 762 \$ |
| Le Centre récréatif Saint-François d'Assise inc. | 114 971 \$ |
| Le Pivot | 117 395 \$ |
| Le Relais des jeunes Gatinois | 104 880 \$ |
| Les Loisirs Montcalm inc. | 92 298 \$ |
| Loisirs Acti-Famille | 93 265 \$ |
| Loisirs communautaires Le Relais du Bout | 89 016 \$ |
| Loisirs communautaires Saint-Michel | 81 292 \$ |
| Loisirs Fleuri-Est | 95 965 \$ |
| Loisirs Ile du Havre-Aubert inc. | 71 868 \$ |
| Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc. | 93 885 \$ |
| Loisirs Lebourgneuf inc. | 106 884 \$ |
| Patro de Charlesbourg inc. | 119 523 \$ |
| Patro de Fort-Coulonge/Mansfield | 80 982 \$ |
| Patro de Jonquière | 117 142 \$ |

| | |
|---|---------------------|
| Patro de Lévis inc. | 109 797 \$ |
| Patro Laval inc. | 105 567 \$ |
| Patro Villeray | 111 404 \$ |
| Patro Roc Amadour 1978 inc. | 125 024 \$ |
| Pavillon St-Arnaud inc. | 100 728 \$ |
| Pekuakamiulnuatsh Takuhikan | 50 000 \$ |
| Relance des loisirs tout 9 inc. | 93 822 \$ |
| Centre communautaire Dawson | 89 887 \$ |
| Service Animation Jeunesse de l'Outaouais | 97 640 \$ |
| Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles | 130 135 \$ |
| Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont | 25 000 \$ |
| Service des loisirs Angus-Bourbonnière | 25 000 \$ |
| Centre culturel et communautaire Henri Lemieux | 25 000 \$ |
| Association du Centre Pierre Charbonneau | 25 000 \$ |
| TOTAL | 5 801 102 \$ |

*sous réserve de l'approbation des recommandations par les autorités

5.1. Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)

| Organismes | Aide financière 2021-2022 |
|--|--------------------------------------|
| Carrefour accès loisir | 10 000 \$ |
| Centre communautaire de loisir de Cap-aux-os | 7 955 \$ |
| Centre communautaire de loisirs Claude-Nault | 3 340 \$ |
| Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie | 8 700 \$ |
| Centre communautaire Douglas | 7 610 \$ |
| Centre communautaire et récréatif St-Jean-Baptiste | 8 000 \$ |
| Centre communautaire Hochelaga | 10 000 \$ |
| Centre communautaire Drummondville-Sud | 10 000 \$ |
| Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux | 7 435 \$ |
| Centre Landry | 8 000 \$ |
| Centre récréatif et communautaire St-Donat | 3 110 \$ |
| Corporation du Centre du Sablon | 7 500 \$ |
| Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart | 10 000 \$ |
| Dawson | 10 000 \$ |
| Fédération québécoise des centres communautaires de loisir | 50 000 \$ |
| Loisirs communautaire Saint-Michel | 10 000 \$ |
| Loisirs Montcalm | 10 000 \$ |
| Loisirs St-Sacrement | 10 000 \$ |
| Patro Villeray | 10 000 \$ |
| TOTAL | 201 650 \$ |

h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec

| Mandats | Montants | Provenances |
|--|---------------------|--------------------|
| Soutien à la mission | 2 990 000 \$ | Programme 5 |
| Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs | 5 658 000 \$ | Programme 5 |
| Mécanisme de gestion indépendant des plaintes | 750 000 \$ | Programme 5 |
| Plateforme parascolaire – Mesure 15028 | 80 000 \$ | Programme 5 |
| Assurer l'administration du programme Placements Sports et Loisirs | 342 000 \$ | Programme 1 |
| Heures de services juridiques pour les organismes de sport et loisir afin de mettre à jour leurs règlements généraux pour être conformes au Code de gouvernance (en cours d'approbation) | 94 000 \$ | Programme 1 |
| TOTAL | 9 914 000 \$ | |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.

- a. Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives;
- b. Revenus consacrés aux événements sportifs.

RÉPONSE

Subventions accordées en 2021-2022:

- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) (0 M\$);
- PSISR – phase II (0 M\$);
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (0 M\$);
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (0 M\$);
- Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (3,0 M\$)
- Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (0 M\$);
- Programme de soutien aux infrastructures pour les jeux du Québec (6,2 M\$);
- Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du Québec (0,8 M\$);
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) (135,2 M\$);
- Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (20,0 M\$).

Revenus alloués au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (Fonds) en 2021-2022 :

- a. Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives : 85 M\$*
- b. Revenus consacrés aux événements sportifs : 5 M\$*

*Il est important de préciser que les revenus versés au Fonds lui permettent de donner suite à ses obligations concernant les aides octroyées par ce dernier. En infrastructure, la majorité des aides accordées par le FDSAP sont versées en service de dette.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes pour l'année financière 2021-2022 :

- a) Programme de soutien aux événements sportifs;
 - b) Programme équipe Québec;
 - c) Centre national multisport-Montréal;
 - d) Institut national du sport du Québec;
 - e) Fédération québécoise du sport étudiant;
 - f) Corporation Sports-Québec;
 - g) Les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.
-

RÉPONSE

- a) **Programme de soutien aux événements sportifs**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - b) **Programme Équipe Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - c) **Centre national multisport-Montréal (cet organisme n'existe plus, il est devenu l'Institut national du sport du Québec)**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - d) **Institut national du sport du Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - e) **Fédération québécoise du sport étudiant (l'organisme dont il est question est le Réseau du sport étudiant du Québec)**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - f) **Corporation Sports-Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
 - g) **Bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ)**
La réponse à cette question est fournie à la question 2 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) - phase IV en 2021-2022. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une réponse en 2022-2023. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.

- a. Nombre de demandes reçues;
- b. Nombre de demandes autorisées.

RÉPONSE

Aucun projet n'a été déposé au cours de l'année financière 2021-2022 dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. En effet, aucun nouvel appel de projets n'a été lancé en 2021-2022 dans le cadre de ce programme. Toutefois, certains projets autorisés antérieurement ont été refusés en 2021-2022 pour différentes raisons (abandon, non-respect des règles et des normes du programme, etc.).

Les projets suivants avaient été approuvés en 2018-2019 et ont été refusés au cours de l'année financière 2021-2022. Tous les demandeurs ont été informés par lettre au cours de l'année 2021.

| Demandeur | Projet | Aide qui avait été accordée |
|--|---|------------------------------------|
| Loisirs jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc. | Construction d'une piscine intérieure | 470 000,00 \$ |
| Municipalité de Dudswell | Accès à la rivière Saint-François | 31 328,13 \$ |
| Aventures Mont Owl's Head | Construction d'un réseau de pistes de vélo de montagne et de sentiers multifonctions et pédestres | 760 742,78 \$ |
| Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford | Aménagement d'une surface extérieure de « dek » hockey | 90 814,20 \$ |
| Commission scolaire du fleuve et des lacs | Remise à niveau de la piste d'athlétisme | 23 064,46 \$ |
| Fondation papillon | Aménagement d'un site de biathlon à Stoke | 187 302,28 \$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE

Une somme totale de 6 190 830 \$ a été accordée à l'organisme en 2021-2022, se répartissant comme suit :

- 3 971 580 \$ ont été octroyés à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) par l'entremise d'une convention d'aide financière pour son fonctionnement;
 - 2 000 000 \$, par l'entremise d'un contrat de services conclu avec l'INS Québec pour le traitement des demandes d'aide financière relatives au Programme de soutien aux centres d'entraînement multisports et au Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports;
 - Pour l'exécution du contrat de services mentionné plus haut, le ministère de l'Éducation verse 171 250 \$ à l'INS Québec;
 - 48 000 \$ ont été octroyés pour l'acquisition d'équipement spécialisé pour l'entraînement hypoxique.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE

En 2021-2022 une subvention de 35 000 \$ a été accordée au Panthéon des sports du Québec afin de soutenir ses opérations.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des écoles, par région administrative, ayant bénéficié de l'aide financière attribuée dans le cadre du programme La culture du sport à l'école secondaire publique, élaborée pour soutenir les équipes sportives interscolaires pour 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

La mesure a pris fin en 2015-2016.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.

RÉPONSE

Liste des subventions 2021-2022 :

Programmes Sport-études 2021-2022 : Services périphériques
Répartition totale des subventions aux 34 centres de services scolaires, 3 commissions scolaires et aux 9 écoles privées

| Centres de services scolaires (nom de l'école) Commissions scolaires (nom de l'école) Écoles privées (ÉP) | Nombre d'athlètes reconnus | Montant total de la subvention |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Collège Charles-Lemoyne, Campus Ville de Sainte-Catherine (ÉP) | 163 | 10 967 \$ |
| Collège de Montréal (ÉP) | 198 | 13 322 \$ |
| Collège Esther Blondin (ÉP) | 93 | 6 257 \$ |
| Collège Français, Campus de Longueuil (ÉP) | 235 | 15 811 \$ |
| Collège Letendre (ÉP) | 32 | 2 153 \$ |
| Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup (ÉP) | 80 | 5 382 \$ |
| Collège Reine-Marie (ÉP) | 111 | 7 468 \$ |
| Collège Saint-Bernard (ÉP) | 33 | 2 220 \$ |
| CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup (ÉS Riv-du-Loup) | 165 | 11 101 \$ |
| CSS de la Beauce-Etchemin (ÉS Veilleux 157 et Poly. Saint-Georges 56) | 213 | 14 331 \$ |
| CSS de la Capitale (ÉS Cardinal-Roy) | 433 | 29 133 \$ |
| CSS De La Jonquière (ÉS Arvida) | 210 | 14 129 \$ |
| CSS de la Pointe-de-l'Île (ÉS Antoine-de-St-Exupéry) | 389 | 26 172 \$ |
| CSS de la Région-de-Sherbrooke (ÉS du Triolet) | 483 | 32 497 \$ |
| CSS de la Rivière-du-Nord (ÉS St-Jérôme) | 409 | 27 518 \$ |
| CSS des Mille-Îles (ÉS Saint-Gabriel) | 585 | 39 359 \$ |
| CSS de Laval (ÉS Georges-Vanier) | 78 | 5 248 \$ |
| CSS de l'Or-et-des-Bois (ÉS Le Tremplin 28 et Poly. Le Carrefour 53) | 81 | 5 450 \$ |
| CSS de Montréal (ÉS Édouard-Montpetit) | 223 | 15 004 \$ |
| CSS de Rouyn-Noranda (ÉS D'Iberville) | 35 | 2 355 \$ |
| CSS de Saint-Hyacinthe (ÉS Fadette) | 288 | 19 377 \$ |
| CSS des Affluents (ÉS Félix-Leclerc) | 433 | 29 133 \$ |
| CSS des Bois-Francs (ÉS Le Boisé) | 187 | 12 582 \$ |
| CSS des Chênes (ÉS Marie-Rivier) | 335 | 22 539 \$ |
| CSS des Draveurs (ÉS Nicolas-Gatineau) | 317 | 21 328 \$ |
| CSS des Grandes-Seigneuries (ÉS L-P-Paré) | 177 | 11 909 \$ |
| CSS des Hautes-Rivières (ÉS Marg.-Bour 16 et ÉS José- Dandurand 10) | 26 | 1 749 \$ |
| CSS des Navigateurs (ÉS Pointe-Lévy) | 464 | 31 218 \$ |

| | | |
|---|--------------|-------------------|
| CSS des Patriotes (ÉS De Mortagne) | 604 | 40 636 \$ |
| CSS des Phares (ÉS Paul-Hubert) | 89 | 5 988 \$ |
| CSS des Portages-de-l'Outaouais (ÉS Mont-Bleu) | 150 | 10 092 \$ |
| CSS des Premières-Seigneuries (ÉS de la Seigneurie) | 277 | 18 637 \$ |
| CSS des Rives-du-Saguenay (ÉS de l'Odyssée) | 131 | 8 814 \$ |
| CSS des Samares (ÉS Barthélemy-Joliette) | 52 | 3 499 \$ |
| CSS des Sommets (ÉS de la Ruche) | 47 | 3 162 \$ |
| CSS des Trois-Lacs (ÉS du Chêne-Bleu) | 135 | 9 083 \$ |
| CSS du Chemin-du-Roy (Académie les Estacades) | 504 | 33 910 \$ |
| CSS du Fleuve-et-des-Lacs (ÉS du Transcontinental) | 8 | 538 \$ |
| CSS du Lac-Saint-Jean (Pavillon Wilbrod-Dufour) | 103 | 6 930 \$ |
| CS English-Montréal (ÉS Lester B. Pearson) | 70 | 4 710 \$ |
| CSS Harricana (ÉS d'Amos) | 153 | 10 294 \$ |
| CS Lester-B.-Pearson (ÉS John-Rennie) | 139 | 9 352 \$ |
| CSS Marguerite-Bourgeoys (ÉS des Sources) | 90 | 6 055 \$ |
| CSS Marie-Victorin (ÉS Gérard-Filion) | 46 | 3 095 \$ |
| CS Sir-Wilfrid-Laurier (ÉS Laval Senior 24 et ÉS Laval Junior 33) | 57 | 3 835 \$ |
| Séminaire Saint-François (ÉP) | 203 | 13 658 \$ |
| TOTAL | 9 334 | 628 000 \$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mise en œuvre d'un outil d'intervention pour faire face aux comportements inacceptables dans le milieu du hockey mineur :

- a) liste des consultations effectuées;
- b) appels d'offres;
- c) rencontres;
- d) coûts pour 2021-2022

RÉPONSE

- a) Un comité consultatif auquel siégeaient des membres du personnel du Ministère et les représentants de ses principaux partenaires concernés a été impliqué dans la réalisation du guide.
 - b) Le contrat de services gré à gré a été octroyé à Équijustice Arthabaska/Érable (Pacte Bois-Franc inc.). L'organisme a été sélectionné en raison de son expertise en gestion de conflits ainsi qu'en lien avec le projet de prévention de la violence au hockey mineur développé dans sa région.
 - c) Le comité consultatif s'est réuni en personne à deux reprises, soit le 21 novembre 2017 et le 9 avril 2018. Le contenu du guide a également été validé par courriel par les membres de ce comité.
 - i. Le *Guide de gestion de cas au hockey* a été officiellement lancé le 11 février 2019 par la ministre déléguée à l'Éducation, madame Isabelle Charest, ainsi que par des représentants d'Équijustice Arthabaska/Érable (Pacte Bois-Franc inc.) et de Hockey Québec.
 - d) En 2021-2022, un montant de 1 500 \$ a été octroyé à Équijustice Arthabaska/Érable (Pacte Bois-Franc inc.) pour assurer le renouvellement des outils pour la promotion du Guide de gestion de cas au hockey.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2021-2022.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation n'a pas communiqué avec la Ligue nord-américaine de Hockey (LNAH).

Une communication par courriel a eu lieu avec M. Gilles Rousseau commissaire de la LNAH, en lien avec le dépôt d'une demande de dérogation et d'analyse de protocole sanitaire pour permettre la reprise des activités de la ligue alors que les activités sportives étaient suspendues. La demande n'a pas été analysée puisque la reprise des activités a été annoncée pratiquement en simultané.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des fédérations sportives reconnues par le ministère ainsi que leur financement pour 2021-2022 et prévisions 2022-2023.

RÉPONSE

En plus de celles financées par le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), les fédérations suivantes sont reconnues et soutenues dans le cadre d'autres programmes de soutien financier du Secteur du loisir et du sport :

- Cheval-Québec (171 996 \$)
- Fédération Auto-Québec inc. (30 000 \$)
- Fédération de netball amateur du Québec (0 \$)
- Fédération de skateboard du Québec (40 000 \$)
- Fédération québécoise de ballon sur glace (0 \$)
- Fédération québécoise de course d'orientation (0 \$)
- Fédération québécoise de dynamophilie (0 \$)
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (186 715 \$)
- Service national des sauveteurs (95 000 \$)
- Télémart Québec (0 \$)

Subventions allouées dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises en 2021-2022, incluant la bonification prévue dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur loisir et sport :

| Organismes | Total 2021-2022 |
|---|------------------------|
| Association de tae-kwon-do du Québec inc. | 71 396 \$ |
| Association de triathlon du Québec | 122 859 \$ |
| Association québécoise d'aviron inc. | 59 812 \$ |
| Association québécoise de canoë-kayak de vitesse | 59 812 \$ |
| Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux | 54 820 \$ |
| Association sportive des aveugles du Québec | 54 820 \$ |
| Association sportive des sourds du Québec inc. | 54 820 \$ |
| Commission de surf des neiges du Québec | 59 816 \$ |
| Corporation de kick-boxing amateur du Québec et disciplines associées | 28 403 \$ |
| Curling Québec | 94 593 \$ |
| Danse sport Québec inc. | 27 410 \$ |
| Eau Vive Québec | 71 402 \$ |
| Fédération de basket-ball du Québec | 277 641 \$ |
| Fédération de cheerleading du Québec | 195 756 \$ |
| Fédération de crosse du Québec inc. | 85 889 \$ |
| Fédération de football amateur du Québec | 208 804 \$ |
| Fédération de gymnastique du Québec | 122 837 \$ |
| Fédération de lutte olympique du Québec inc. | 33 896 \$ |
| Fédération de natation du Québec | 449 692 \$ |
| Fédération de pétanque du Québec inc. | 31 141 \$ |
| Fédération de rugby du Québec | 112 176 \$ |
| Fédération de soccer du Québec | 517 883 \$ |

| | |
|--|---------------------|
| Fédération de tennis de table du Québec inc. | 94 602 \$ |
| Fédération de tir à l'arc du Québec inc. | 94 612 \$ |
| Fédération de volley-ball du Québec | 368 291 \$ |
| Fédération des sports à quatre murs du Québec inc. | 94 601 \$ |
| Fédération d'haltérophilie du Québec | 71 398 \$ |
| Fédération du baseball amateur du Québec inc. | 169 901 \$ |
| Fédération du plongeon amateur du Québec | 82 481 \$ |
| Fédération québécoise d'athlétisme | 194 942 \$ |
| Fédération québécoise de badminton inc. | 192 555 \$ |
| Fédération québécoise de biathlon | 71 407 \$ |
| Fédération québécoise de boxe olympique | 94 600 \$ |
| Fédération québécoise de golf | 131 394 \$ |
| Fédération québécoise de handball olympique | 71 381 \$ |
| Fédération québécoise de hockey sur glace inc. | 911 874 \$ |
| Fédération québécoise de kin-ball | 33 904 \$ |
| Fédération québécoise de pickleball | 53 203 \$ |
| Fédération québécoise de ski acrobatique | 71 387 \$ |
| Fédération québécoise de ski alpin | 22 829 \$ |
| Fédération québécoise de tennis | 79 184 \$ |
| Fédération québécoise de tir | 71 399 \$ |
| Fédération québécoise d'ultimate | 70 984 \$ |
| Fédération québécoise des sports cyclistes | 140 565 \$ |
| Judo-Québec inc. | 122 855 \$ |
| Karaté Québec | 71 405 \$ |
| La Fédération de la voile du Québec ltée | 107 153 \$ |
| La Fédération de patinage de vitesse du Québec | 107 133 \$ |
| La Fédération de water-polo du Québec | 48 117 \$ |
| La Fédération d'escrime du Québec | 71 393 \$ |
| Natation Artistique Québec | 94 591 \$ |
| Olympiques spéciaux Québec | 54 820 \$ |
| Parasports Québec | 71 412 \$ |
| Patinage Québec | 140 578 \$ |
| Regroupement Quilles Québec | 31 141 \$ |
| Ringuette Québec | 107 142 \$ |
| Ski de fond Québec | 107 141 \$ |
| Softball Québec | 122 841 \$ |
| TOTAL | 7 412 491 \$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la suspension de la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique :

- a) détails;
- b) rapports;
- c) analyses.

RÉPONSE

Pour le cycle 2016-2020 du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ), la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique du Québec (FLOQ), qui avait été suspendue le 5 décembre 2018, a été rendue le 26 février 2019.

Le nouveau cycle du PRFSQ 2020-2023 débutait le 1^{er} avril 2020.

La FLOQ a déposé sa demande le 17 novembre 2020 et sa reconnaissance a été confirmée le 10 mars 2021.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont de nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.

RÉPONSE

Le nouveau cycle 2020-2023 du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ) débutait le 1^{er} avril 2020. Ainsi, toutes les fédérations précédemment reconnues devaient présenter une nouvelle demande de reconnaissance.

Au 1^{er} mars 2022, les soixante-six (66) fédérations suivantes sont reconnues pour le cycle 2020-2023 du PRFSQ :

- 1) Association de tae-kwon-do du Québec inc.
 - 2) Association de triathlon du Québec
 - 3) Association québécoise d'aviron inc.
 - 4) Association québécoise de canoë-kayak de vitesse
 - 5) Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux
 - 6) Association québécoise de télémark
 - 7) Association sportive des aveugles du Québec
 - 8) Association sportive des sourds du Québec
 - 9) Cheval-Québec
 - 10) Commission de surf des neiges du Québec
 - 11) Curling Québec
 - 12) DanseSport Québec inc.
 - 13) Eau vive Québec
 - 14) Fédération d'haltérophilie du Québec
 - 15) Fédération de basketball du Québec
 - 16) Fédération de cheerleading du Québec
 - 17) Fédération de crosse du Québec
 - 18) Fédération de football amateur du Québec
 - 19) Fédération de gymnastique du Québec
 - 20) Fédération de lutte olympique du Québec
 - 21) Fédération de natation du Québec
 - 22) Fédération de net-ball amateur du Québec
 - 23) Fédération de pétanque du Québec
 - 24) Fédération de rugby du Québec
 - 25) Fédération de skateboard du Québec
 - 26) Fédération de soccer du Québec
 - 27) Fédération de tennis de table du Québec
 - 28) Fédération de tir à l'arc du Québec
 - 29) Fédération de volleyball du Québec
 - 30) Fédération des sports à quatre murs du Québec
 - 31) Fédération de baseball amateur du Québec
 - 32) Fédération de plongeon amateur du Québec
 - 33) Fédération québécoise d'athlétisme
 - 34) Fédération québécoise d'ultimate
 - 35) Fédération québécoise de badminton inc.
 - 36) Fédération québécoise de biathlon
 - 37) Fédération québécoise de boxe olympique
 - 38) Fédération de course d'orientation
 - 39) Fédération québécoise de dynamophilie
 - 40) Fédération québécoise de golf
 - 41) Fédération québécoise de handball olympique
 - 42) Fédération québécoise hockey sur glace
 - 43) Fédération québécoise de kin-ball
-

- 44) Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- 45) Fédération québécoise de pickleball
- 46) Fédération québécoise de ski acrobatique
- 47) Fédération québécoise de ski alpin
- 48) Fédération québécoise de tennis
- 49) Fédération québécoise de tir
- 50) Fédération québécoise des sports cyclistes
- 51) Judo-Québec inc.
- 52) Karaté Québec
- 53) La Fédération d'escrime du Québec
- 54) La Fédération de voile du Québec ltée.
- 55) La Fédération de patinage de vitesse du Québec
- 56) La Fédération de water-polo du Québec
- 57) La Fédération québécoise de ballon sur glace
- 58) Natation Artistique Québec
- 59) Olympiques spéciaux du Québec
- 60) Parasports Québec
- 61) Patinage Québec
- 62) Regroupement des Quilles du Québec
- 63) Ringuette Québec
- 64) Service national des sauveteurs
- 65) Ski de fond Québec
- 66) Softball Québec

Les deux (2) demandes de reconnaissance suivantes sont en analyse et en attente de documents manquants :

- 1) Kickboxing WAKO Québec
 - 2) La Fédération Auto-Québec inc.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le ministère quant à leur reconnaissance.

RÉPONSE

Il n'y a présentement aucune fédération sportive québécoise, reconnue par le ministère de l'Éducation, qui est sous enquête quant à leur reconnaissance.

Fédération de basketball du Québec

Le 8 février 2022, dans la foulée de l'arrestation de trois entraîneurs de basketball d'une école secondaire de Montréal (École Saint-Laurent), la ministre déléguée à l'Éducation a annoncé qu'elle déclenchait une enquête afin d'éclaircir le rôle qu'a joué la Fédération de basketball du Québec (FBBQ) dans cette triste affaire. Il est important de mentionner que cette enquête n'est pas en lien avec la reconnaissance de la FBBQ.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2021-2022, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.

RÉPONSE

Pour l'exercice 2021-2022, aucun organisme n'a vu son financement diminuer.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ). Indiquer pour les villes suivantes, l'aide financière accordée et la nature des projets :

- a. 2021 : Ville de Laval ;
- b. 2022 : Ville de Rivière-du-loup ;
- c. 2023 : Ville de Rimouski ;
- d. 2024 : Ville de Sherbrooke.

RÉPONSE
Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec

Lors du budget de mars 2018, il a été annoncé que 5 M\$ par année seront réservés sur les cinq prochaines années à une nouvelle mesure, soit le Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec.

La ministre déléguée à l'Éducation a annoncé l'ensemble de la bonification du financement ministériel des Jeux du Québec le 15 mars 2019 à Laval.

| Année prévue initialement | Année revue | Ville | Nature des projets | Aide |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------|--|-----------------|
| 2021 | 2022 (été) | Laval | Installations d'athlétisme | 5 000 000 \$ |
| 2022 | 2023 (hiver) À confirmer | Rivière-du-loup | Agrandissement, mise aux normes et d'aménagements du Stade de la cité des jeunes | 5 000 000 \$ |
| 2023 | 2023 (été) | Rimouski | Reconstruction de la piste d'athlétisme | 3 641 848,71 \$ |
| 2023 | 2023 (été) | Rimouski | Aménagement d'un champ de tir à l'arc | 200 000 \$ |
| 2023 | 2023 (été) | Rimouski | Réfection du terrain synthétique | 1 158 151,29 \$ |
| 2024 | 2024 (hiver) | Sherbrooke | Construction d'un gymnase double | 5 000 000 \$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer pour 2021-2022 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation n'a pas accès à cette information. Les fédérations sportives québécoises sont reconnues par le Ministère pour régir le développement de la pratique sportive au Québec, et ce, dans un cadre sain et sécuritaire, ce qui les amène à gérer elles-mêmes les cas de suspension et d'expulsion d'entraîneurs selon leurs règlements généraux, le cas échéant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'aide annoncée le 15 octobre 2020, veuillez détailler les crédits octroyés, la raison justifiant l'investissement, les entités visées pour chacune des aides financières, ainsi que le calendrier de déboursement des crédits pour chacun des éléments annoncés soit :

- a) soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
- b) aide aux fédérations sportives;
- c) projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air;
- d) mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
- e) aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
- f) soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
- g) favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.

RÉPONSE

L'aide annoncée a pour objectif notamment le maintien du fonctionnement des organismes partenaires visés en contexte de pandémie et la couverture des coûts supplémentaires nécessaires à l'adaptation des services et des activités.

La répartition des sommes est présentée en annexe.

**Ministère de l'Éducation
Secteur du loisir et du sport
Plan de relance - 70M\$**

| | | Budget de dépenses 2020-2021 | Entités visées |
|---|--|---|---|
| Total général | | 70 000 000 \$ | |
| Programme 01 - Fonctionnement | | 5 251 600 \$ | |
| | Projet d'étude pour documenter les impacts de la COVID-19 sur les organismes québécois œuvrant dans le milieu du loisir (UQTR) | 48 750 \$ | |
| | Soutien au réseau sportif collégial et universitaire (RSEQ) | 25 000 \$ | |
| | M361 -Établissement d'une communauté de pratique québécoise pour favoriser l'avancement des femmes et des filles accompagnées d'une stratégie globale de mobilisation et de communication efficace | 975 000 \$ | |
| | Projet d'étude pour documenter les impacts de la COVID-19 sur les organismes québécois œuvrant dans le milieu sportif (HEC) | 65 000 \$ | |
| | Élaboration et diffusion d'outils de prévisite et de prévention de la COVID-19 pour les stations de ski | 75 000 \$ | |
| | Élaboration d'une boîte d'outils en matière de sécurité sur les plans d'eau | 90 000 \$ | |
| | Ajout d'agents d'information en matière prévention des blessures pour les non-initiés de la pratique dans les stations de ski du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 | 90 500 \$ | |
| | Autres mesures qui n'ont pas vu le jour | 3 882 350 \$ | |
| Prog. 06 - Développement du loisir et du sport | | 64 748 400 \$ | |
| Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) | | 1 619 862 \$ | |
| 41600 | PAFONL (mission) | 1 619 862 \$ | Organismes nationaux de loisir |
| 41657 | Réseau plein air Québec | 22 500 \$ | Réseau plein air Québec |
| Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique (PAFURS) | | 7 624 296 \$ | |
| 41604 | PAFURS (activités et services) | 5 616 599 \$ | Unités régionales de loisir et de sport (URLS) |
| 41650 | PAFURS (projets régionaux et locaux) | 2 007 697 \$ | URLS |
| Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) | | 1 230 552 \$ | |
| 41603 | PAFIRLPH (activités) | 1 230 552 \$ | Instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées |
| Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) | | 2 138 431 \$ | |
| 41605 | PAFACV (activités) | 2 138 431 \$ | Camps de vacances |
| Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs (PAFCCL) | | 3 357 676 \$ | |
| 41614 | PAFCCL (mission) | 3 314 269 \$ | Centres communautaires de loisir (CCL) |
| 41624 | PAFICCL (projet) | 43 407 \$ | CCL |
| 41631 | Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) | 4 095 636 \$ | Fédérations sportives québécoises |
| 41632 | Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) | 4 882 659 \$ | Fédérations sportives québécoises |
| 41633 | Programmes Sport-études | 376 800 \$ | Centres de services scolaires, commissions scolaires et écoles privées |
| 41638 | Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS) | 300 000 \$ | Organismes de régie sportive et de loisir reconnus par le Ministère, organismes à but non lucratif (OBNL), coopératives |
| 41634 | Programme d'assistance financière Kino-Québec | 200 000 \$ | OBNL qui oeuvre dans le domaine de la promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise |
| 41642 | Recherche | 400 000 \$ | Université Laval |

| | | | |
|-------|--|-------------------|--|
| 41658 | Initiatives en intégrité, sécurité et éthique | 407 000 \$ | Service national des sauveteurs inc. et Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec |
|-------|--|-------------------|--|

| Organismes multidisciplinaires | | 38 092 988 \$ | |
|---------------------------------------|--|----------------------|---|
| 41630 | Organismes provinciaux multisports | 220 500 \$ | Organismes provinciaux multisports |
| 41648 | Corporation Sports-Québec | 554 100 \$ | Corporation Sports-Québec |
| 41654 | Sport'Aide | 187 500 \$ | Sport'Aide |
| 41649 | Programme d'assistance financière aux instances régionales en sport étudiant, Réseau du sport étudiant du Québec | 2 665 000 \$ | Instances régionales en sport étudiant Réseau du sport étudiant du Québec |
| 41635 | Institut national du sport du Québec (INS Québec) | 2 380 388 \$ | Institut national du sport du Québec (INS Québec) |
| 41621 | Conseil québécois du loisir (CQL) | 105 000 \$ | Conseil québécois du loisir (CQL) |
| 41608 | Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) | 897 000 \$ | RONLQ |
| | Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec (RURLS) | 28 500 \$ | RURLS |
| | Promotion des grands réseaux nationaux reconnus en plein air | 500 000 \$ | 5 organismes nationaux de loisirs (ONL) responsables de réseaux nationaux reconnus en plein air |
| | Sans trace Canada (Promotion plein air) | 200 000 \$ | Sans trace Canada |
| | Fonds de soutien au transport (URLS) | 4 300 000 \$ | URLS |
| | Carte d'accompagnement en loisir | 200 000 \$ | Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) |
| | Accès loisir | 5 000 000 \$ | Accès loisir Québec |
| | Soutien FADOQ et des réseaux régionaux | 200 000 \$ | FADOQ et associations régionales |
| 41627 | Mesure d'aide à pérennité des classes nature | 500 000 \$ | Camps de vacances certifiés du Québec |
| | Virage numérique des formations DAFA + FACC | 140 000 \$ | CQL et AQLPH |
| | Formations DAFA + FACC au collégial | 50 000 \$ | CQL et AQLPH |
| | RSEQ - projet | 725 000 \$ | RSEQ |
| | Égale Action - Communauté de pratique québécoise femmes et filles | 200 000 \$ | Égale Action |
| | Fillactive - Communauté de pratique québécoise femmes et filles | 200 000 \$ | Fillactive |
| | Douze équipes québécoises de la LHJMQ | 18 000 000 \$ | Douze équipes québécoises de la LHJMQ |
| | Mettre en œuvre la formation des gestionnaires du milieu sportif | 200 000 \$ | Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) |
| | Campagne bénévolat loisir et sport - RABQ | 600 000 \$ | Réseau de l'action bénévole du Québec |
| | Plateforme fédérations et ONL 15028 (RONLQ) | 40 000 \$ | RONLQ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.

RÉPONSE

En 2020-2021, 2 projets ont été financés afin de développer des protocoles sécuritaires dans le contexte de la pandémie :

- Une aide financière de 9 750 \$ a été octroyée à l'Association des responsables aquatiques du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité. L'ARAQ avait comme mandat de développer un guide permettant aux propriétaires et gestionnaires d'installations aquatiques de reprendre leurs activités en respectant les mesures sanitaires imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le « GUIDE DU VIVRE AVEC dans les INSTALLATIONS AQUATIQUES en contexte COVID-19 » est mis à jour régulièrement et rendu public à tous ceux qui veulent le consulter en plus d'être diffusé auprès de la clientèle ciblée.
- Un contrat de 88 500 \$ a été octroyé à l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) pour la mise en place d'agents d'information en matière de sécurité afin de sensibiliser les nouveaux pratiquants aux enjeux de sécurité et aux règles de conduite prescrites notamment par le Code de conduite en montagne, dans la pratique des sports de glisse.

En 2021-2022, 2 projets ont été soutenus afin de développer des protocoles sécuritaires dans le contexte de la pandémie :

- Une aide financière de 200 000 \$ a été octroyée à l'ASSQ pour développer une boîte à outils visant la sensibilisation des adeptes de sports de glisse, dans les stations de ski alpin du Québec, à une pratique sécuritaire sans drogue ni alcool.
 - Une aide financière de 49 000 \$ a été octroyée à l'ASSQ pour la mise à niveau et la mise en œuvre d'une boîte à outils de communication afin de sensibiliser les adeptes des sports de glisse face aux mesures sanitaires de prévention de la COVID dans les stations de ski du Québec.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée.

RÉPONSE**Mesures en saines habitudes de vie**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires, aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés. Malgré les défis inhérents au contexte de pandémie, les milieux scolaires peuvent s'appuyer sur la Politique-cadre pour maintenir un environnement scolaire favorable aux saines habitudes de vie.
 - Même en contexte de pandémie, le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment par la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire et la mesure 15023 – À l'école, on bouge!
 - La mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 110,4 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 36,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe budgétaire a été bonifiée pour que l'ensemble des écoles secondaires puisse en bénéficier à partir de 2021-2022.
 - Le contexte de pandémie a eu pour effet de restreindre, depuis mars 2020, les possibilités d'activités parascolaires dans plusieurs régions du Québec. Le MEQ travaille étroitement et en continu avec la Direction générale de santé publique pour identifier les moyens permettant d'offrir des activités parascolaires aux élèves, en tout respect des consignes sanitaires en vigueur.
 - En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, la mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 9,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. Il est à noter que cette mesure a été bonifiée de 2 M\$ dans le cadre du Plan de relance sur la réussite éducative pour l'année scolaire 2021-2022.
 - Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.
-

- Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur Quebec.ca. ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP a également été rendue disponible le 26 février 2021 pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation. Cette formation, lancée dans le contexte de la pandémie, pourra soutenir l'appropriation par les intervenants scolaires des orientations d'ÉKIP, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire. Des infolettres et autres outils ont également été déployés pour faciliter l'appropriation du référent ÉKIP.
 - Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action intersectoriel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif (mesure 1.4). En collaboration notamment avec le MSSS, le MEQ est responsable des actions suivantes relatives à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif :
 - Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi. La promotion de la consommation d'eau non embouteillée vise à augmenter la consommation d'eau et à réduire la consommation de boissons sucrées;
 - Offrir aux intervenants en milieu scolaire de la formation en matière de saine alimentation lors des repas et des collations consommés à l'école et ainsi promouvoir l'adoption de saines habitudes alimentaires (respect de signaux de faim et de satiété, entre autres);
 - Déployer en milieu scolaire des programmes visant le développement des connaissances et des compétences des jeunes en matière de saine alimentation (de type Les ateliers cinq épices, Croquarium), en particulier dans les milieux défavorisés. Ces connaissances et compétences favorisent les choix judicieux en matière d'alimentation;
 - Projet Écollation : Réaliser et évaluer un projet pilote de distribution de collations se composant de fruits et de légumes dans des écoles de milieux défavorisés; lequel projet inclura un volet sur le développement et le renforcement des compétences alimentaires chez les jeunes ainsi que sur la réduction du gaspillage alimentaire.
 - Soutenir les milieux scolaires qui désirent réaliser des actions favorisant un mode de vie physiquement actif chez les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.
 - En 2020-2021, la ministre déléguée à l'Éducation a annoncé un plan de relance pour les activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air qui sont ébranlées en raison de pandémie de la COVID-19. Les projets soutenus, qui concernent le milieu scolaire, sont les suivants :
 - Programme Sport-études : Une aide financière du Ministère est accordée au centre de services scolaire, à la commission scolaire ou à l'école privée pour l'organisation des services périphériques (1 004 800 \$).
 - Le projet Plateforme pour les activités parascolaires consiste à développer une plateforme Web qui permettra de répertorier les offres d'activités parascolaires des fédérations sportives et de plein air et celles des organismes nationaux de loisir par école secondaire (40 000 \$).
 - Soutenir la réalisation d'activités liées à la mission du RSEQ en ce qui a trait à l'harmonisation et à l'organisation du sport en milieu étudiant, et ce, en conformité avec les plans de développement de la pratique sportive des fédérations sportives québécoises reconnues par le ministère de l'Éducation (225 000 \$ provincial et 250 000 \$ fédéral).
 - Le projet Jeunes actifs au secondaire consiste à développer une application mobile qui permettra aux élèves d'avoir accès à la communauté Jeunes actifs au secondaire
-

en tout temps pour ainsi créer une prise en charge et une mobilisation par la communauté étudiante (725 000 \$).

- PR1MO vise à développer les compétences en éducation physique et à la santé ainsi que les habiletés motrices des jeunes par le biais d'activités sportives variées. La bonification permettra d'ajouter un volet accessibilité universelle et un volet virtuel (30 000 \$ provincial et 100 000 \$ fédéral).
 - Soutien de projets dans le cadre du fonds d'urgence du fédéral en matière d'éducation, afin de soutenir et promouvoir la pratique régulière d'activités physiques en contexte scolaire, pour l'exercice financier 2020-2021. Cette aide financière n'a pas été renouvelée en 2021-2022. Voici les projets soutenus en 2020-2021 :
 - Formation et soutien du personnel en milieu scolaire au regard de l'enseignement à l'extérieur intégrant le mouvement, ainsi que des activités promotionnelles sur l'éducation en plein air (50 000 \$)
 - Le projet Réenchanter la cour d'école secondaire vise à outiller le milieu scolaire secondaire afin qu'il crée un environnement extérieur propice à la pratique de l'activité physique, à la reconnexion avec la nature et à l'utilisation de l'environnement extérieur comme outil pédagogique (30 000 \$).
 - Le projet proposé vise à adapter la formation Actif au quotidien afin qu'elle puisse se donner à distance, en plus de développer des outils adaptés aux réalités des 1er, 2e et 3e cycles du primaire en lien avec les différents thèmes d'Actif au quotidien (50 000 \$).
 - La bonification de la « Communauté PeP » et de l'application « PeP ton jeu » vise la création et la diffusion de différents outils (ex. : vidéos, guides, fiches) pour soutenir le milieu scolaire, primaire et secondaire, à réaliser des activités physiques, intérieures ou extérieures en toutes saisons, respectant les mesures sanitaires et qui tiennent compte des besoins de tous les élèves, incluant ceux ayant des limitations fonctionnelles, ainsi que des intervenants (450 000 \$).
 - Poursuite et adaptation au contexte de la pandémie de la formation « Inspire à bouger » visant à sensibiliser le personnel en garde scolaire à l'importance du jeu actif chez les élèves qui fréquentent le service de garde et à leur fournir des outils pour favoriser la pratique d'activités physiques au quotidien (100 000 \$).
 - Défi sportif AlterGo : Programmes d'activités physiques virtuelles en continu pour les jeunes ayant une limitation fonctionnelle (80 000 \$).
 - Le projet Motiver pour apprendre vise à outiller les enseignants en éducation physique et à la santé à moduler leur approche afin de motiver les élèves du primaire et du secondaire à participer aux cours d'éducation physique et à la santé et à adopter un mode de vie physiquement actif (100 000 \$).
 - Le projet vise à optimiser et promouvoir la plateforme numérique Fillactive, afin d'en augmenter la notoriété et l'utilisation par les adolescentes et les adultes autour d'elles, dont les intervenants scolaires (200 000 \$).
 - Développement d'outils pour soutenir l'aménagement et l'utilisation de classes extérieures pour soutenir les milieux scolaires primaires et secondaires dans l'acquisition de connaissances en matière d'éducation en plein air et de pédagogie physiquement active à l'extérieur (170 000 \$).
 - Bonification de l'application « Bouge-toi l'Cube » afin d'offrir aux élèves l'occasion de relever des défis actifs ensemble, mais à distance, et de réaliser l'événement La course au secondaire de façon virtuelle (400 000 \$).
 - Bonifier, adapter et promouvoir le Programme provincial d'activités de plein air en milieu scolaire des URLS afin d'assurer la présence d'opportunités de pratique d'activités plein air et de contact avec la nature pour les jeunes en milieu scolaire (220 000 \$).
 - Réaliser le portrait des pratiques enseignantes ainsi que des effets perçus de l'éducation en plein air sur la pratique d'activités physiques des élèves en contexte de pandémie (150 000 \$).
 - Soutien à l'engagement des entraîneurs qui interviennent auprès d'athlètes inscrits dans un programme Sport-études par l'entremise du Programme de soutien au développement de l'excellence (3 900 000 \$).
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

1. Concernant l'accès à l'information :
 - a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022.
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.
-

RÉPONSE

La réponse a cette question est fournie à la question numéro EDUC-207 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État de situation, au 31 mars 2022, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2022-2023.

RÉPONSE

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge !* (Politique) a été dévoilée le 3 avril 2017, au Stade Telus de l'Université Laval.

La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.

Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. Toutes les actions et nouvelles mesures déployées se font en cohérence avec la Politique. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge*, ventilés par région et par mois en 2021-2022. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2022-2023.

RÉPONSE

Lors de son budget 2020-2021, le gouvernement annonçait une somme annuelle de 4 M\$ jusqu'en 2024-2025 afin de consolider davantage la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ce qui a contribué, en 2021-2022 :

- Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
- Soutien à la mesure « Population Active » ;
- Mesures pour faire bouger les aînés;
- Soutien au géoréférencement de sites et de sentiers d'activités de plein air.

Les détails de ces mesures se trouvent en annexe. Il est à noter que la majorité des aides financières accordées ont été à des organismes à rayonnement provincial, ne permettant pas ainsi d'identifier la ou les régions correspondant à l'aide accordée.

**Mesures mises en place en 2021-2022 pour consolider
la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir**

| Mesures | Budget |
|---|---------------------|
| 1. Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés | 1 900 000 \$ |
| 2. Soutien à la mesure « Population Active » | 1 729 700 \$ * |
| 3. Mesures pour faire bouger les aînés | 150 000 \$ |
| 4. Soutien au géoréférencement de sites et de sentiers d'activités de plein air | 750 000 \$ |
| Total | 4 529 700 \$ |

*121 000 \$ provient de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive

1. Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés

Un budget de 1 900 000 \$ sera accordé au Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (RURLS) pour soutenir la mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés.

2. Soutien la mesure « Population Active »

Dans le cadre de la mesure « Population active », un budget de 1 608 700 \$ sera accordé pour l'achat d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés, soit :

- 958 700 \$ à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);
- 280 000 \$ à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ);
- 240 000 \$ la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI);
- 130 000 \$ à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL).

Une somme supplémentaire de 121 000 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive s'ajoute à la mesure pour 2021-2022.

3. Mesures pour faire bouger les aînés

Un budget de 150 000 \$ a été accordé afin de mettre en œuvre des mesures visant à faire bouger les aînés, soit :

- 75 000 \$ à la FQLI pour le projet « Bouger, c'est la santé »;
- 75 000 \$ à la FADOQ pour le projet de développement numérique.

4. Soutien au géoréférencement de sites et de sentiers d'activités de plein air

Un budget de 750 000 \$ a été accordé aux fédérations de plein air afin de soutenir le géoréférencement des sentiers et des sites de plein air associés aux activités dont elles sont responsables.

| Fédération de plein air | 2021-2022 |
|---|-------------------|
| Canot Kayak Québec | 75 000 \$ |
| Cheval Québec | 75 000 \$ |
| Eau Vive Québec | 75 000 \$ |
| Fédération de la voile du Québec | 75 000 \$ |
| Fédération québécoise de la marche | 85 000 \$ |
| Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade | 70 000 \$ |
| Fédération québécoise des activités subaquatiques | 65 000 \$ |
| Ski de fond Québec | 95 000 \$ |
| Société québécoise de spéléologie | 55 000 \$ |
| Vélo Québec Association | 80 000 \$ |
| TOTAL | 750 000 \$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant total et ventilation des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2021-2022 ; prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

La réponse est fournie à la question 4 du parti de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2021-2022 et 2022-2023. Indiquer :

- a) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée;
- b) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

RÉPONSE

a) Aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2021-2022.

b) Liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux en 2021-2022.

| Région | Nom du requérant | Titre du projet | Date de l'autorisation | Aide accordée | Coût total |
|-----------------------|--|---|------------------------|---------------|--------------|
| | Fédération québécoise des sports cyclistes | Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal 2021 | 2021-12-17 | 172 000 \$ | 1 113 523 \$ |
| | Fédération québécoise de ski alpin | Super Série Sports Experts 2022 | 2021-12-10 | 40 500 \$ | 474 219 \$ |
| | Fédération québécoise des sports cyclistes | Tour de Beauce 2021 | 2022-01-10 | 37 500 \$ | 157 733 \$ |
| | Fédération québécoise des sports cyclistes | Tour de Beauce 2022 | 2022-03-29 | 90 000 \$ | 923 000 \$ |
| 03 Capitale-Nationale | Commission de surf des neiges du Québec | Coupe du monde FIS de snowboardcross 2022 | 2021-08-31 | 275 000 \$ | 1 219 966 \$ |
| 03 Capitale-Nationale | Fédération québécoise de hockey sur glace inc. | Tournoi international de hockey pee-wee de Québec 2022 | 2021-12-06 | 25 000 \$ | 2 892 205 \$ |
| 03 Capitale-Nationale | Fédération québécoise de ski acrobatique | Coupes du monde FIS de ski acrobatique de saut - Le Relais 2022 | 2021-12-06 | 150 000 \$ | 773 600 \$ |
| 03 Capitale-Nationale | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm de ski acrobatique de saut - Le Relais 2022 | 2021-12-10 | 4 750 \$ | 30 840 \$ |
| 03 Capitale-Nationale | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm FIS de freeski - Stoneham 2022 | 2021-12-10 | 22 500 \$ | 181 497 \$ |
| 06 Montréal | Fédération du plongeur amateur du Québec | Série mondiale de plongeur FINA/CNSG 2021 | 2021-09-09 | 225 000 \$ | 1 114 250 \$ |
| 06 Montréal | Association de triathlon du Québec | Séries de Championnat World Triathlon 2021 | 2021-09-09 | 650 000 \$ | 3 447 087 \$ |

| | | | | | |
|----------------|---|---|------------|------------------------|-------------------------|
| 06 Montréal | Fédération québécoise de tennis | Omnium Banque Nationale 2021 | 2021-07-26 | 500 000 \$ | 9 487 030 \$ |
| 06 Montréal | Basketball Québec | B3 Montréal 2021 | 2021-09-20 | 275 000 \$ | 1 844 338 \$ |
| 06 Montréal | Patinage Québec | Internationaux Classique d'automne 2021 | 2021-10-29 | 25 000 \$ | 241 710 \$ |
| 06 Montréal | Fédération de patinage de vitesse du Québec | Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste de l'ISU 2022 | 2021-12-20 | 140 000 \$ | 1 240 000 \$ |
| 09 Côte-Nord | Fédération québécoise des sports cyclistes | Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI 2021 | 2021-08-03 | 51 108,93 \$ | 120 926,83 \$ |
| 14 Lanaudière | Fédération québécoise de tennis | Internationaux de tennis junior du Canada 2021 | 2021-09-13 | 33 750 \$ | 452 521 \$ |
| 14 Lanaudière | Fédération québécoise de ski acrobatique | NorAm de bosses de Val St-Côme 2022 | 2021-12-10 | 7 250\$ | 58 136 \$ |
| 15 Laurentides | Fédération québécoise de ski acrobatique | Coupes du monde FIS de ski acrobatique de bosses Mont-Tremblant 2022 | 2021-12-20 | 200 000 \$ | 859 500 \$ |
| 16 Montérégie | Cheval Québec | International Bromont 2021 | 2021-08-03 | 67 500 \$ | 2 330 720 \$ |
| Total | | | | 2 991 858,93 \$ | 23 605 867,83 \$ |

Les prévisions pour 2022-2023 ne sont pas disponibles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :

- a) mesures mises en place;
- b) indicateurs et cibles atteintes;
- c) sommes investies en 2021-2022 et celles prévues en 2022-2023.

RÉPONSE**MESURE 1.1**

Documenter la prévalence des commotions cérébrales ainsi que des circonstances dans lesquelles elles surviennent.

Une revue de littérature sur le thème des commotions cérébrales a été réalisée par le ministère de l'Éducation afin de documenter la prévalence de ce type de blessures ainsi que les circonstances dans lesquelles elles surviennent : *Revue de littérature sur les commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives - Prévalence, mécanismes des blessures, impacts et prévention, ministère de l'Éducation du Québec* rédigée par Émilie Belley-Ranger (2017).

Cette revue de connaissances a notamment été utile dans les démarches ciblant :

- l'élaboration et la mise à jour du protocole de gestion des commotions cérébrales du Ministère;
- la planification et l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales (en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux).

Le projet de recherche *État de situation concernant la gestion des commotions cérébrales au sein du réseau public d'enseignement primaire et secondaire du Québec* (entente de services avec le Ministère, chercheur responsable : D^r Pierre Frémont) est également une étape importante concernant cette mesure. Ce projet vise à :

- Établir un état de situation sur l'implantation de stratégies (protocoles) à propos de la gestion des commotions cérébrales dans le réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire au Québec;
- Identifier les croyances des intervenants du réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire (à définir : gestionnaires, personnes responsables de la santé et de la sécurité, enseignants, entraîneurs...) les plus fortement associés à l'implantation d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.

MESURE 1.2

Assurer un soutien technique et professionnel aux fédérations sportives dans l'analyse des éléments de prévention (environnement, encadrement, équipement et comportement).

La quarantaine de sports visés est classée en fonction du niveau de risque : ceux où il y a risque de chute ou de collision avec un coéquipier ou un objet, ceux où il y a risque de collision avec les adversaires, ceux autorisant les contacts physiques et ceux autorisant les coups à la tête. Des rencontres ont déjà eu lieu au printemps 2016 avec les dix fédérations régissant des sports de combat ou des sports où les contacts physiques sont permis. À la suite de la diffusion du protocole de gestion des commotions cérébrales en juillet 2017, des rencontres ont eu lieu en octobre et en novembre 2018 pour cerner les besoins des fédérations sportives. Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

MESURE 1.3

S'assurer que des sanctions sévères sont imposées aux personnes qui posent des gestes dangereux ou violents.

Dix des 40 fédérations visées par le plan d'action sont concernées par la mesure relative à l'imposition de sanctions à cet effet. Il s'agit des sports d'équipes où il y a possibilité de contact avec l'adversaire. Les sanctions relevées au regard des gestes dangereux ou violents apparaissent suffisamment dissuasives.

MESURE 1.4

Apporter les modifications requises aux règlements de sécurité et en assurer la concordance avec les règles de jeu en vigueur.

Avec la collaboration des fédérations sportives, cette mesure nécessitera une analyse des risques en vue de déterminer, au besoin, des mesures préventives efficaces. Les disciplines sportives les plus « à risque » seront ciblées en priorité parmi la quarantaine visée. Une approche de sensibilisation est exercée auprès des fédérations sportives.

Dans le cadre de la révision du Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4), une matière a été ajoutée spécifiquement pour les commotions cérébrales. Il s'agit de l'article 12 intitulé La prévention, la détection et le suivi des commotions cérébrales.

Les 7 et 9 juillet 2021, les fédérations sportives ont reçu des communications de la part du Ministère les invitant à réviser leur règlement de sécurité à la suite de l'entrée en vigueur de la version révisée du R4.

Lors du dépôt de leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère, les fédérations sportives doivent inclure, entre autres, les éléments en lien avec l'article 12 portant sur les commotions cérébrales en y précisant le niveau de risque (faible, modéré ou élevé) associé à leur sport et les actions posées en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, de détection et de gestion en fonction du risque.

MESURE 1.5

Soutenir les fédérations sportives pour la désignation de ressources dans chaque équipe pour la surveillance, la détection et la gestion des commotions cérébrales.

À l'automne 2016, un questionnaire fut transmis aux fédérations sportives en vue de connaître le profil et la formation des personnes qui sont déjà responsables de la santé et du bien-être des athlètes. Ce sont ces personnes qui se voient confier la responsabilité de détecter les commotions cérébrales et de mettre en œuvre le processus de retour progressif à l'activité sportive. L'information recueillie par le questionnaire permet d'alimenter les travaux avec les fédérations sportives, notamment en vue de l'animation du protocole de gestion.

MESURE 1.6

S'assurer que les athlètes apprennent mieux les techniques qui leur permettront de se protéger adéquatement dans les sports les plus à risque.

Des travaux ont été entamés auprès des fédérations sportives (basketball, cheerleading, hockey sur glace, soccer) avec une ressource de l'Université de Montréal visant à répondre à cette mesure. Les travaux se poursuivront avec d'autres fédérations sportives afin de viser l'ensemble des fédérations sportives lorsque la situation sanitaire le permettra.

MESURE 2.1

Organiser, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales.

En novembre 2019, le Ministère a procédé au lancement de la phase 2 de la campagne de sensibilisation portant sur les attitudes et l'importance de dénoncer lorsqu'on croit avoir subi une commotion cérébrale ou le fait d'en être témoin. Des affiches ont été créées avec le slogan « Tu t'cognes, T'en parles » et ont été distribuées gratuitement à l'ensemble des milieux récréatifs, sportifs et scolaires.

En novembre 2021, le Ministère a procédé au lancement de la relance de la phase 2 de la campagne de sensibilisation des commotions cérébrales. Les affiches ont été bonifiées avec l'ajout d'un code QR sur ceux-ci afin d'avoir accès plus rapidement aux outils de suivi. Elles ont été distribuées gratuitement à l'ensemble des milieux scolaires, récréatifs, sportifs.

Phase 1 : Reconnaître les signes et symptômes (mars 2018)

Phase 2: Tu t’cognes, t’en parles (novembre 2019)

Phase 2: Tu t’cognes, t’en parles (relance en novembre 2021)

Phase 3: lancement prévu à l’automne 2023

MESURE 2.2

Mettre en ligne, sur le site du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, une section consacrée aux commotions cérébrales liées à la pratique d’activités récréatives et sportives.

Existante depuis décembre 2015, la section a été bonifiée par l’ajout d’information et d’outils au moment de la diffusion du protocole en juillet 2017. Des modifications au site Web ont été apportées afin de rendre plus concises les informations et s’arrimer avec le contenu de la mise à jour du protocole.

MESURE 2.3

Produire un outil de sensibilisation expliquant pourquoi, dans le domaine du sport, les commotions cérébrales sont si préoccupantes.

Des travaux sont en cours.

MESURE 2.4

Produire un outil de sensibilisation expliquant l’importance d’un retour progressif à l’apprentissage dans le cas des commotions cérébrales.

Les dépliants de l’Institut national d’excellence en santé et en services sociaux (INESSS) transmis au milieu scolaire et aux fédérations sportives remplissent cette fonction. Cet outil de référence fait partie intégrante du protocole de gestion des commotions cérébrales. Le Ministère a participé aux travaux de mise à jour et s’arrime avec les changements de séquence de la reprise des activités pour la mise à jour du protocole.

MESURE 2.5

Produire un outil de sensibilisation insistant sur le rôle du parent dans la transmission de l’information à l’équipe sportive et à l’école en ce qui concerne les commotions cérébrales.

Une référence à ce sujet apparaît dans la section du site Web (mesure 2.2) et dans le protocole de gestion (mesure 3.3).

MESURE 2.6

Produire un outil de sensibilisation permettant aux sportifs et aux sportives de reconnaître les symptômes d’une commotion cérébrale.

Cet outil est intégré dans la fiche de suivi qui est annexée au protocole de gestion des commotions cérébrales. De plus, des dépliants ont été distribués au milieu de l’éducation et au milieu sportif dans le cadre de la première phase de la campagne de sensibilisation (mesure 2.1).

MESURE 3.1

Diffuser une directive initiale incitant minimalement à l'adoption des mesures suivantes : retirer immédiatement le participant, interdire le retour au jeu la même journée, ne pas le laisser seul et informer les parents.

Ces mesures ont été transmises aux fédérations sportives québécoises au lendemain de l'annonce du plan d'action gouvernemental en décembre 2015.

MESURE 3.2

Constituer un groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puissent être élaborés un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les divers outils nécessaires à son utilisation.

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et de représentants du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le MSSS et l'INESSS. Ce groupe d'experts participe aux travaux de la mise à jour du protocole.

Pour la diffusion du protocole, le Ministère a élargi la concertation aux principaux partenaires du milieu de l'éducation, du loisir, du sport et de la santé.

Pour le suivi, le Ministère a constitué un comité de suivi qui a eu pour objectif de faire des constats sur la diffusion et l'implantation du protocole dans les milieux, de relever les obstacles et de noter les besoins exprimés. Les travaux ont commencé en décembre 2017, les résultats ont été connus à l'automne 2018. Les travaux du comité de suivi ont contribué à la réflexion concernant les travaux de la mise à jour du protocole.

MESURE 3.3

Doter les organismes sportifs d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.

Le protocole de gestion a été mis en ligne le 6 juillet 2017. La deuxième édition du protocole de gestion des commotions cérébrales a été lancée le 25 octobre 2019. Cette mise à jour est basée sur les commentaires des partenaires du Ministère et elle sert aussi à un arrimage avec les outils déjà existants de l'INESSS.

MESURE 3.4

Prêter un concours technique et professionnel aux fédérations sportives ainsi qu'aux établissements scolaires pour l'implantation des outils de gestion dans leur réseau.

Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

MESURE 3.5

Intégrer, dans le plan de travail de l'entente de complémentarité conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, des dispositions relatives aux commotions cérébrales.

En septembre 2019, il y a eu un lancement d'une stratégie nationale par le MSSS, en collaboration avec le Ministère, visant à faire du chantier des commotions cérébrales un projet sociétal. Cela vise notamment à ce que des mesures communes sur les commotions cérébrales soient mises en place tant sur le volet de la prévention primaire que secondaire adaptée à toute la population générale. Un comité a été mis en place en janvier 2020. Cette stratégie est coordonnée par le MSSS et le MEQ y apporte sa collaboration.

MESURE 3.6

Veiller à ce qu'une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales soit nommée dans chaque établissement scolaire.

Les lettres et l'aide-mémoire ont été distribués aux établissements d'enseignement supérieur en novembre 2017.

Ces lettres et aide-mémoire à ce sujet ont été distribués aux établissements d'enseignement public et privé au primaire, au secondaire, de la formation professionnelle et d'éducation des adultes en avril 2018.

MESURE 3.7

Élaborer et offrir un programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale.

Le Ministère désire implanter une formation pour tous les acteurs qui peuvent être impliqués dès la suspicion d'une commotion cérébrale jusqu'à la récupération complète et/ou retour à temps complet à ses activités.

Les travaux se font en collaboration avec le MSSS afin de faire connaître et arrimer nos outils (protocole et fiche de suivi) en matière de commotion cérébrale, de concerter tous les acteurs impliqués et ainsi s'assurer que la personne qui subit un incident pouvant causer une commotion cérébrale obtienne une prise en charge adéquate de la part de tous les intervenants impliqués (médecin, professionnel de la santé, professeur, entraîneur, préposée 811, etc.)

SOMMES INVESTIES

Sommes investies pour la mesure 1.1 : 34 773 \$

Sommes investies pour la mesure 2.1 : 200 000 \$

Sommes prévues pour la mesure 2.1 : 300 000 \$

Aucun coût n'a été engagé pour les autres mesures.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.

RÉPONSE

Les règles de jeu établies par les organismes sportifs visent principalement deux objectifs : l'équité dans la compétition et la sécurité des participants. Chaque sport a adopté des mesures dissuasives à l'égard des gestes dangereux ou violents, particulièrement les sports où les contacts sont permis et ceux où les risques de collision sont présents. Ces sports sont les suivants :

- boxe
- kick-boxing
- football
- judo
- rugby
- ballon sur glace
- basketball
- handball
- patinage de vitesse
- soccer
- ultimate frisbee
- karaté
- crosse
- hockey sur glace
- lutte olympique
- taekwondo
- baseball
- cyclisme
- netball
- ringuette
- sports à quatre murs
- water-polo

Par exemple, au soccer, le carton rouge est utilisé par l'arbitre pour exclure un joueur qui :

- se rend coupable d'une faute grossière;
- adopte un comportement violent;
- crache sur un adversaire ou toute autre personne;
- tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.

Quant au hockey sur glace, selon la gravité et la conséquence des fautes physiques, des fautes d'entrave ou des fautes commises avec le bâton, les punitions sont divisées comme suit :

- punitions mineures;
- punitions mineures de banc;
- punitions majeures;
- punitions d'inconduite;
- expulsion de match;
- punitions d'extrême inconduite;
- punitions d'inconduite grossière;
- punitions de match;
- tirs de punition.

Dans la plupart des sports, selon la gravité ou la conséquence du geste, le joueur fautif peut être traduit devant un comité de discipline et suspendu à vie au maximum.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser l'état de situation, au 31 mars 2022, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).

RÉPONSE

Des communications ont été transmises aux fédérations sportives les 7 et 9 juillet 2022 afin de les informer du lancement du processus de la mise à jour de leur règlement de sécurité et des modalités s'y attachant.

Initialement, les fédérations sportives devaient déposer leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère au plus tard le 8 novembre 2021. Afin de faciliter le travail des fédérations, un report d'échéance leur a été octroyé jusqu'au 3 décembre 2021.

Au 31 mars 2022, des 78 organismes joints, 42 d'entre eux ont déposé leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère. Des reports d'échéance ont été accordés à 8 organismes. Le Ministère devra faire une relance auprès de 28 organismes n'ayant pas déposé leur règlement de sécurité auprès du Ministère.

Le Ministère n'a pas approuvé de règlement de sécurité, car des discussions sont en cours afin d'inclure des dispositions dans les règlements de sécurité déposés et à venir contribuant à enrayer les bagarres dans le sport.

L'échéancier pour finaliser l'analyse de la conformité des règlements de sécurité de tous les sports est prévu pour l'automne 2022. Notons que les règlements de sécurité antérieurs demeurent en vigueur durant le processus de conformité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2021-2022 et celui prévu en 2022-2023.

RÉPONSE

En novembre 2021, le Ministère a procédé à la relance de la phase 2 de la campagne de sensibilisation des commotions cérébrales. Des autocollants adaptés ont été créés pour qu'ils soient intégrés à une trousse de premiers soins et ainsi faciliter l'application du protocole et de sa fiche de suivi lors d'un incident. Les affiches existantes ont été bonifiées avec l'ajout d'un code QR afin d'avoir accès plus rapidement aux outils de suivi. Les outils développés ont été distribués gratuitement à l'ensemble des milieux scolaires, récréatifs, sportifs. Il a été recommandé aux organismes d'apposer les affiches aux endroits achalandés et dans les lieux de pratique afin de sensibiliser les participants ainsi que les parents.

Les résultats finaux de la campagne sont attendus d'ici le mois d'avril 2022.

La somme investie en 2021-2022 par le ministère est de 200 000 \$.

La troisième et dernière phase « AGIR » est prévue pour l'automne 2022 en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle mettra l'accent sur la prise en charge des commotions cérébrales en illustrant les bons réflexes et comportements à adopter. Au moment où survient une potentielle commotion cérébrale, chaque intervenant, incluant le parent, joue un rôle important et doit agir selon les recommandations des avis médicaux et du Protocole.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

RÉPONSE

Au moment de l'annonce du plan d'action en décembre 2015, le Ministère a publié la directive initiale dans son site Internet.

Les quatre mesures énumérées dans cette directive sont intégrées au protocole de gestion des commotions cérébrales publié initialement par le Ministère le 6 juillet 2017. La deuxième édition a été lancée en octobre 2019. Ce document expose les exigences minimales que doivent respecter les fédérations sportives et le milieu de l'éducation en matière de gestion des commotions cérébrales.

À même le protocole se trouve la fiche de suivi qui représente un outil de consignation de l'incident, des symptômes et des étapes réussies de la reprise des activités intellectuelles et sportives. Cette fiche de suivi, remise aux parents, permet de faire le suivi entre le milieu de l'éducation, sportif et de la santé pour une meilleure concertation.

Dans le cadre de la révision du Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4), une matière a été ajoutée spécifiquement pour les commotions cérébrales. Il s'agit de l'article 12 intitulé *La prévention, la détection et le suivi des commotions cérébrales*.

Lors du dépôt de leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère, les fédérations sportives doivent inclure, entre autres, les éléments en lien avec l'article 12 portant sur les commotions cérébrales en y précisant le niveau de risque (faible, modéré ou élevé) associé à leur sport et les actions posées en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, de détection et de gestion en fonction du risque.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser les résultats 2021-2022 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :

- a) le nombre de rencontres tenues en 2021-2022;
- b) les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
- c) les résultats des rencontres tenues.

RÉPONSE

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et d'employés du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS).

Pour sa diffusion, le Ministère a mis en place un réseau de communication comprenant les principaux partenaires pour les informer de l'avancement des travaux, pour les interpeller directement et pour obtenir leurs commentaires ou les réunir au besoin. On y compte le MSSS, l'INESSS, Sports-Québec, le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, l'Association québécoise des loisirs publics, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec et d'autres secteurs et directions administratives du Ministère.

Le groupe de concertation s'est conclu avec le lancement du *Protocole de gestion des commotions cérébrales*. Ce groupe a été consulté séparément lors de la mise à jour du protocole en octobre 2019. Il sera sollicité de nouveau lorsqu'une mise à jour du protocole sera nécessaire. Aucune rencontre n'a été tenue en 2020-2021 et en 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation a lancé le Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives le 6 juillet 2017. Il en a avisé les fédérations sportives par lettre. La deuxième édition du Protocole a été lancée en octobre 2019.

Toutes les fédérations sportives ont actuellement en main un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que la fiche de suivi. Elle est accessible en tout temps en ligne sur le site Quebec.ca/commotion ou www.education.gouv.qc.ca/concussion. Elle peut maintenant être complétée directement en ligne.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.

RÉPONSE

Le Ministère a diffusé une mise à jour du protocole de gestion des commotions en octobre 2019. Ce Protocole regroupe les procédures, les outils de référence (dont ceux proposés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux) et une fiche de suivi. De plus, il prend en considération la littérature scientifique et les consensus internationaux.

Les fédérations sportives peuvent adopter intégralement le Protocole ou continuer à utiliser le leur dans la mesure où il répond aux exigences minimales exposées dans le protocole de gestion des commotions cérébrales produit par le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2022, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Toutes les fédérations sportives ont déjà identifié des personnes qui ont l'obligation de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des sportifs, des athlètes ou des joueurs sous leur responsabilité. Les dénominations ou les titres de ces personnes sont variés. Pour le hockey mineur, il s'agit d'un « préposé à la sécurité ». Au football, c'est un « secouriste ». Pour les sports individuels, c'est normalement l'entraîneur qui assume cette tâche. Pour les sports de haut niveau, on retrouve habituellement des thérapeutes ou même, parfois, des médecins.

Pour la surveillance, les experts consultés estiment qu'il est plus efficace qu'elle soit partagée entre l'ensemble des personnes concernées (athlètes et personnel encadrant l'activité). Pour ce faire, le Ministère compte informer et outiller l'ensemble des personnes concernées, à savoir les participants, les intervenants et les parents.

Il est à noter que le protocole et la fiche de suivi sont des outils fortement recommandés pour les milieux, mais ne sont pas une obligation car ils ne sont pas encadrés par une loi.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2022, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Le Ministère a sollicité, en novembre 2017, les établissements d'enseignement supérieur à désigner une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. La même démarche a été réalisée en avril 2018 pour les établissements d'enseignement public et privé du primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

La liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales n'est pas connue pour le moment.

Il est à noter que le protocole et la fiche de suivi sont des outils fortement recommandés pour les milieux, mais n'est pas une obligation, car elle n'est pas encadrée par une loi. Nous ne pouvons donc obliger les milieux de se doter d'un responsable.

Un projet de recherche est en cours afin de réaliser un état de situation dans ces milieux. Un rapport final est attendu au printemps 2023.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :

- a) les sommes investies par le ministère dans le programme en 2021-2022 ;
- b) le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2021-2022 ;
- c) la compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation ;
- d) le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2021-2022 ;
- e) le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

RÉPONSE

- a) Le ministère a investi 49 140\$ pour la réalisation d'un projet pilote visant le développement de ressources régionales de soutien et d'accompagnement afin de favoriser l'implantation et la gestion des commotions cérébrales par l'utilisation des outils préconisés par les différents milieux d'intervention en loisir et en sport offerts aux réseaux sportifs, récréatifs, municipaux et scolaires dans la province de Québec;
 - b) Il n'existe aucun formateur ou formatrice au sein de Ministère;
 - c) Puisqu'il n'existe aucun formateur au Ministère, les compétences et les diplômes nécessaires pour octroyer une formation ne sont pas déterminés;
 - d) Aucune formation n'a été dispensée en 2021-2022.
 - e) À l'heure actuelle, aucune ressource n'a été formée.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2022 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.

RÉPONSE

- Dans le plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire par l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés ainsi que la diversification des occasions offertes aux jeunes d'être actifs physiquement et de manger sainement. En collaboration notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) est responsable de l'action suivante :
 - Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi. La promotion de la consommation d'eau non embouteillée vise à augmenter la consommation d'eau et à réduire la consommation de boissons sucrées.
 - L'Association québécoise de la garde scolaire (partenaire du MEQ) met en place annuellement, en collaboration avec la Coalition poids, le Défi Tchín-Tchín pour valoriser la consommation d'eau potable non embouteillée auprès des enfants du préscolaire et du primaire.
 - Le Ministère suit les travaux du MSSS relatifs au plan d'action Pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-289-04W.pdf>. Une des actions vise à appuyer la mise en œuvre des politiques alimentaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements scolaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, en portant une attention particulière aux boissons sucrées et à l'eau.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2021-2022 et en 2022-2023.

RÉPONSE**Mesures en saines habitudes de vie**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires, aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés.
 - Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Notamment, la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 110,4M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 36,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe budgétaire a été bonifiée pour que l'ensemble des écoles secondaires puisse en bénéficier à partir de 2021-2022.
 - En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, la mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 9,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe a été bonifiée de 2 M\$ pour 2021-2022 dans le cadre du Plan de relance pour la réussite éducative.
 - Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.
 - Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur Québec.ca. ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP, des infolettres et différents outils ont également été développés et sont disponibles pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et ceux du communautaire.
 - Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action intersectoriel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2021 (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient
-

la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif (mesure 1.4).

Éducation à la sexualité :

- En 2021-2022, la mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité s'est poursuivie pour tous les élèves du primaire et du secondaire, à raison de 5 à 15 heures par année. Les contenus pour le préscolaire demeurent disponibles pour les milieux qui souhaitent les offrir.
- L'éducation à la sexualité permet d'acquérir des connaissances, de développer des attitudes et des comportements respectueux et égalitaires et elle contribue également à prévenir différents problèmes, dont les infections transmises sexuellement.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment par la mesure 15220 Volet 1 – Soutien à la mise en œuvre des contenus en éducation à la sexualité. Une enveloppe budgétaire de 4,2 M\$ est disponible pour cette mesure pour l'année scolaire 2021-2022.

SOMMAIRE DES SOMMES INVESTIES POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ EN 2021-2022

| | 2021-2022 |
|---|------------------|
| Ressources éducation à la sexualité | 0,4 M\$ |
| Allocation financière budgétaire de 25 286 \$ (par centre de services scolaire et commission scolaire) | 1,8 M\$ |
| Libération du personnel (1 012 \$ par école) | 2,4 M\$ |
| Libération du personnel (1 011 \$ par établissement privé) | 165 804 \$ |
| Ressource responsable du RÉCIT | 107 500 \$ |
| TOTAL | 5 M\$ |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.

RÉPONSE

La Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif Pour un virage santé à l'école vise à soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif ainsi que dans le développement des compétences personnelles des élèves à cet égard.

Le développement de la littératie alimentaire est soutenu par les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, notamment par l'orientation « Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ». L'orientation « offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas » soutient le respect des signaux de faim et le développement social des élèves lors des repas. La mise en œuvre de la Politique-cadre est sous la responsabilité des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement.

Le développement de compétences culinaires relève de la planification locale des établissements d'enseignement en considérant le Programme de formation de l'école québécoise, notamment par l'entremise des domaines généraux de formation, des compétences transversales ainsi que de certaines compétences disciplinaires.

Le référent ÉKIP vient également soutenir le développement de compétences permettant l'acquisition de saines habitudes alimentaires tel que le choix éclairé en matière d'habitudes de vie.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement, notamment par la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire visant à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 110,4 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022 et est indexée selon le taux d'ajustement applicable. En plus de cette indexation, l'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 36,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

La mesure protégée 15012 – Aide alimentaire vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école dans le but de soutenir de façon prioritaire les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui en ont besoin. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations durant la présence à l'école ou au service de garde. Il est recommandé de proposer une offre alimentaire régulière aux élèves autant que possible. L'aide financière permet de répondre aux besoins alimentaires des élèves peu importe leur milieu socioéconomique. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'enveloppe budgétaire est de 18,5 M\$ pour le préscolaire et le primaire et de 15,7 M\$ pour le secondaire, pour un total de 34,2 M\$. Les enveloppes sont indexées annuellement selon le taux d'ajustement applicable.

De plus, dans le plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le

bien-être des jeunes en contexte scolaire par l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés ainsi que la diversification des occasions offertes aux jeunes d'être actifs physiquement et de manger sainement. En collaboration notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le MEQ est responsable des actions suivantes relatives à la saine alimentation :

- Offrir une formation et des outils aux intervenants du milieu de la santé et des services sociaux et à ceux du milieu scolaire qui agissent auprès des jeunes pour favoriser l'adoption de choix éclairés en matière de santé et de bien-être (à partir du référent ÉKIP pour des actions intégrées de promotion et de prévention en contexte scolaire);
- Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi;
- Offrir aux intervenants en milieu scolaire de la formation en matière de saine alimentation lors des repas et des collations;
- Déployer en milieu scolaire des programmes visant le développement des connaissances et des compétences des jeunes en matière de saine alimentation (de type Les ateliers cinq épices, Croquarium), en particulier dans les milieux défavorisés.

Le chantier 4 du PAI-PGPS, par l'entremise du projet Écollation, évaluera la pertinence et la faisabilité de soutenir l'offre de repas et de collations de bonne valeur nutritive dans les écoles de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique. Le projet Écollation, par la distribution de collations de fruits et de légumes, vise notamment à soutenir l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés en matière de santé et d'alimentation chez les jeunes d'âge scolaire.

Le MEQ soutient financièrement le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous.

En 2021-2022, le MEQ a octroyé un montant de 10 M\$ au Club des petits déjeuners pour soutenir l'offre de petits déjeuners dans les écoles primaires. Le fonctionnement du Club des petits déjeuners permet notamment aux jeunes de s'impliquer dans le service et de développer l'habitude de prendre un petit déjeuner complet, tout en ayant l'occasion de manger ensemble dans un environnement favorable.

En 2021-2022, un montant de 1,2 M\$ a été accordé pour soutenir le déploiement de la phase 2 du projet pilote de La Cantine pour tous visant à offrir à tous les enfants des écoles participantes la possibilité de recevoir un repas du midi sain et abordable. Ce service propose des repas sains et variés qui permettent notamment la découverte de nouveaux aliments.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.

RÉPONSE

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir de concert avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux centres de services scolaires/commissions scolaires (organismes scolaires), aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les organismes scolaires :

La mesure 15012 – Aide alimentaire vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école afin de soutenir de façon prioritaire les élèves qui en ont besoin, au préscolaire, primaire et secondaire. En 2021-2022, la mesure prévoit de l'aide financière à l'ensemble des écoles du Québec afin de répondre aux besoins alimentaires des élèves, et ce, peu importe leur milieu socioéconomique. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations sur les heures de classe. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'enveloppe budgétaire est de 18,5 M\$ pour le préscolaire et le primaire et de 15,7 M\$ pour le secondaire. Les enveloppes sont indexées annuellement selon le taux d'ajustement applicable. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'enveloppe de la mesure a été bonifiée de 4,1 M\$ afin d'inclure dans le modèle de financement un montant pour éviter les pertes d'allocation d'écoles-bâtiments préscolaires et primaires de rang décile 8 et 9 de l'Indice du seuil de faible revenu (ISFR) par rapport à ce qu'elles recevaient auparavant pour les frais de collation en services de garde.

- La mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Les activités d'ateliers culinaires sont admissibles à cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 110,4 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022 et est indexée selon le taux d'ajustement applicable. En plus de cette indexation, l'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 36,7 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. L'enveloppe budgétaire est bonifiée pour l'année scolaire 2021-2022 afin que l'ensemble des écoles secondaires puissent en bénéficier.
- Le MEQ soutient financièrement des partenaires qui œuvrent en aide alimentaire :
 - Pour l'année 2021-2022, un montant de 10 M\$ permet de soutenir le Club des petits déjeuners pour continuer d'assurer l'offre de petits déjeuners dans les écoles primaires.
 - Pour l'année 2021-2022, un montant de 1,2 M \$ finance le déploiement de la phase 2 du projet pilote de La Cantine pour tous visant à offrir à tous les enfants des écoles participantes la possibilité de recevoir un repas du midi sain et abordable.
- Dans le cadre du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire par l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés ainsi que la diversification des occasions offertes aux jeunes d'être actifs physiquement et de manger sainement. En collaboration notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le MEQ est responsable des actions suivantes relatives à la saine alimentation :

- Offrir une formation et des outils aux intervenants du milieu de la santé et des services sociaux et à ceux du milieu scolaire qui agissent auprès des jeunes pour favoriser l'adoption de choix éclairés en matière de santé et de bien-être (à partir du référent ÉKIP pour des actions intégrées de promotion et de prévention en contexte scolaire);
 - Déployer une nouvelle plateforme Web pour aider les écoles à suivre leurs progrès vers l'atteinte des objectifs de la Politique-cadre intitulée Pour un virage santé à l'école; Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi;
 - Offrir aux intervenants en milieu scolaire de la formation en matière de saine alimentation pour lors des repas et des collations consommés à l'école;
 - Déployer en milieu scolaire des programmes visant le développement des connaissances et des compétences des jeunes en matière de saine alimentation (de type Les ateliers cinq épices, Croquarium), en particulier dans les milieux défavorisés;
 - Soutenir financièrement et offrir des outils aux écoles primaires et secondaires pour l'aménagement de lieux de repas conviviaux;
 - Projet Écollation : Réaliser et évaluer un projet pilote de distribution de collations se composant de fruits et de légumes dans des écoles de milieux défavorisés; lequel projet inclura un volet sur le développement et le renforcement des compétences alimentaires chez les jeunes ainsi que sur la réduction du gaspillage alimentaire.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2022 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

RÉPONSE

Volet loisir et sport

Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises

- Le ministère de l'Éducation (MEQ) reconnaît et soutient les fédérations sportives, maîtres d'œuvre du développement de leur discipline. Ces organismes représentent :
 - 57 fédérations de régie sportive québécoises unisports et handisports soutenues par le MEQ;
 - 144 disciplines sportives;
 - au-delà de 75 000 entraîneurs;
 - plus de 900 000 participants, dont 25 000 visent les plus hauts sommets de l'excellence sportive.
- Le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), administré par le MEQ, tend à soutenir les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de plusieurs activités. Notons d'abord celles relatives à leurs plans de développement de la pratique sportive, à l'accessibilité des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et des autres cadres sportifs.
 - Ces fédérations doivent offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap. Elles doivent soutenir la diffusion d'information et la visibilité, l'encouragement des comportements éthiques et la pratique sécuritaire.
 - Les fédérations ont la responsabilité de soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci.
 - Les fédérations doivent veiller à l'application de la réglementation de leurs disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous leur juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel elles sont affiliées ainsi que celui de leur fédération internationale, s'il y a lieu.
- Par le PSFSQ, le MEQ soutient les opérations courantes des fédérations québécoises de régie sportive reconnues afin qu'elles offrent des services de qualité à leurs membres.
- Les sommes allouées au programme en 2021-2022 : 6 959 636 \$. À noter que l'enveloppe globale répartie entre les fédérations est restée la même qu'en 2021-2022, mais qu'une enveloppe supplémentaire de 2 081 784 \$ a été répartie entre treize fédérations pour soutenir la réalisation de leurs responsabilités en matière d'harmonisation et d'organisation du sport en milieu étudiant. Une bonification de 452 855 \$ a également été accordée pour l'exercice 2021-2022, dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur loisir et sport. Portant le total en 2021-2022 à 7 412 491 \$.

Placements Sports et Loisirs

- Placements Sports et Loisirs est un programme d'appariement des dons obtenus par des fédérations unisports et des organismes nationaux de loisir (ONL) auprès d'entreprises privées et de mécènes, qui a pour but de soutenir le fonctionnement des fédérations et des ONL, et non pas leurs programmes de développement.
 - Les règles de Placements Sports et Loisirs permettent :
 - d'aider davantage les fédérations et les ONL qui en ont le plus besoin;
 - de répondre rapidement aux besoins pressants;
 - de stabiliser le financement à long terme.
-

- Pour 2021-2022, 7 019 068 \$, incluant une bonification de 1 361 068 \$, sont consacrés à l'appariement des sommes recueillies par les fédérations et les ONL auprès du secteur privé (comprends les frais de gestion de 342 000 \$ alloués à l'organisme mandataire). Un montant de 4 000 000 \$ est réservé pour les fédérations et un de 2 000 000 \$ pour les ONL.
- Placements Sports et Loisirs renforce ainsi l'aptitude des fédérations et des ONL à bien desservir la population.
- Ces organisations pourront générer des revenus supplémentaires, notamment par une augmentation du nombre de membres et une plus grande capacité à obtenir des commandites.

Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir

- Le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL), administré par le MEQ, vise à soutenir les organismes qui sont reconnus en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable.
- Sommes allouées au programme en 2021-2022 : 4 552 531 \$

Programme de soutien au développement de l'excellence sportive

- L'objectif du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE) est de soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises dans leurs démarches visant l'atteinte des plus hauts sommets de la performance dans les disciplines qu'elles régissent, afin d'améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale. En 2021-2022, près de 22 000 athlètes identifiés de niveau « espoir » et 2 000 athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève » ont été rejoints par ce programme.
- Sommes allouées au PSDE en 2021-2022 : 8 880 000 \$

Programme Sport-études

- Les programmes Sport-études (PSÉ) visent à soutenir des élèves-athlètes identifiés par leur fédération sportive dans la réussite de leurs études au secondaire et la poursuite de leurs objectifs sportifs par un encadrement adéquat tant au niveau de l'enseignement académique qu'au niveau du développement des qualités physiques et techniques. Ce dernier volet étant pris en charge par les fédérations sportives concernées.
- Dans le cadre des PSÉ, une aide financière est accordée aux établissements scolaires pour l'organisation des services périphériques tels que l'amélioration des salles d'entraînement, et des interventions en psychologie sportive et en nutrition.
- En 2021-2022, le MEQ reconnaissait 50 organismes scolaires offrant environ 610 PSÉ à 9396 élèves-athlètes membres de 37 fédérations sportives.
- En 2021-2022, la somme de 628 000 \$ a été répartie au prorata du nombre d'élèves-athlètes inscrits dans chacun des établissements scolaires offrant les PSÉ.

Prévision du crédit d'impôt pour les cinq prochaines années

- Pour l'année d'imposition 2021, le crédit d'impôt pour activités des enfants, donnant droit à un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques ou les activités artistiques, culturelles ou récréatives des jeunes de 5 à 16 ans pour les familles gagnant 142 685 \$ ou moins est une mesure fiscale adoptée dans le cadre du Discours sur le budget 2013-2014.
 - Ce crédit d'impôt s'ajoutait autrefois à celui offert par le gouvernement fédéral depuis 2007 et est sensiblement plus généreux que ce dernier, notamment parce qu'il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, permettant aux familles à faible revenu d'en bénéficier, ce qui n'est pas le cas pour l'aide fédérale. Toutefois, la mesure du gouvernement fédéral a été abolie pour l'année d'imposition 2017.
 - Le crédit d'impôt remboursable en faveur des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives prend toute sa valeur dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.
 - Les principales caractéristiques de la mesure fiscale pour 2021 sont les suivantes :
 - Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit à ce crédit. Le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant, pour un crédit d'impôt maximal de 100 \$ par enfant.
-

- Les frais considérés sont :
 - soit pour l'inscription de l'enfant à un programme qui comprend des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, et dont la durée est d'au moins huit semaines consécutives ou d'au moins cinq jours consécutifs (camp de vacances) [ce programme ne doit pas faire partie d'un programme d'études d'une école],
 - soit pour l'adhésion de l'enfant à un club, à une association ou à une organisation semblable qui offre des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, à condition que l'adhésion soit d'une durée d'au moins huit semaines consécutives ;
- S'il s'agit d'un programme d'une durée d'au moins cinq jours consécutifs, plus de 50 % des activités quotidiennes doivent comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
- S'il s'agit d'un programme hebdomadaire d'une durée d'au moins huit semaines consécutives, la presque totalité des activités du programme doit comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
- Un programme d'activités parascolaires offert dans une école n'est pas considéré comme faisant partie d'un programme d'études d'une école.
- Les activités doivent être supervisées.

Partenariat avec le Réseau du sport étudiant du Québec

- Le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant. Il favorise ainsi la réussite scolaire et la santé des jeunes.
- Cet organisme est soutenu par le MEQ pour coordonner l'organisation des activités d'envergure qui s'inscrivent dans les plans de développement des fédérations sportives ou dans le cadre de préoccupations du MEQ :
 - représentation, développement et consolidation du réseau du sport en milieu scolaire;
 - ratification des ententes de coopération avec les fédérations sportives ciblées par le MEQ.
- Le RSEQ, c'est plus de 232 000 jeunes au Québec qui participent aux activités du RSEQ présentes dans 12 universités, 68 cégeps, 1853 écoles primaires et 547 écoles secondaires. Il y a 14 disciplines sportives pratiquées au RSEQ par plus de 10 600 équipes sportives. Le RSEQ est représenté au plan local par 14 instances régionales.
- Les sommes allouées par le MEQ au RSEQ pour 2021-2022 sont en cours d'approbation, pour un total de 2 000 000 \$, soit :
 - 360 000 \$ pour assumer les responsabilités liées à la réalisation de la mission du RSEQ;
 - 200 000 \$ pour assurer la coordination et le développement des outils du projet PRIMO;
 - 190 000 \$ pour coordonner et gérer des programmes d'initiation à la pratique d'activités physiques et sportives dans les écoles primaires et secondaires du Québec.
 - 900 000 \$ pour le Programme de financement des instances régionales en sport étudiant.
 - 50 000 \$ en frais de gestion du Programme de financement des instances régionales en sport étudiant.
 - 300 000 \$ pour faire découvrir une variété de sports aux jeunes du secondaire.

Politique de l'activité physique, du sport et du loisir

- La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le Gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.
 - Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.
 - Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision de la Politique et en cohérence avec celle-ci. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025. Ce qui a contribué, notamment, en 2020-2021 :
 - Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
 - Soutien à la mesure « Population Active » ;
 - Mesures pour faire bouger les aînés;
 - Soutien au géoréférencement de sites et de sentiers d'activités de plein air.
-

Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées

- Ce programme vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement. Il vise aussi à soutenir la réalisation de projets d'envergure locale et régionale qui favorisent la pratique d'activités de loisir. Il contribue à l'atteinte de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air (PAFprojets)

- L'objectif du Programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets structurants qui favorisent la pratique régulière d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air, auprès de la population québécoise. Ce programme contribue ainsi à atteindre la cible de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air

- L'objectif du PAFILR est de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)

- La TMVPA, coordonnée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ et présidée par M^{me} Sylvie Bernier, a été mise en place en 2011 et elle vise à ce que d'ici 2027, le Québec soit un modèle de société physiquement active. Le mandat de la TMVPA est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer de leur cohésion puisque leur intervention contribue à l'adoption et au maintien d'un mode vie physiquement actif par la population québécoise.
- La TMVPA est également alimentée par plusieurs comités afin de faire avancer ses travaux sur des objets spécifiques :
 - Comité développement moteur;
 - Comité de développement et de promotion du plein air;
 - Comité des offres de services en milieu scolaire;
 - Comité mobilité active;
 - Comité sécurité bien dosée;
 - Comité écrans et mode de vie physiquement actif.

Campagnes ou stratégies de promotion actuelles**Journée nationale du sport et de l'activité physique**

- La Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) invite la population à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de bouger, de faire du sport et de pratiquer des activités physiques en tout genre et en tout lieu, que ce soit à des fins utilitaires ou pendant ses temps libres.
- Chaque année, le 2 mai, le gouvernement du Québec profite de l'effervescence de l'éveil printanier typique du mois de mai pour rappeler aux Québécoises et aux Québécois à quel point il est agréable d'être actif physiquement et de maintenir ce mode de vie toute l'année.

Va donc jouer!

VA DONC JOUER ! C'est le cri de ralliement à tout le Québec, à l'invitation des fédérations sportives et de plein air du Québec, qui vise à mettre de l'avant le plaisir et les bienfaits immédiats de bouger, de se dépasser, en jouant ou en occupant un rôle clé de bénévole, employé, entraîneur, officiel ou parent. Il y a une tonne de façons d'en profiter.

Force 4

Mis en action par le Grand défi Pierre Lavoie, Force 4 est un programme de soutien aux écoles afin de leur offrir de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure budgétaire « À l'école, on bouge! » du MEQ qui veut inciter les élèves du primaire à être physiquement actifs au moins 60 minutes par jour.

- La Lancée

Mobiliser, engager et inspirer les intervenantes et intervenants, dirigeantes et dirigeants, décideuses et décideurs du sport, du plein air et de l'activité physique au Québec afin qu'ils ou qu'elles facilitent la participation et le leadership des filles et des femmes. La Lancée regroupe des pistes d'actions, des histoires inspirantes, des outils créés par des partenaires d'expertise et rassemble les différents leaders influents et organismes afin de contribuer à l'avancement et à l'épanouissement des filles et des femmes dans nos trois secteurs d'activités : le sport, le plein air et l'activité physique.

Parutions

- *Kino-Québec*

Kino-Québec est la référence en matière de contenu scientifique relativement à la promotion de la pratique régulière d'activités physiques. Au fil des ans, Kino-Québec a fait paraître plusieurs avis de son comité scientifique en matière de promotion de la pratique régulière d'activités physiques destinés aux intervenants des différents milieux, dont :

- Comité scientifique de Kino-Québec (2020). **Pour une population québécoise physiquement active : des recommandations / Savoir et agir**, Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, 84 p.
- **L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2011, 104 p.
- **Activité physique et santé osseuse**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2008, 39 p.
- **L'activité physique et le poids corporel**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2006, réédité en 2008, 44 p.
- **Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, gouvernement du Québec, 2004, 31 p.
- **L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2000, 24 p.
- **Quantité d'activité physique requise pour en retirer des bénéfices pour la santé**. Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1999, 27 p.

Volet Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Permettre aux élèves du primaire d'être actifs au moins 60 minutes par jour

- En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge!, la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, la Politique gouvernementale de prévention en santé et la Politique de la réussite éducative, la mesure 15023 *À l'école, on bouge!* est inscrite aux règles budgétaires des organismes scolaires pour en 2021-2022.
- Cette mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes.
- Au total, pour l'année scolaire 2021-2022, 1537 écoles bénéficient de la mesure, dont 558 nouvelles.
- Toutes les écoles qui bénéficient de cette mesure peuvent s'inscrire gratuitement au Programme Force 4 du Grand Défi Pierre Lavoie, soutenu financièrement par le MEQ.

Des cours d'école vivantes, animées et sécuritaires

- Toujours dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la mesure 15029 *Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires* est inscrite aux règles budgétaires des organismes scolaires en 2021-2022.
- Elle vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'école vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues.

Mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire

- Elle vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.
 - Pour l'année scolaire 2021-2022, le nombre d'établissements secondaires par organisme scolaire pouvant bénéficier de ce soutien financier doit correspondre à 100 % de l'effectif des écoles secondaires de l'organisme scolaire.
 - Pour l'année scolaire 2020-2021, 388 écoles secondaires ont participé à la mesure 15028. Cela représente 77 % des élèves.
-